



DOCUMENT DE REFERENCE

Rapport Annuel

Exercice clos le 31 Décembre 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2008 et les rapports des commissaires aux comptes portant sur ces comptes tels que présentés aux pages 83 et 100 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2009 sous le numéro D. 09-330

Sont inclus par référence dans le présent document de référence les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2007 et les rapports des commissaires aux comptes portant sur les comptes tels que présentés aux pages 71 et 86 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 07 mai 2008 sous le numéro D.08-372.

SOMMAIRE

1.	<u>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS</u>	6
1.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
1.2.	ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE	6
2.	<u>CONTROLEURS LEGAUX</u>	7
2.1.	COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	7
2.2.	COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	7
3.	<u>INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES</u>	8
3.1.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	8
3.2.	BILAN CONSOLIDE	8
3.3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	9
4.	<u>FACTEURS DE RISQUE</u>	10
5.	<u>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</u>	11
5.1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE	11
5.1.1.	Dénomination sociale suivant l'article 3 des statuts	11
5.1.2.	Siège social suivant l'article 4 des statuts	11
5.1.3.	Forme juridique et législation applicable suivant l'article 1 des statuts	11
5.1.4.	Durée de la Société suivant l'article 5 des statuts	11
5.1.5.	Registre du Commerce et des Sociétés et code NAF	11
5.2.	MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS	11
5.3.	HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPAUX EVENEMENTS 2009	13
5.3.1.	Historique de la société	13
5.3.2.	Historique commercial	13
5.3.3.	Principaux évènements de l'exercice 2009	15
5.4.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	16
6.	<u>APERÇU DES ACTIVITES</u>	17
6.1.	PRESENTATION GENERALE	17
6.2.	SECTEURS D'ACTIVITE	18
6.3.	PRINCIPALES REALISATIONS D ACTIVITES DE L'EXERCICE 2009	18
6.4.	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE	19
6.4.1.	Les partenaires de l'entreprise	19
6.4.2.	Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ayant un effet sur la stratégie du Groupe	20
7.	<u>ORGANIGRAMME</u>	21
7.1.	ORGANIGRAMME DU GROUPE	21
7.2.	ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE KEYYO	21
7.3.	RELATIONS ENTRE LES SOCIETES	22
7.4.	DISPOSITIONS STATUTAIRES LIMITANT LE CHANGEMENT DE CONTROLE	22

8.	<u>PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS</u>	23
8.1.	PROPRIETE IMMOBILIERE	23
8.2.	PROPRIETE INDUSTRIELLE	23
8.3.	ACTIFS DE LA SOCIETE	23
9.	<u>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT</u>	24
9.1.	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES	24
9.2.	TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31 DECEMBRE 2009 ET DES UTILISATIONS FAITES – ARTICLE L225-100 ALINEA 7 DU CODE COMMERCE	31 39
9.3.	RAPPORT SPECIAL SUR L'ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L225-184 DU CODE DU COMMERCE)	41
10.	<u>TRESORERIE ET CAPITAUX</u>	43
11.	<u>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</u>	44
11.1.	LICENCE LIEE A L'ACTIVITE D'OPERATEUR TELEPHONIQUE	44
11.2.	ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	44
11.3.	BREVETS	45
12.	<u>INFORMATION SUR LES TENDANCES</u>	46
13.	<u>PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE</u>	48
14.	<u>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE</u>	49
14.1.	DIRECTION DE LA SOCIETE	49
14.2.	CONSEIL D ADMINISTRATION	49
14.3.	AUTRES ORGANES DE DIRECTION	50
15.	<u>REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX</u>	51
15.1.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS OU INDIRECTS POUR CHAQUE DIRIGEANT OU MANDATAIRE SOCIAL	51
15.2.	PRET ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION	51
15.3.	INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR	51
15.4.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE	51
15.5.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS	52
16.	<u>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</u>	53
16.1.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION	53
16.2.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	53

16.3.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE	60
17.	SALAIRES	62
17.1.	EFFECTIF ET REMUNERATIONS VERSEES	62
17.2.	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	62
17.2.1.	Contrat d'intéressement du personnel	62
17.2.2.	Options	62
17.2.3.	Plan d'attribution d'actions gratuites :	62
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	63
18.1.	EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES	63
18.2.	PACTE D'ACTIONNAIRES	64
18.3.	CONTROLES DE LA SOCIETE	65
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	66
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS	67
20.1.	DOCUMENTS CONSOLIDES	68
20.1.1.	Comptes consolidés au 31 décembre 2009	68
20.1.2.	Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009	72
20.1.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	95
20.2.	DOCUMENTS SOCIAUX	97
20.2.1.	Comptes annuels au 31 décembre 2009	97
20.2.2.	Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009	101
20.2.3.	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	118
20.2.4.	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	120
20.3.	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	124
20.3.1.	Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2008	124
20.3.2.	Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007	124
20.3.3.	Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2006	124
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	125
21.1.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL	125
21.1.1.	Capital social	125
21.1.2.	Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions	125
21.1.3.	Autres titres donnant accès au capital	126
21.1.4.	Plan d'option d'achat d'actions	126
21.1.5.	Evolution du capital social depuis la création de la société	126
21.1.6.	Nantissement des actions	126
21.2.	OBJET SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 2 DES STATUTS	126
21.3.	EXERCICE SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 17 DES STATUTS	127
21.4.	REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES SUIVANT L'ARTICLE 19 DES STATUTS	127
21.5.	ASSEMBLEES GENERALES SUIVANT LES ARTICLES 15 ET 16 DES STATUTS	127
21.6.	CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES	128

21.7.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	128
21.8.	PROCEDURES EN COURS	128
21.9.	HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES	128
<u>22.</u>	<u>CONTRATS IMPORTANTS</u>	<u>128</u>
<u>23.</u>	<u>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</u>	<u>129</u>
<u>24.</u>	<u>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</u>	<u>130</u>
<u>25.</u>	<u>INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS</u>	<u>131</u>

1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATIONS

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Philippe Houdouin, Président du conseil d'administration et Directeur général.

1.2. ATTESTATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (voir au chapitre 9) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant aux pages 95 et 118 du présent document de référence, et les informations financières historiques incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2007 ont fait l'objet de rapports de contrôleurs légaux figurant respectivement aux pages 83 et 100 du document de référence 2008 (déposé le 29 avril 2009 sous le numéro D. 09-330) et 71 et 86 du document de référence 2007 (déposé le 07 mai 2008 sous le numéro D.08-372).

Les rapports généraux sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 établis par des contrôleurs légaux ont fait l'objet d'une observation relative au changement d'estimation des coûts de développement.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 ont fait l'objet de certifications sans réserves.

Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux de l'exercice 2009 ont fait l'objet de certifications sans réserves.

Le rapport général sur les comptes consolidés de l'exercice 2009 établi par les contrôleurs légaux ont fait l'objet d'une observation relative au paragraphe « 2.3.2 Principes retenus » de l'annexe concernant les nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009».

Clichy le 29 avril 2010
Philippe HOUDOUIN

2. CONTROLEURS LEGAUX

2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Depuis, le 17 janvier 2007, Keyyo est entré au capital de la société Bladiphone, conjointement avec un autre partenaire. Compte tenu de l'existence de cette filiale, la société Keyyo est désormais tenue d'établir des comptes consolidés en normes IFRS. Cela explique la nomination d'un second contrôleur.

- **CONSEIL AUDIT & SYNTHESE**

Représenté par Madame Sophie Duval et Monsieur Olivier Guédon
5, rue Alfred de Vigny
75008 PARIS

Nommé le 27 mai 2009

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, CONSEIL AUDIT & SYNTHESE étant expiré depuis l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'assemblée générale du 27 mai 2009 a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de CONSEIL AUDIT & SYNTHESE et de remplacer le signataire Monsieur Yves Canac par Madame Sophie Duval et Monsieur Olivier Guédon.

- **MBV & ASSOCIES**

Représenté par Monsieur Etienne de BRYAS
39, avenue de Friedland
75008 PARIS

Nommé le 30 mai 2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

- Pour le Cabinet CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Monsieur Jean-François Nadaud
50, Boulevard Leclerc
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé le 10 Juin 2003

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Jean-François NADAUD étant venu à expiration lors de la dernière assemblée générale ordinaire annuelle. L'assemblée générale du 27 mai 2009 a décidé de nommer Monsieur Jean-Noël SERVANS en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Jean-Noël SERVANS
5 rue Alfred de Vigny
75008 Paris

Nommé le 27 mai 2009

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- Pour le Cabinet MBV & ASSOCIES

Monsieur Paul Evariste Vaillant
39, avenue de Friedland
75008 PARIS

Nommé le 30 mai 2007

Expiration du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les informations financières sélectionnées, présentées ci-après, relatives aux exercices clos les 31 décembre 2009, 2008, et 2007, sont extraites des comptes consolidés qui ont été audités par les cabinets Conseil Audit & Synthèse et MBV & Associés.

3.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE NORMES IFRS

Milliers d'euros	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Chiffre d'affaires	18 408	16 124	14 015
Résultat opérationnel	923	264	2
Dont résultat opérationnel récurrent	750	276	-88
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats	983	321	80
Impôt sur le résultat	43	52	153
Résultat net des activités poursuivies	1 026	373	233
Résultat net	1 026	373	233

L'augmentation du chiffre d'affaires de 14 % entre les années 2008 et 2009, ainsi que l'amélioration de la marge ont permis de générer un résultat opérationnel récurrent de 750 K€, en croissance en 2009 de 474 K€ par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation du chiffre d'affaires de 15 % entre les années 2007 et 2008, l'amélioration de la marge ainsi qu'une meilleure maîtrise des charges ont permis de générer un résultat opérationnel de 264 K€, en croissance en 2008 de 262 K€ par rapport à l'exercice précédent.

En 2008, les charges et produits non récurrents contribuent à hauteur de -12K€ au résultat opérationnel contre 90 K€ l'année précédente. Ainsi, le résultat opérationnel récurrent est en accroissement de 364 K€ entre 2007 et 2008.

Par ailleurs, le résultat des activités poursuivies s'améliore fortement et atteint 321 K€ en 2008 contre 80 K€ au 31 décembre 2007 et -1894 K€ au 31 décembre 2006.

3.2. BILAN CONSOLIDE

Actif			
Milliers d'euros	31/12/09	31/12/08	31/12/07
actifs non courants	3 667	1 773	1 941
actifs courants	5 415	5 178	4 870
TOTAL ACTIF	9 082	6 951	6 811
Passif			
capitaux propres	3 914	1 594	2 359
passifs non courants	80	145	18
passifs courants	5 088	5 212	4 434
TOTAL PASSIF	9 082	6 951	6 811

Les actifs non courants augmentent fortement entre 2008 et 2009, cela correspond essentiellement à la souscription d'obligations convertibles pour 1 500 K€, à l'acquisition d'immobilisations pour 970 K€ et à la cession d'actions d'autocontrôles pour 440 K€.

Les capitaux propres augmentent fortement entre 2008 et 2009, principalement par une augmentation de capital de 822 K€, le résultat net dégagé en 2009 de 1 026 K€ et par la cession des actions d'autocontrôle pour 440 K€.

3.3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Milliers d'euros		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
FLUX DE TRESORERIE				
Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	1 026	373	233
Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	517	561	644
Capacité d'autofinancement	A-B	1 543	934	877
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	2 069	938	1 850
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	- 2 402	- 1 148	- 1 040
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	736	- 436	- 329
VARIATION DE TRESORERIE NETTE				
Trésorerie à l'ouverture	F	1 580	2 226	1 744
Trésorerie de clôture	G	1 983	1 580	2 226
Variation de trésorerie nette (C+D+E = G-F)		403	- 646	482

En 2007, l'amélioration de la capacité d'autofinancement et du besoin en fonds de roulement d'activité a permis d'autofinancer les investissements et de dégager une variation de trésorerie nette positive de 482 K€. En 2008, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 938 K€ contre 1 850 K€ l'année précédente. Cette diminution est liée essentiellement à la variation du besoin en fonds de roulement d'activité, la capacité d'autofinancement étant en croissance entre 2007 et 2008. Après prise en compte des opérations d'investissement et de financement, la variation de trésorerie nette au cours de la période est négative de 646 K€. Il convient néanmoins de relever que cette variation négative est principalement liée au coût d'acquisition de titres d'autocontrôle sur le marché (710 K€). Ainsi, la variation de trésorerie retraitée des conséquences du plan de rachat de titres aurait été positive de 64 K€, la diminution observée par rapport à l'année précédente étant liée essentiellement à l'évolution du besoin en fonds de roulement d'activité.

En 2009, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles s'élèvent à 2 069 K€ contre 938 K€ l'année précédente. Cette forte augmentation est due au résultat net important et à la variation du besoin en fonds de roulement d'activité. La capacité d'autofinancement est encore en croissance entre 2008 et 2009. Après prise en compte des opérations d'investissement et de financement, la variation de trésorerie nette au cours de la période est positive de 403 K€. Il convient de noter qu'une augmentation de capital de 822 K€, ainsi qu'une souscription d'obligations convertibles pour 1 525 K€ ont été effectués. Sans ces deux opérations non récurrentes, la variation de trésorerie aurait été de 1 106 K€.

4. FACTEURS DE RISQUE

Le présent document de référence contient des déclarations prospectives. Ces déclarations sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et des termes tels que « avoir pour objectif », « croire », « s'attendre à », « pouvoir », « estimer », « anticiper », « envisager », « planifier », « devrait », ainsi que d'autres termes similaires. Le lecteur est mis en garde sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. Ces déclarations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront.

Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques décrits dans le rapport de gestion du conseil d'administration présenté ci-après avant de prendre leur décision d'investissement. Ces risques, ou l'un de ces risques, pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Keyyo. En outre, la société a procédé à une revue de ses risques et elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques que ceux qui y sont présentés.

Les risques présentés en point 7 du rapport de gestion du conseil d'administration en page 24 concernent notamment :

- Les risques liés à Keyyo ;
- Les risques liés au secteur des télécommunications ;
- Les risques liés aux marchés financiers.

Les risques liés à Keyyo, les risques liés au secteur des télécommunications et les risques liés aux marchés financiers, sont présentés, dans chacune de ces catégories, par ordre d'importance décroissante, selon le jugement actuel de la société. La survenance de faits nouveaux, externes ou propres à Keyyo est susceptible de modifier à l'avenir cet ordre d'importance.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1.1. Dénomination sociale suivant l'article 3 des statuts

KEYYO

Nom commercial déposé à l'INPI : KEYYO

5.1.2. Siège social suivant l'article 4 des statuts

92-98 Boulevard Victor Hugo

92115 Clichy

5.1.3. Forme juridique et législation applicable suivant l'article 1 des statuts

Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

5.1.4. Durée de la Société suivant l'article 5 des statuts

La société a été constituée le 25 janvier 1993 et immatriculée le 5 février 1993 pour une durée de 99 ans, à dater de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés soit jusqu'au 5 février 2092.

5.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés et code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 390 081 156. Le code NAF (APE) de Keyyo est depuis le 01/01/08 : 6110Z : Télécommunications filaires

5.2. MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE EN EUROS

Les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris S.A., sous le code ISIN FR0000185621.

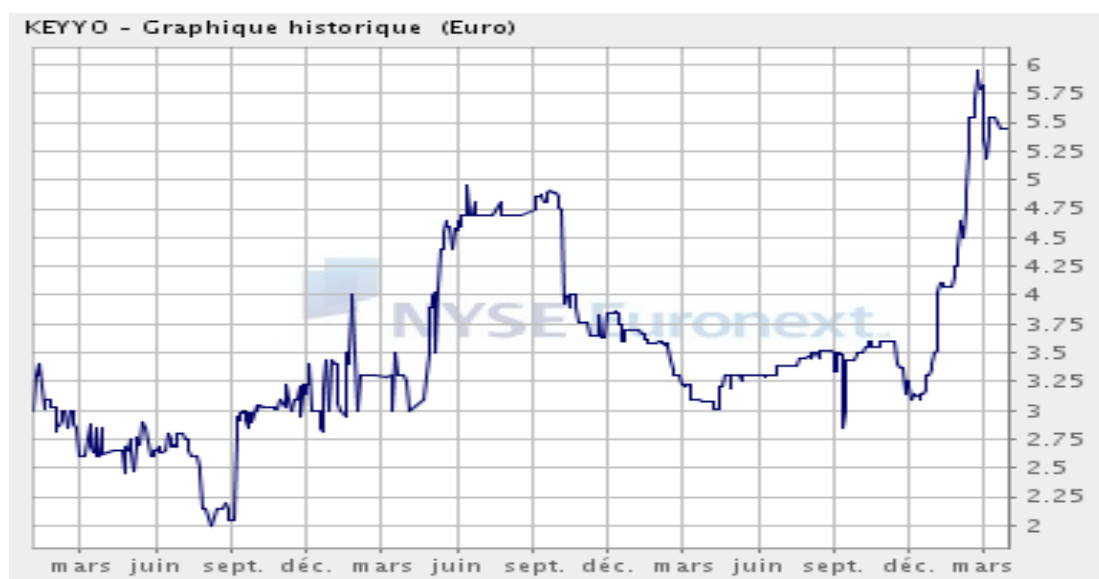
Depuis le 1^{er} septembre 2008, et pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, la société a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005, à la société de Bourse Gilbert Dupont.

Ce contrat de liquidité a été renouvelé pour l'année 2009.

Au titre de ce contrat de liquidité, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

	31/12/2009	31/12/2008
espèces	20 767,24	26 254,31
nombre de titres	16 266	15 191

Cours et volume des actions de janvier 2007 à fin mars 2010 :



Evolution du cours de l'action :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouvert.)	Cours Moyen (clôture)	Nombre de titres échangés	Capitaux en milliers d'euros	Nbre de séances de cotation
janv. 2007	3,40	08 janv.	2,81	31 janv.	2,81	3,12	3,12	12 099	37,63	17
févr. 2007	3,00	07 févr.	2,59	28 févr.	2,60	2,90	2,90	9 920	28,27	14
mars-07	2,88	13-mars	2,60	05-mars	2,62	2,67	2,67	15 900	43,18	12
avr. 2007	2,75	30 avr.	2,45	25 avr.	2,75	2,64	2,64	6 792	17,5	9
mai-07	2,90	14-mai	2,48	04-mai	2,66	2,74	2,73	12 144	33,15	14
juin-07	2,85	27-juin	2,63	05-juin	2,80	2,70	2,69	17 077	46,45	15
juil. 2007	2,80	02 juil.	2,05	26 juil.	2,15	2,54	2,55	6 356	16,7	11
août-07	2,20	23-août	2,00	07-août	2,04	2,13	2,13	3 830	8,06	11
sept. 2007	3,00	18 sept.	2,05	03 sept.	2,90	2,83	2,83	20 427	60,15	16
oct. 2007	3,10	29 oct.	3,00	02 oct.	3,10	3,02	3,03	15 280	46,16	18
nov. 2007	3,23	30 nov.	2,95	23 nov.	3,23	3,11	3,13	7 507	23,33	14
déc. 2007	3,44	24 déc.	2,75	19 déc.	3,44	3,07	3,08	9 063	27,06	16
janv. 2008	4,00	24 janv.	2,95	16 janv.	3,00	3,40	3,40	71 839	251,26	14
févr. 2008	3,30	04 févr.	3,30	04 févr.	3,30	3,30	3,30	1 721	5,68	4
mars-08	3,50	18-mars	3,00	13-mars	3,25	3,29	3,30	2 147	7,21	10
avr. 2008	3,90	29 avr.	3,00	03 avr.	3,90	3,48	3,48	3 086	11,63	5
mai-08	4,65	19-mai	3,50	06-mai	4,57	4,34	4,34	13 037	57,67	15
juin-08	4,95	12-juin	4,57	02-juin	4,70	4,72	4,70	7 506	35,18	13
juil. 2008	4,80	23 juil.	4,70	01 juil.	4,70	4,71	4,71	6 639	31,21	11
août-08	4,75	05-août	4,70	05-août	4,70	4,71	4,70	8 307	39,04	6
sept. 2008	4,90	22 sept.	4,75	02 sept.	4,85	4,84	4,85	76 254	372,28	21
oct. 2008	4,76	01 oct.	3,51	27 oct.	3,77	4,05	4,06	6 066	24,93	23
nov. 2008	3,83	19 nov.	3,63	24 nov.	3,63	3,70	3,70	4 180	15,61	20
déc. 2008	3,86	05 déc.	3,60	18 déc.	3,70	3,78	3,77	8 985	33,79	21
janv. 2009	3,70	02 janv.	3,58	19 janv.	3,60	3,63	3,63	3 047	11,08	21
févr. 2009	3,60	02 févr.	3,22	27 févr.	3,22	3,45	3,44	1 757	5,98	20
mar.2009	3,22	40239	3,07	40261	3,07	3,14	3,14	1 261	3,9	22
avr. 2009	3,31	21 avr.	3,01	08 avr.	3,30	3,17	3,18	8 691	28,2	20
mai.2009	3,31	40317	3,25	40309	3,30	3,30	3,30	2 962	9,74	20
juin.2009	3,39	40352	3,29	40338	3,38	3,32	3,32	889	2,96	22
juil. 2009	3,47	31 juil.	3,38	01 juil.	3,47	3,42	3,41	2 431	8,25	23
août.2009	3,51	40404	3,45	40396	3,50	3,50	3,50	3 884	13,55	21
sept. 2009	3,50	01 sept.	2,84	11 sept.	3,50	3,38	3,39	13 811	45,82	22
oct. 2009	3,60	13 oct.	3,50	01 oct.	3,60	3,55	3,55	9 723	34,35	22
nov. 2009	3,60	02 nov.	3,15	26 nov.	3,25	3,48	3,46	6 626	23,07	21
déc. 2009	3,50	31 déc.	3,10	03 déc.	3,50	3,22	3,22	42 058	146,63	22
janv. 2010	4,40	29 janv.	3,50	04 janv.	4,40	4,04	4,07	18 084	72,5	20
févr. 2010	5,99	24 févr.	4,50	05 févr.	5,79	5,25	5,27	23 056	123,07	20
mars-10	5,82	40238	5,19	40242	5,44	5,48	5,47	11 845	64,55	23

(Source: www.euronext.com)

Moyenne: moyenne des cours de clôture

Cours le plus bas: cours de clôture le plus bas dans le mois

Cours le plus haut: cours de clôture le plus haut dans le mois

Capitaux: volume quotidien multiplié par les titres échangés dans le mois

5.3. HISTORIQUE, DATES CLES ET PRINCIPAUX EVENEMENTS 2009

5.3.1. Historique de la société

Keyyo a été créée en France en 1993.

D'abord agent commissionné d'une société américaine (Telenational, devenue Worldport), la société a commencé à facturer directement ses clients à partir d'août 1995. Le premier produit commercialisé par la Société a été le « call back ». Ce système tirait profit du grand écart des tarifications internationales entre les opérateurs intervenant dans des environnements concurrentiels (Etats-Unis, Royaume-Uni) et ceux en situation de monopole (Europe continentale, Japon).

L'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications en France depuis le 1^{er} janvier 1998 a permis à la société de renforcer ses capitaux par une introduction sur le nouveau marché et procéder ainsi aux investissements lui permettant d'offrir une large gamme de services de téléphonie fixe. A ce jour, Keyyo dispose de commutateurs situés en Ile de France qui concentrent et routent les appels. Keyyo dispose d'une salle sécurisée dans laquelle se trouvent l'ensemble de ses équipements critiques.

5.3.2. Historique commercial

1995	Premiers Mailing à destination de la communauté japonaise en France
1996	Première approche des clients internationaux (Allemagne)
1997	Lancement auprès des groupes fermés d'utilisateurs du produit d'accès direct
janv-98	Ouverture du marché des télécommunications (suppression des groupes fermés d'utilisateurs)
mars-99	Obtention licence L-33.1
avr-99	Interconnexion F.T. Paris Zone Urbaine et lancement à Paris du Préfixe 1677
mai-99	Lancement commercial segment Maghreb
juin-99	Lancement en Suisse du préfixe 10742
sept-99	Lancement des cartes ethniques auprès des communautés d'origine chinoise, Afrique du nord et Amérique latine
sept-00	Lancement offre <i>Transparence</i> par Via le 2 de Siris
févr-01	Fermeture du service Suisse
mars-01	Arrêt de la commercialisation sur la cible Grand Public abonnement voix fermeture de notre réseau de courtiers
avr-01	Lancement de la vente de nos propres numéros spéciaux 08AB95
sept-01	Lancement commercial de l'offre <i>Transparence</i>
oct-01	Mailing présentant l'offre <i>Transparence</i> auprès de 145.000 PME
Novembre 2001 et Avril 2002	Opération de parrainage auprès de particuliers pour développer l'offre <i>Transparence</i>
A compter de décembre 2001	Relance de l'ensemble des clients (particuliers et entreprises) pour inscription en présélection
mars-02	Test de revente de minutes à un échantillon de téléboutiques (il s'agit de points de vente offrant une dizaine de cabines téléphoniques)
oct-02	Lancement de l'offre « « promoshop » » destinées aux téléboutiques
janv-04	Déploiement commercial d'une solution d'installation de Téléboutiques VoIP clés en mains depuis un accès ADSL
janv-04	Lancement d'un département International ayant pour mission de vendre la gamme de solutions de VoIP (particuliers et entreprises) hors de la métropole et principalement en zone francophone (Afrique et DOM-TOM)
mai-04	Mise en place d'une solution « d'opérateur virtuel » destinée principalement aux FAI (Fournisseur d'Accès Internet) à l'étranger. Cette offre permet à tout FAI de proposer, en marque blanche, l'intégralité des services IP de Keyyo
mai-05	Ouverture du site www.phonesystems.net

nov-05	Lancement de l'offre VoIP de Nordnet, fournisseur d'accès Internet dans le nord de la France, utilisant intégralement la technologie de Keyyo. Ce partenariat est le premier de la stratégie « marque blanche » que la société envisage de dupliquer avec différents opérateurs de télécommunications à l'étranger, ne maîtrisant pas la technologie VoIP.
déc-05	Conclusion d'un important accord avec Meditel, 2 ^{ème} opérateur de télécommunications au Maroc, filiale de Telefonica ; cet accord porte sur la fourniture de technologie de VoIP pour les téléboutiques au Maroc et sur la commercialisation de liaisons louées pour les entreprises françaises présentes au Maroc.
juil-07	Création du site www.keyyo.fr offrant des solutions de voip à destination des petites entreprises.
déc-07	Fermeture du site phonesystems.net pour les particuliers et création d'une offre particuliers sur le site www.keyyo.fr .
déc-07	Lancement de Bladiphone en partenariat avec l'opérateur marocain Wana.
déc-07	Lancement d'une offre prepaid pour les téléboutiques : les téléboutiques doivent payer par avance leurs consommations.
courant 2008	Lancement de l'offre Mobi'lib, service de call back sur mobile à partir de l'annuaire des téléphones mobiles. Poursuite du développement du contenu de l'offre IP centrex avec notamment l'amélioration de l'interface administrateur. Elargissement de l'offre IP centrex et sip trunking via un réseau de revendeurs. Vente de numéros spéciaux en ligne, ce qui permet aux entreprises une mise en place rapide de ces lignes auprès de leur client et une rémunération attractive. Lancement d'une offre Bladiphone illimitée soir et week-end qui permet aux abonnés Bladiphone d'appeler leur correspondant Marocain via le partenariat avec l'opérateur téléphonique Wana.
Janvier 2009	Dans le cadre du développement de sa solution « passerelle », Keyyo Business, l'opérateur SIP des entreprises, a sélectionné un spécialiste en équipements VoIP. Un partenariat technologique fort pour une solution simple et économique. Les solutions de type « passerelle » permettent un passage en douceur vers la VoIP pour les clients qui ne souhaitent pas remplacer leur installation téléphonique.
Janvier 2009	Keyyo Business est le premier opérateur de services IP à mettre en ligne la vente de ses numéros spéciaux 0800. Outre la gratuité de ce service pour les entreprises, Keyyo Business propose bien d'autres avantages, comme un large choix de numéros et une souscription immédiate en quelques clics.
Janvier 2009	Keyyo Business a choisi de rapatrier son Service Clients « entreprises » en France. Cette décision atteste de la volonté de Keyyo Business de renforcer son exigence de qualité de service.
Avril 2009	Dans sa démarche de validation des principaux équipements de téléphonie sur IP sur son réseau, Keyyo Business a validé la compatibilité de ses lignes avec les téléphones VoIP du leader mondial des services pour les créateurs de contenu. Cette collaboration technologique, associée à un distributeur à valeur ajoutée performant, IP&Go, permet de garantir une solution simple et rapide à mettre en œuvre.
Juillet 2009	Keyyo Business a enrichi son offre de services avec une large gamme d'accès SDSL à débit garanti, lui permettant de proposer une solution globale de téléphonie sur IP 100%.
Septembre 2009	Keyyo Business a enrichi son offre de téléphonie d'une solution de télétravail adaptée aux besoins des entreprises, et a lancé une étude globale sur le sujet.

- Novembre 2009 Keyyo Business a mis au point des outils (API - Application Programming Interface) pour une totale interaction de la téléphonie avec les applications informatiques, ceci afin de créer un environnement de travail efficace pour ses clients.
- Décembre 2009 Keyyo Business a fait évoluer ses offres de téléphonie «passerelle» et «IPBX» afin de garantir à ses partenaires un déploiement plus simple et plus rapide, et ceci à des tarifs encore plus avantageux pour les entreprises clientes.

5.3.3. Principaux événements de l'exercice 2009

Mise en place deux plans d'attributions d'actions gratuites :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer 32.000 actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Une attribution de 10.000 actions a été décidée pour le Directeur Général.
La notification aux personnes concernées a été effectuée le 3 mars 2009.
L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification. Les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.
Le total des actions attribuées ce jour est de 30.000 titres sur les 32.000 actions.
- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites plafonné à 100.000 titres.
Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a entériné ce plan qui contient les mêmes caractéristiques que le premier.
Le total des actions attribuées ce jour est de 26.750 titres sur les 100.000 actions.

Augmentation de capital

En date du 22 juillet 2009, une augmentation de capital d'un montant global de 822.404,70 euros (prime d'émission incluse) par apports nouveaux en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription a été intégralement souscrite et libérée. (Décision du conseil d'administration du 29 juin 2009)

Cette opération avait pour but de financer des projets de croissance externe qui permettront à la société KEYYO d'atteindre une taille mieux adaptée à son marché.

Désormais, le capital de la société KEYYO est donc composé de 2.700.000 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 864.000 euros.

Partenariat avec la société NORMACTION

KEYYO a conclu un partenariat stratégique industriel et financier avec la société NORMACTION qui s'articule de la manière suivante :

- Commercial : L'accord permet à la société NORMACTION d'étendre son réseau de fournisseurs télécoms, en intégrant à son offre les solutions de téléphonie sur IP d'entreprise développées par KEYYO. Ce partenariat donne la possibilité à KEYYO de s'appuyer sur le réseau de vente de NORMACTION et permet à KEYYO de proposer au parc de clients existants de NORMACTION (12.000 clients) son catalogue d'offres éprouvées et multiples à destination des entreprises.
- Financier : KEYYO a souscrit à une augmentation du capital de NORMACTION le 18 juin 2009. Cette participation est inférieure à 5%

Par ailleurs, KEYYO a souscrit à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société NORMACTION. D'une durée de cinq ans au taux de 8% remboursable avec une prime de non-conversion de 1 euro, cette émission obligataire a été réalisée en deux emprunts :

- 1/ une émission de 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions NORMACTION à tout moment, à raison d'une action pour une obligation ;
- 2/ une émission de 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles

en actions NORMACTION à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.

- Gouvernance : En accord avec Risc Group, les actionnaires historiques et le management de NORMACTION, KEYYO dispose d'un siège au Conseil d'administration de NORMACTION.

Litige commercial

Un litige commercial, provisionné dans les comptes à hauteur de 175 K€ au 31 décembre 2008, s'est dénoué au cours du premier semestre 2009, donnant lieu une reprise de provision pour 155 K€ permettant d'ajuster le montant de la provision à la décision de la Cour d'Appel statuant sur ce litige.

Cession des actions d'autocontrôle

En date du 8 octobre 2009, le conseil a autorisé la cession des actions détenues en autocontrôle à un prix minimum de 3.58 euros selon le programme de rachat communiqué à l'AMF. Cette cession a été modifiée dans le conseil du 08 octobre 2009.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser, à toutes fins utiles, les sociétés MAGELIO représentée par Philippe Houdouin et ADVEST, représentée par Michel Picot à acquérir des actions en auto-détention.

En date du 22 novembre 2009, la société ADVEST a acquis 22 500 titres au prix de 3.60 l'unité.

La société MAGELIO a acquis 57 500 titres au prix de 3.60 € en date du 23 novembre 2009 et 30 000 titres au prix de 3,60 € en date du 24 décembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- Le nombre des actions échangés au cours de l'exercice : 161 657 actions
- Les cours moyens des achats et des ventes : cours moyen des achats à 3,42 € et cours moyen des ventes à 3,55 €
- Le montant des frais de négociation : néant
- Le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 114.536 titres. Il est rappelé que la société détient 16 266 titres au sein d'un contrat de liquidité
- Leur valeur évaluée au cours d'achat : 464.793,14 € (y compris contrat de liquidité)
- Le nombre des actions utilisées : néant

5.4. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Dans le courant de l'exercice 2009, la société a investi en immobilisations incorporelles et corporelles pour 971 K€ contre 454 K€ en 2008 et 607 K€ en 2007.

Les principaux investissements réalisés en 2009 concernent :

- Les frais de recherche et développement pour 346 K€ dont 325 K€ au titre des coûts engagés en interne et activés en immobilisations ;
- L'acquisition d'infrastructures techniques pour 534 K€ ;
- L'acquisition de matériel et mobilier pour 89 K€.

L'essentiel des investissements ont été réalisés sur le territoire Français et une partie aux Etats Unis.

A la clôture de l'exercice 2006, un dépôt avait été provisionné à 100 % pour un montant de 27 K€. Cette provision a été reprise en 2009 suite à la perte définitive du dépôt.

Un prêt de 15 K€ avait été effectué en janvier 2007 afin d'aider l'installation d'un client. Au 31 décembre 2009, seulement la moitié de ce prêt a été remboursé alors ce dernier aurait du être remboursé dans sa totalité. Une provision de 8 K€ a donc été constituée.

Par ailleurs, la société n'a plus de matériel en crédit bail au 31 décembre 2009.

Les investissements de l'exercice ont été autofinancés par la société.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. PRESENTATION GENERALE

Keyyo est un opérateur de télécommunications qui fournit des solutions hébergées en matière de voix sur IP (VoIP). La société s'appuie sur un savoir-faire technique et marketing développé depuis 12 ans pour proposer un ensemble de services.

Keyyo se positionne maintenant comme un opérateur VoIP global sur le marché français adressant aujourd'hui différents segments de clientèle :

- La clientèle des petites et moyennes entreprises ;
- La clientèle des particuliers ayant des besoins sophistiqués ;
- La clientèle grand public fortement consommatrice de communications entre la France et l'Afrique (Maghreb compris) ;
- La clientèle des opérateurs et grands comptes.

Pour la clientèle de petites et moyennes entreprises, la société offre les services suivants :

- Solutions de téléphonie sur IP en mode « passerelle » via son site Keyyo.fr ;
- Numéros spéciaux pour les entreprises (équivalent des numéros verts ou indigos ou surtaxés de France Telecom), avec serveurs vocaux associés.

La Voix sur IP (VoIP) a acquis le statut de technologie mûre avec des déploiements significatifs dans les plus grands groupes internationaux. Les particuliers l'ont également massivement adoptée, suite aux offres d'appels illimités incluses dans les forfaits Internet haut débit.

Si les fournisseurs d'accès Internet sont bien placés (ex : Free), les offres d'opérateurs de VoIP, fonctionnant à partir de n'importe quel accès Internet, connaissent également un grand succès (ex : Skype), car elles introduisent une notion de mobilité, appréciée d'une clientèle nomade, en forte croissance.

Keyyo a su saisir l'opportunité de la Voix sur IP en devenant non seulement un opérateur de télécommunications IP mais également un intégrateur de solutions de Voix sur IP ; en effet, cette technologie, qui réduit le coût des minutes et offre de nombreux services, nécessite une installation sur site que, jusqu'à présent, ni les installateurs privés de télécommunications ni les intégrateurs de réseau ne maîtrisent convenablement.

En apportant une solution globale, Keyyo a su répondre à une attente provenant des trois cibles de clientèle décrite ci-dessus.

Par ailleurs, avec la simplicité grandissante des solutions de VoIP, apparaît un nouveau marché de PME aptes à intégrer elles-mêmes les terminaux de VoIP ; ce constat a conduit Keyyo à commercialiser ses offres de VoIP sur le web (www.keyyo.fr), sans intermédiaire. Ce site s'adresse à des petites PME qui ont acquis leurs équipements en Grande Distribution ou chez des revendeurs spécialisés. Elles peuvent également commander ces terminaux sur le site internet, ce site a bénéficié du partenariat avec Linksys, filiale Grand Public et PME de Cisco, leader mondial des équipements Internet.

Pour la clientèle des particuliers :

- Solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques ;
- Numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers ;
- Solution de téléphonie IP sous forme d'abonnements vers le Maroc.

Pour la clientèle Call shop

- Solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques.

6.2. SECTEURS D'ACTIVITE

Au cours de l'année 2008, le Groupe a défini de nouveaux segments d'activité afin de tenir compte de l'évolution des produits et des prestations commercialisées avec notamment la création d'un secteur d'activité pour les particuliers.

Keyyo est désormais positionné sur les quatre secteurs d'activité suivant :

- Pôle Keyyo Business : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales à l'attention des PME et TPE avec facturation mensuelle, activité en forte croissance représentant environ 41 % du chiffre d'affaires 2009 contre 35% en 2008 ;
- Pôle Keyyo Home : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, à l'attention des clients particuliers de Keyyo et de Bladiphone ;
- Pôle Keyyo Call Shop : il s'agit des clients téléboutiques en France et à l'étranger ;
- Pôles Opérateurs et grand comptes : Revente de minutes à des grands opérateurs et/ou à des grands comptes.

6.3. PRINCIPALES REALISATIONS D ACTIVITES DE L'EXERCICE 2009

Le principal indicateur d'activité suivi par le Groupe est l'évolution du chiffre d'affaires par secteur d'activité. Nous vous présentons ci-dessous les principales réalisations au 31 décembre 2009 et les mesures à l'origine des performances observées :

Milliers d'euros	Keyyo Home	Keyyo Business	Keyyo Call Shop	Opérateurs et Gds Comptes	Total
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2007	1 532	3 432	7 997	1 055	14 015
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2008	1 646	5 562	8 075	841	16 124
<i>Variation (en %)</i>	<i>7,4%</i>	<i>62,1%</i>	<i>1,0%</i>	<i>-20,3%</i>	<i>15,0%</i>
Chiffre d'affaires au 31 décembre 2009	1 852	7 569	7 912	1 075	18 408
<i>Variation (en %)</i>	<i>12,5%</i>	<i>36,1%</i>	<i>-2,0%</i>	<i>27,8%</i>	<i>14,2%</i>

Activité Keyyo Home :

- Relance du marketing et suivi des clients particuliers avec de nouveaux tarifs pour le téléphone mobile, avec de nouvelles stratégies de niche. Il y a également une réflexion sur des offres liées à la télésurveillance ;
- Suite au litige avec Wana, il y a eu des difficultés à pérenniser l'offre Bladiphone qui est une Offre ADSL/Téléphonie IP à destination des résidents marocains en France ;
- Augmentation du parc client de l'activité ainsi que de Bladiphone.

Activité Keyyo Business :

- Reconstruction et segmentation du réseau suite aux problèmes Orange de 2008
- Déploiement de l'offre de marque blanche « revendeurs »
- Mise en place de formations commerciales et techniques mensuelles
- Refonte du site web dédié aux partenaires, e-mailings dédiés et newsletters
- Lancement **de nouvelles offres** en fin d'année afin d'associer des offres DSL+Trunk SIP

Activité Keyyo Call Shop :

- Maintient du parc de téléboutiques et déploiement de l'activité sur de nouvelles régions en France et de nouveaux pays en Afrique ;
- Croissance de l'offre « prepaid » pour les téléboutiques.

Activité opérateurs :

- Maintient de la terminaison de minutes Call center pour Meditel (> 1 million de minutes par mois) ;
- Evolution prévue du partenariat Nordnet qui est une filiale de France Télécom et qui utilise notre service en marque blanche.
- Lancement du partenariat avec Normaction qui commercialise des offres de Trunking SIP en marque blanche.

6.4. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

6.4.1. Les partenaires de l'entreprise

Les clients

Le réseau de commercialisation des offres de la société Keyyo diffère sur chaque segment d'activité et tient compte des particularités des offres commercialisées sur chaque secteur :

- Pôle Keyyo Business : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle représentant 41 % du chiffre d'affaires 2009 contre 35% en 2008 ;
- Pôle Keyyo Home : activité de télécommunications fixes, essentiellement nationales, avec facturation mensuelle représentant 10 % du chiffre d'affaires 2009 comme en 2008 ;
- Pôle Keyyo Call Shop : téléboutiques représentant environ 43 % du chiffre d'affaires 2009 contre 50% en 2008 ;
- Pôles Opérateurs et grand comptes : Revente de minutes à des grands opérateurs et/ou à des grands comptes. Cette activité représente 6 % du chiffre d'affaires 2009 comme en 2008.

Partenariats

La société établit des partenariats de distribution avec des apporteurs d'affaires, généralement professionnels des télécoms, en France comme en Afrique. Cette approche de distribution indirecte permet à Keyyo de limiter ses coûts d'acquisition de clientèle et de concentrer ses investissements sur les développements technologiques.

Personnel externalisé

La société fait appel à la sous-traitance pour le support technique et commercial par téléphone. Il y a une équipe située au Maroc à Casablanca et une équipe située en France à Abbeville.

Les fournisseurs

Keyyo a choisi ses fournisseurs de communications, en fonction de la qualité de leur infrastructure, de leur tarification et de leur pérennité. Cette liberté évite toute dépendance à l'égard de ses fournisseurs. Elle travaille notamment avec les opérateurs français : SFR, Orange, Comptel, Colt, Verizon.

La répartition en pourcentage des achats de minutes des principaux fournisseurs est la suivante:

	2009	2008	2007
Premier fournisseur	51 %	34 %	37 %
5 premiers fournisseurs	96 %	90 %	89 %
10 premiers fournisseurs	99 %	96 %	100 %

Ces partenaires sont non exclusifs afin de garantir le meilleur service au meilleur prix à nos clients. Concernant les équipements de VoIP, le principal fournisseur est Techdata leader sur leur marché. Ce fournisseur représente plus de la moitié des achats de la société. La répartition en pourcentage des équipements VoIP des principaux fournisseurs est la suivante :

	2009	2008	2007
Premier fournisseurs	51 %	35 %	45 %
5 premiers fournisseurs	96 %	91 %	90 %
10 premiers fournisseurs	100 %	99 %	95 %

6.4.2. Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ayant un effet sur la stratégie du Groupe

A notre connaissance, aucune stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire ou politique ne devrait avoir une influence importante sur nos opérations.

Certains de ces facteurs pourraient néanmoins avoir des incidences sur la politique tarifaire et notamment la contribution à l'audiovisuel public qui fait l'objet à ce jour d'un projet de loi.

Ainsi, l'Assemblée nationale et le Sénat ont entériné à l'article 21 du projet de loi le principe d'une taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques au sens de l'article L. 32 du Code des postes et des communications électroniques. L'Assemblée nationale et le Sénat ont entériné à l'article 21 du projet de loi le principe d'une taxe sur les services fournis par les opérateurs de communications électroniques au sens de l'article L. 32 du Code des postes et des communications électroniques. Les députés et les sénateurs se sont accordés sur le calcul de la taxe. Ainsi, un taux de 0,9 % sera appliqué à la partie du chiffre d'affaires supérieure à 5 millions d'euros.

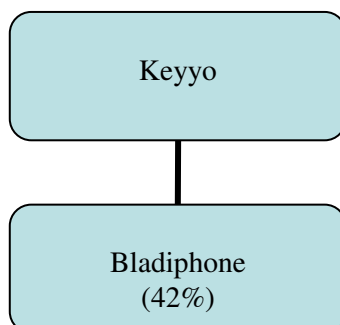
Dans un communiqué du 28 janvier 2010, la Commission Européenne a déclaré ouvrir une procédure d'infraction contre la France concernant la « Taxe télécom » imposée par la loi du 5 mars 2009 aux opérateurs de télécommunication. Le gouvernement français a deux mois pour répondre aux griefs de la Commission Européenne. En l'absence de réponse dans le délai impartis les remarques du gouvernement français ne sont pas satisfaisantes, la Commission Européenne pourra être portée devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Si cette contribution à l'audiovisuel devait être applicable, la société Keyyo serait dans l'obligation de répercuter cette taxe sur l'utilisateur final.

7. ORGANIGRAMME

7.1. ORGANIGRAMME DU GROUPE

L'assemblée générale du 23 juin 2008 a décidé de la fusion de la société GESK de manière rétroactive au 01 janvier 2008. Au 31 décembre 2007, la société GESK détenait 42.76% de Keyyo. Cette fusion absorption a eu pour conséquence d'alléger la structure du capital. Ainsi, au 31 mars 2009, l'organigramme simplifié du groupe est le suivant :



Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
INVEST IN EUROPE (TRUFFLE VENTURE)	50,06%	52,61%
Eric SAIZ	15,26%	16,03%
Autocontrôle Keyyo	4,84%	-
MAGELIO CAPITAL	12,00%	12,61%
LA FINANCES	5,12%	5,38%

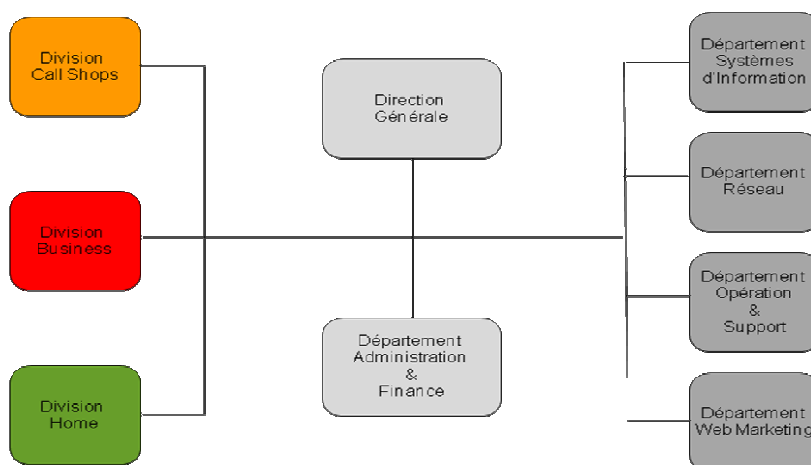
Aucune action ne donne droit à un vote double.

La répartition du capital de Keyyo est détaillée au chapitre 18 – principaux actionnaires.

Bladiphone SAS est un opérateur télécom franco-maghrébin détenue à 42 % par Keyyo, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain jusqu'au 31 décembre 2009 car Keyyo a racheté les parts de cet associé fin février 2010.

7.2. ORGANIGRAMME DE LA SOCIETE KEYYO

Fin 2008, la société Keyyo a formalisé un nouvel organigramme désormais divisé en unités d'affaires, ce dernier a évolué de la manière suivante :



7.3. RELATIONS ENTRE LES SOCIETES

Les relations commerciales et financières entre Keyyo et sa filiale, sont réglementées et concernent :

- Un accord d'assistance technique et de fournitures de prestations, ainsi qu'une convention d'avance en compte courant mis en place au cours de l'exercice 2007 et poursuivie en 2008 et 2009 ;
- Une convention d'achats de minutes par Keyyo à Bladiphone avait été mise en place sur 2008, il n'y a pas eu de telle convention sur 2009.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes voir le point 20.2.4 à la page 120.

7.4. DISPOSITIONS STATUTAIRES LIMITANT LE CHANGEMENT DE CONTROLE

Il n'existe aucune disposition statutaire limitant le changement de contrôle.

Lors de la création de la société Bladiphone, Keyyo a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de Keyyo qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder et à transporter à Keyyo ou à toute personne qui se substituerait à Keyyo, toutes les parts en sa possession.

La société Keyyo a acquis les parts sociales détenues par le co-associé rétroactivement au 1^{er} janvier 2010.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES ET EQUIPEMENTS

8.1. PROPRIETE IMMOBILIERE

Au cours du mois de décembre 2007, le siège social de la société a été transféré au 92-98 boulevard Victor Hugo (92115) CLICHY.

Pour faire face à la croissance et à l'augmentation du nombre de salariés, la surface des bureaux s'élève maintenant à 516 mètres carrés avec archives pour un loyer annuel hors charges de 115 K€. Une franchise de trois mois avait été obtenue du 1^{er} novembre 2007 au 31 janvier 2008 pour un montant hors charges de 26 K€.

8.2. PROPRIETE INDUSTRIELLE

Keyyo a déposé le nom et le logo « Keyyo » dont elle a la propriété.

Les noms « Phonesystems.net » et « Keyyo », Mobilib, « Media ethnic », « Relais.com » et « Bladiphone » utilisés spécifiquement pour ses activités en ligne ont été réservés et enregistrés auprès des autorités internationales d'administration des noms de domaines sur Internet.

La société n'a pas déposé de brevets.

8.3. ACTIFS DE LA SOCIETE

A ce jour, Keyyo possède les actifs nécessaires à la poursuite de son activité commerciale.

Au 31 décembre 2009, les droits au bail s'élèvent à 105 K€ et se décomposent de la manière suivante :

- Le bail de la rue Charbonnière acquis le 09-12-2003 pour 68 K€
- Le bail de la rue Ordener acquis le 31-12-2003 pour 37 K€

Au 31 décembre 2009, la valeur brute du fonds de commerce s'élève à 125 K€. Le fonds de commerce Royal Telecom, sis au Bd Général Leclerc à Clichy, a été acquis le 8 décembre 2006.

A ce jour, il n'y a pas d'indice de perte de valeur relevé sur ces actifs.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT

9.1. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de votre société, nous vous présentons ci-après, le rapport de gestion de votre Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 et clos le 31 décembre 2009.

1 - Présentation et règles d'établissement des comptes annuels :

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les états présentés ne comportent pas, au niveau des méthodes d'évaluation et de présentation des comptes, de modifications par rapport à l'exercice précédent.

2 - Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

2.1. Keyyo

La société anonyme Keyyo est la société mère du groupe Keyyo.

Le chiffre d'affaires net de notre société a poursuivi son augmentation en passant de 14.035 K€ sur l'exercice 2007, à 16.108 K€ sur l'exercice 2008 et à 18.204 K€ sur l'exercice 2009.

Le pourcentage de variation correspondant est donc de 14,8% pour l'année 2008 et 13% pour l'année 2009.

<i>En milliers d'€</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>% Variation (2009/2008)</i>	<i>2007</i>
Chiffre d'affaires	18.408	16.108	13%	14.035
<i>Dont ventes de Marchandises</i>	<i>334</i>	<i>253</i>		<i>267</i>

Le taux de marge brute est passé de 49 % à 52% soit une augmentation de 3 points.

La marge brute représente le chiffre d'affaires de la société diminué du coût d'achat des minutes consommées, des achats de matériels revendus et des frais de liaisons louées.

Ces chiffres expriment les efforts entrepris par la société pour augmenter son chiffre d'affaires et ses marges, tout en développant de nouvelles activités. Durant l'exercice 2009, la société a poursuivi son effort sur la relance de son activité commerciale

Les charges d'exploitation sont passées de 16.197 K€ sur l'exercice 2008 à 18.225 K€ sur l'exercice 2009.

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 4.105 K€ contre 3.579 K€ en 2008 soit une progression de 14,70 %.

Les impôts et taxes s'élèvent à 243 K€ contre 217 K€ en 2008 soit une progression de 12 %.

Les charges de personnel s'élèvent à 3.530 K€ contre 2.886 K€ en 2008 soit une progression de 22,31 %.

Les dotations aux provisions sur actif circulant diminuent en passant de 302 K€ à 285 K€ en 2009.

Les autres charges s'élèvent à 196 K€ en 2009 contre 166 K€ en 2008.

En 2009, ces charges correspondent essentiellement à des pertes de créances clients antérieures pour 110 K€ qui avaient été provisionnées en créances douteuses.

Dans ce poste, nous retrouvons également les provisions pour l'ARCEP, ainsi que les jetons de présence alloués au cours de l'exercice.

En 2008, elles correspondaient essentiellement à l'apurement de créances clients qui étaient majoritairement provisionnées antérieurement. Ces charges étaient en grande partie contre balancées par des reprises de provisions sur comptes clients.

L'exercice se solde en conséquence par un résultat d'exploitation bénéficiaire de 702 K€ pour 2009 contre un bénéfice d'exploitation de 398 K€ sur l'exercice 2008.

Le résultat net s'établit ainsi à 1.008 K€.

Le total du bilan est passé de 7.636 K€ au 31 décembre 2008 à 9.287 K€ au 31 décembre 2009 avant affectation du résultat.

Les capitaux propres sont d'un montant de 4.262 K€ au 31 décembre 2009 contre 2.431 K€ au 31 décembre 2008.

En 2008, après la fusion absorption de Gesk, la société avait un endettement auprès d'associés de 100 K€. Cette somme a été remboursée en 2009.

La société dispose au 31 décembre 2009 d'une trésorerie de 2.426 K€.

La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 %, dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim Boukaa, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par Keyyo après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France. L'activité de cette société s'est poursuivie sur les années 2008 et 2009. Au 31 décembre 2009, Keyyo dispose envers sa filiale d'une créance de 533 K€ provisionnée à hauteur de 145 K€.

2.2. Groupe Keyyo selon les normes IFRS

Le chiffre d'affaires du groupe s'élève à la somme de 18.408 K€ au 31 décembre 2009.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 17.485 K€ pour l'exercice écoulé. Par conséquent le résultat opérationnel du groupe s'élève à la somme de 923 K€.

Le résultat financier s'élève quant à lui à la somme de 60 K€.

En conséquence, et après déduction de toutes les charges, impôts, amortissements, notre résultat net consolidé se solde par un bénéfice de 1.026 K€.

Le total de bilan consolidé au 31 décembre 2009 s'élève à la somme de 9.082 K€.

3 -Filiales et participations :

- **BLADIPHONE :**

Depuis le 15 janvier 2007 et jusqu'au 23 février 2010, Keyyo détenait 42 % de la SAS Bladiphone, soit 1.554 actions sur les 3.700 actions qui composent le capital de la SAS Bladiphone.

Bladiphone SAS est un opérateur télécom franco-maghrébin. Il s'appuie sur l'alliance technologique entre Keyyo (SA cotée à la Bourse de Paris depuis 1994) et l'opérateur télécom marocain Wana (2ème opérateur fixe du Maroc).

Le chiffre d'affaires de Bladiphone est de 694 K€ pour l'année 2009, contre 467 K€ en 2008, avec un début d'activité qui avait réellement commencé sur le 4ème trimestre 2007.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 949 K€ contre 933 K€ en 2008.

Le résultat d'exploitation devient positif avec 180 K€ contre (466) K€ pour l'année 2008.

Compte tenu de charges financières qui s'élèvent à 72 K€, et d'un résultat exceptionnel de 505 K€, le résultat net est un profit de 613 K€ contre une perte de (505) K€ pour 2008.

Il est rappelé que la société Bladiphone a conclu un partenariat le 29 décembre 2008 avec l'opérateur téléphonique marocain WANA.

Au cours de l'année 2009, un litige est né entre WANA et Bladiphone.

Un accord transactionnel a été signé entre WANA et Bladiphone le 25 décembre 2009 mettant notamment fin de manière anticipée audit contrat à la date du 31 mai 2010.

Bladiphone a fait appel en octobre 2009 à la société Magelio capital, société dans laquelle Philippe HOUDOUIN est président, pour utiliser son savoir-faire dans le cadre des négociations avec la société WANA afin trouver un accord amiable satisfaisant pour la société Bladiphone. La rémunération de Magelio capital a été basée sur le montant de l'indemnité versée par WANA à Bladiphone dans le cadre de l'accord transactionnel négocié par Magelio capital et n'a été perçue qu'au paiement effectif par WANA de l'indemnité versée à Bladiphone.

- **NORMACTION :**

En juillet 2009, la société Keyyo a souscrit au capital de la société NORMACTION, société cotée sur le marché Alternext et spécialiste dans les prestations de services de télécommunications et de réseaux auprès des petites et moyennes entreprises.

La société détient au 31 décembre 2009, 141.223 actions de Normaction.

Le détail de ce partenariat est développé au paragraphe 11 de ce présent rapport.

4 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

4.1. Pour KEYYO :

Après une année 2006 de stabilisation technologique et de restructuration, et une année 2007 qui a été une année de re-fondation, l'accélération en 2008 de la migration vers le modèle d'e-opérateur de nos activités entreprises et particuliers a été entreprise. Par ailleurs, la consolidation de nos activités de télésurveillance et de nos services aux opérateurs et grands comptes a été poursuivie. L'année 2009 a été marquée par le lancement de nouvelles offres qui ont permis de poursuivre cette accélération. L'année 2010 devrait voir continuer cette accélération.

L'entreprise veut :

- devenir l'un des acteurs de référence du marché ethnique ;
- réussir à imposer le modèle d'e-opérateur pour les PME en France comme l'un des plus prometteurs, avec la richesse, simplicité et performance de l'offre ;
- développer le contenu technologique de l'entreprise en préservant son indépendance technologique presque totale vis-à-vis de fournisseurs d'infrastructure ou de service.

A la date d'arrêté des comptes, le contexte économique et la « crise financière » n'ont pas eu d'incidence sur les actifs et passifs présentés au bilan. Par ailleurs, la société n'a pas identifié d'incertitude significative susceptible de faire peser un doute important sur la continuité d'exploitation.

4.2 Pour BLADIPHONE :

Malgré l'arrêt du contrat avec notre principal partenaire Wana Corporate à fin mai 2010, le budget de la société Bladiphone prévoit un résultat positif d'environ 60 K€ pour l'exercice 2010, soit un résultat d'exploitation de 70 K€ et des charges financières pour le solde.

5 - Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé :

Le conseil d'administration du 15 janvier 2010 a donné tous pouvoirs à son président pour mettre en place un nouveau programme de rachat de titres de la société. Il est renvoyé au paragraphe 20 du présent rapport pour plus de développements sur ce point.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2010 a :

- autorisé le conseil d'administration à demander l'admission aux négociations des titres de la société sur le marché Alternext. Le dossier est en cours de traitement auprès d'Alternext - NSYE Euronext.
- ratifié la cooptation de la société TRUFFLE CAPITAL en qualité d'administrateur de la société décidée par le conseil d'administration réuni le 2 décembre 2009, en remplacement de Monsieur Mark BIVENS, démissionnaire ;
- conféré au conseil d'administration une délégation de compétence pour procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du DPS au profit exclusif de la société MAGELIO, société actionnaire de plus de 10 % du capital de KEYYO et dont Philippe HOUDOUIN est président.

La société KEYYO a procédé, le 23 février 2010, à l'acquisition de 58 % du capital de sa filiale BLADIPHONE, soit 2.146 parts sociales, auprès de Monsieur Karim BOUKAA pour un montant de 400 K€. Elle détient désormais 100 % du capital de sa filiale.

Monsieur Karim BOUKAA a également cédé à la société KEYYO son compte courant d'associé s'élevant à la somme totale de 91.011,27 euros pour un (1) euro symbolique.

Monsieur Karim BOUKAA a par ailleurs démissionné de son mandat de membre du comité de supervision de BLADIPHONE à la même date.

6 - Changement significatif de la situation financière ou commerciale :

Depuis la fin de l'exercice 2009, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la société n'est survenu, à l'exception des évolutions décrites ci-dessus au paragraphe « événements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé ».

7 - Principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée :

- Facteurs de risques liés à Keyyo
 - *Risques liés à une insuffisance d'autofinancement pour satisfaire la politique de croissance*

Les infrastructures techniques et les équipements de télécommunication actuels sont appelés à évoluer. La migration vers la Voix sur IP que Keyyo a entrepris parmi les premiers est achevée. Toutefois la croissance de ses activités nécessitera de nouveaux investissements dans le futur qui devront être financés. Un budget de 900 K€ d'investissement est prévu pour 2010 qui sera autofinancé par l'entreprise.

Par ailleurs, le développement commercial de la société a été le fruit de partenariats avec des sociétés de distribution, d'accords avec des apporteurs d'affaires ou de ventes à des grossistes. Ce mode indirect réclamait des investissements faibles ou nuls qui étaient autofinancés. Désormais, la société souhaite commercialiser directement ses services de VoIP ce qui nécessitera des investissements commerciaux conséquents qu'elle devra financer.

De plus, la société, compte tenu de l'étroitesse de ses ressources, ne serait pas en mesure de saisir d'autres opportunités commerciales ou de croissance externe, si elles se présentaient, sans faire appel à des financements extérieurs par essence aléatoires.

- *Risques liés à la maîtrise de la croissance interne*

Keyyo anticipe une croissance dans les années à venir. Toute croissance génère des difficultés inhérentes dans les domaines technique, commercial ou administratif.

Par ailleurs, la société est dépendante de ses principaux dirigeants, dont le départ pourrait mettre en cause les perspectives de développement escomptées. La plupart des salariés sont liées par des clauses de non-concurrence.

- *Risques liés à la maîtrise de la trésorerie, risque de liquidité*

Le montant de la trésorerie disponible de la société est significatif ce qui limite le risque d'insolvabilité de la société. La société ne dispose aujourd'hui d'aucune ligne de financement significative auprès des établissements de crédit.

- *Risques liés à l'évolution technologique*

Keyyo compte sur sa capacité technologique pour adapter ses offres aux besoins des consommateurs dans un environnement technologique extrêmement mouvant. Compte tenu de sa faible taille, Keyyo doit effectuer des choix technologiques en amont.

Un mauvais choix ou une maîtrise technique insuffisante pourrait conduire à des surcoûts importants pour la société.

- *Risques liés à l'absence de pérennité des résultats*

L'évolution du résultat net au cours des dernières années est la suivante :

- 705 K€ au 31/12/2005 ;
- 1.747 K€ au 31/12/2006 ;
- + 236 K€ au 31/12/2007 ;
- + 338 K€ au 31/12/2008 ;
- +1.008 K€ au 31/12/2009.

Cette évolution faisait peser un risque important lié à l'absence de pérennité des résultats jusqu'en 2006. Depuis 2007, l'amélioration du résultat atténue ce risque.

- *Historiques de pertes – rentabilité future incertaine*

Après plusieurs années consécutives de pertes, la société a retrouvé un résultat net positif en 2003 et en 2004. En 2005 et en 2006, le résultat a été à nouveau déficitaire. En 2007, 2008 et 2009, la société a retrouvé un résultat net positif. Compte tenu de cet historique et de sa taille, la rentabilité future de la société n'est pas encore assurée.

- *Dépendance à l'égard des partenaires stratégiques et des réseaux de vente indirecte*

La société dispose de plusieurs possibilités alternatives d'approvisionnement qui limitent fortement le risque de dépendance lié à la résiliation éventuelle des contrats commerciaux avec ses fournisseurs. En fait le mode de fonctionnement habituel de la société consiste à router chaque appel vers le fournisseur offrant à un instant donné le meilleur rapport qualité / prix ; l'indépendance vis-à-vis d'un fournisseur particulier est donc très forte. Il en est de même des réseaux de vente indirecte dont aucun ne représente une part significative de son chiffre d'affaires.

- *Politique d'assurance de la société (Risques généraux et particuliers)*

Les différentes polices d'assurance souscrites par Keyyo ont représenté sur l'exercice 2009 une charge totale de 42 K€.

Elles couvrent les risques suivants:

- Responsabilité civile professionnelle pour 23 K€
- Police multirisque bureau pour 11 K€ ;
- Le solde de 8 K€ concerne l'assurance des véhicules.

- *Risques commerciaux*

Le risque lié à la défaillance des principaux clients de la société est faible ; en effet, notre premier client est l'un des plus importants opérateurs français et le chiffre d'affaires correspondant est en grande partie compensé par des achats de minutes internationales chez ce même opérateur.

La répartition du chiffre d'affaires des principaux clients est la suivante :

Premier client : 22,27 % du CA ;
5 premiers clients : 29,78 % du CA ;
10 premiers clients : 33,80 % du CA.

- *Risques de taux de change*

Tous les échanges de la société sont libellés en euros à l'exception de quelques anciens clients répartis dans de nombreux pays qui représentent moins de 1% du chiffre d'affaires de la société. L'activité de la société n'est donc pas sujette au risque de taux de change.

- *Risques liés à l'application de la réglementation sur les 35 heures*

L'application de la réglementation des 35 heures, en vigueur depuis 2001, ne soulève pas de difficultés particulières, ni dans la gestion des ressources humaines, ni dans la maîtrise des charges salariales.

- *Risques juridiques*

Dans le cours normal de son activité, la société peut être impliquée dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du risque au cas par cas et dépend en majeure partie de facteurs autres que le stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'événements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque.

- *Saisonnalité*

Néant.

- *Produits défectueux - risques liés aux actions en responsabilité*

Néant.

- *Nécessité de développer des services d'assistance clientèle et des services professionnels*

Néant.

- Risques liés au secteur des télécommunications

- *Risques de concurrence*

Keyyo, très conscient du contexte fortement concurrentiel du marché des télécommunications, a orienté son développement sur des niches nécessitant un fort savoir-faire technique et marketing ; la difficulté à maîtriser ce savoir-faire constitue une barrière à l'entrée de nouveaux concurrents. Toutefois, la société ne s'abrite pas derrière ces barrières et table avant tout sur son dynamisme technique et commercial.

- *Réglementation*

La société exerce un métier réglementé par l'ART dans le cadre des licences dont elle dispose (L34-1 et L33-1) ; son activité est conforme à la réglementation et la société ne prévoit pas d'évolution réglementaire pouvant avoir un impact négatif sur son activité.

▪ *Risques industriels et liés à l'environnement*

L'activité industrielle de la société se réduit exclusivement à la commutation de minutes effectuée sur ses équipements de télécommunication situés à Paris (75), à Nanterre (92) et à Saint-Denis (93). La société n'a pas construit de réseau et ne diffuse aucun signal électromagnétique (comme ce peut être le cas dans le cas de la téléphonie mobile).

En conséquence et compte tenu de la spécificité de son activité la société estime ne pas être soumise à des risques industriels ou liés à l'environnement.

▪ *Risques liés à la filiale Bladiphone*

Le lancement de toute activité nouvelle comporte des risques marketing, techniques et d'organisation que Bladiphone va devoir gérer. Le déploiement des activités de Bladiphone financé en partie par Keyyo a eu un impact négatif sur la situation de trésorerie de son actionnaire pour 2008 et en 2009. En 2010, cet impact sur la trésorerie devrait être positif.

• *Risques liés aux marchés financiers*

La société pourrait être amenée à annoncer des acquisitions ou des investissements. Ces acquisitions et investissements pourraient faire l'objet, en tout ou en partie, d'une rémunération en actions. Les acquisitions et investissements futurs, ou la publication par la société d'annonces concernant des acquisitions ou investissements pourraient avoir un effet dilutif sur le capital. Le fait qu'ils soient payés en numéraire ou en actions de la société, pourrait également avoir un effet négatif sur le cours de bourse en fonction de la réaction du marché.

8 - Activité de la société en matière de recherche et de développement :

Au cours de l'exercice 2009, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement.

Ces développements ont été immobilisés dans les comptes sociaux 2009 pour un montant de 325 K€.

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite ;
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre ;
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable ;
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

9 - Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2009, les valeurs mobilières se décomposent de la manière suivante :

- 12 étoiles EONIA	1.239.085,92 €
- 1 étoile PREMIERE JOUR FCP SI 4 DEC	57.530,16 €
- 130 802 ACTIONS D'AUTOCONTROLE	464.793,14 €
Dont 16.266 actions au titre du contrat de liquidité	
Pour un total global de	<u>1.761.409,22 €</u>

10 - Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des Impôts :

En application des dispositions de l'article 223 Quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les dépenses non déductibles fiscalement, en application de l'article 39-4 dudit code, s'élèvent à un montant global de 2 K€ et ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

11 - Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôles de telles sociétés :

La société détient 4,98%, soit 141.223 actions, dans le capital de la société NORMACTION, société anonyme au capital de 4.256.835 euros, dont le siège social est à Asnières Sur Seine (92600), 38/42 rue Gallieni et dont le numéro d'identification est le 414.276.691 RCS NANTERRE.

NORMACTION est une société cotée sur le marché Alternext et spécialiste dans les prestations de services de télécommunications et de réseaux auprès des petites et moyennes entreprises.

KEYYO a souscrit, le 17 juillet 2009, à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société NORMACTION.

Cette émission obligataire est d'une durée de cinq ans au taux de 8% remboursable avec une prime de non-conversion de 1 euro.

KEYYO a souscrit à ce titre :

1/ 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à tout moment, à raison d'une action pour une obligation;

2/ 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.

KEYYO a été nommée le 27 janvier 2010, administrateur de la société NORMACTION.

Monsieur Philippe HOUDOUIN a été désigné représentant permanent de la société pour toute la durée dudit mandat.

12 - Opérations sur titres réalisées par les dirigeants :

Au cours de l'exercice 2009, la société Magelio Capital dont Monsieur Philippe Houdouin détient 49 % du capital a réalisé les acquisitions suivantes sur le marché :

- Avril 2009 : 3.553 actions au prix de 3,30 €
- Mai 2009 : 1.500 actions au prix de 3,30 €
- Juillet 2009 : 30.000 actions au prix de 3,38 €
- Octobre 2009 : 4.800 actions au prix de 3,50 €
- Novembre 2009 : 57.500 actions au prix de 3,60 €
- Décembre 2009 : 30.000 actions au prix de 3,60 €

Au 31 décembre 2009, la société Magelio détient 323.014 actions de la société Keyyo, soit 12 % du capital.

La société ADVEST, dont Michel PICOT est actionnaire et président a acquis en novembre 2009, 22.500 actions au prix de 3,60 euros.

ADVEST détient à ce jour, 45.090 actions soit 1,67 %.

13 - Rémunérations et avantages de toute nature versés par la société à chaque mandataire social au titre de leur mandat :

1- Monsieur Eric SAIZ a perçu, au titre de son contrat de travail en qualité de directeur de projet, au cours de l'exercice 2009, une rémunération brute annuelle de 6.399,63 €.

Monsieur Eric SAIZ, administrateur, a également perçu la somme de 6.000 en jetons de présence.

2 -Il est rappelé que le conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a fixé la rémunération de Monsieur Philippe Houdouin, en sa qualité de Directeur Général, à 10.000 € brut mensuel.
Par conséquent, Monsieur Philippe HOUDOUIN a perçu au titre de l'exercice 2009, une rémunération brute annuelle de 120.000 €.

Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité, le 2 décembre 2009, de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1^{er} janvier 2010 une rémunération de 2.000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Philippe HOUDOUIN a renoncé lors de ce conseil au principe d'une indemnité conventionnelle de départ, telle que votée au conseil d'administration du 8 janvier 2008 et à toute autre rémunération directe au titre de ses mandats de Président ou de Directeur général de la société à compter du 1^{er} janvier 2010.

Il est par ailleurs indiqué que KEYYO a signé le 22 décembre 2009 une convention de prestations de services avec la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de Keyyo, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général, dont l'objet est le conseil en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications. En contrepartie de ces prestations, MAGELIO CAPITAL perçoit à compter du 1^{er} janvier 2010 un honoraire mensuel et forfaitaire de DIX NEUF MILLE CINQ CENTS (19.500) euros hors taxes. Cette convention a été conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Cette convention a été préalablement autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L 225-38 du Code du commerce car Monsieur Philippe Houdouin est directeur général de MAGELIO CAPITAL.

3- L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a décidé d'allouer 24.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a décidé de cette répartition.

Au cours de l'exercice 2009, la répartition a été la suivante :

- Eric SAIZ : 6.000 €
- Bernard-Louis ROQUES : 6.000 €
- Michel PICOT : 6.000 €
- TRUFFLE CAPITAL : 6.000 €

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

14 -Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux :

14.1. Pour la société Keyyo:

- **Monsieur Eric Saiz** était Président du Conseil d'administration de la société Keyyo depuis le 20 septembre 2006. Il a démissionné de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Keyyo en date du 8 janvier 2008. Il a également démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la SAS Bladiphone en date du 11 janvier 2008. Eric Saiz était également Directeur Général de la société GESK qui a été absorbée par Keyyo et approuvée lors de l'assemblée générale du 23 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

Au cours de cette même assemblée, Monsieur Eric Saiz a été nommé administrateur de la société pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Eric Saiz au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2005	2006	2007	2008	2009
Keyyo	Administrateur	x	x	x	-	-
Keyyo	Administrateur	-	-	-	x	x
Keyyo	Président du conseil d'administration	-	-	-	-	-
Keyyo	Directeur Général	x	x	-	-	-
Keyyo	Président du conseil d'administration	-	x	x	-	-
Gesk	Directeur Général	x	x	x	-	-
Sarl Bladiphone	Gérant	x	x	-	-	-
Bladiphone SA	Directeur Général	-	-	x	-	-
Bessy SARL	Gérant	-	-	-	x	x
Constructiva	Gérant	-	-	-	-	x
Prozinfo SARL	Gérant	-	-	-	x	-

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2009 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Philippe Houdouin** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006, puis en qualité de Directeur général le 19 décembre 2006 pour une durée de 3 ans qui a expiré à l'issue du conseil d'administration réuni cette année pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il a été renouvelé pour une nouvelle durée de trois ans lors du conseil d'administration du 7 avril 2009.

Depuis le 8 janvier 2008 Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration de la société Keyyo.

Depuis le 11 janvier 2008, Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président de la SAS Bladiphone.

Monsieur Philippe Houdouin est depuis le 27 janvier 2010 représentant permanent de la société KEYYO elle même administrateur de la société NORMACTION depuis la même date.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Philippe Houdouin au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2005	2006	2007	2008	2009
Keyyo	Administrateur	-	x	x	x	x
Keyyo	Directeur Général	-	x	x	x	x
Keyyo	Président du conseil d'administration	-	-	-	x	x
Keyyo	Président Directeur Général	-	-	-	x	x
SAS Agambo	Membre du comité de supervision	x	-	-	-	-
Magelio	Directeur Général	x	x	x	x	x
Lascom	Administrateur	x	x	x	x	x
Bladiphone	Président	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2009 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Bernard Louis Roques** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Bernard Louis Roques au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2005	2006	2007	2008	2009
Keyyo	Administrateur	-	x	x	x	x
MoMac Wireless Holdings	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
SA Equitime	Administrateur	x	x	x	-	-
Truffle Capital	Directeur Général	x	x	x	x	x
Truffle Capital	Administrateur	x	x	x	x	x
Netbooster,	Administrateur	x	x	x	x	x
PeopleCube BV	Administrateur	x	x	x	-	-
GoAdv	Administrateur	x	x	x	x	x
NetMedia Europe	Administrateur	x	x	x	x	x
Deny-All	Administrateur	-	-	-	x	x
Equitime	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	x	x
PeopleCube B.V.	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	x	-
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	x	x
LeadMedia Group	Administrateur	-	-	-	x	x
BoosterMedia BV	Administrateur	-	-	-	-	x
Selcodis	Membre du directoire	x	x	x	-	-
Selcodis	membre du Conseil de Surveillance	-	-	x	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2009 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Mark Bivens** a été nommé administrateur de la société par l'assemblée du 19 mai 2006 pour 6 ans soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé. Lors du conseil d'administration du 02 décembre 2009, il a démissionné de ses fonctions d'administrateur de la société Keyyo. Au cours de ce même conseil, il a été nommé représentant de la société Truffle capital.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Mark Bivens au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2005	2006	2007	2008	2009
Keyyo	Administrateur	-	x	x	x	-
MoMac Wireless Holdings	Membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
PeopleCube	Administrateur	-	-	x	-	-
NetMedia Eu	Directeur Général	-	-	x	-	-
Equitime,	Administrateur	-	-	-	x	x
MoMac B.V	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	-	-
PeopleCube	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	x	x
NetMedia Eu	membre du Conseil de Surveillance	-	-	-	x	x

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2009 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **Monsieur Michel Picot** a été nommé en qualité d'administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric Saiz démissionnaire, pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera en l'an 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé. Sa nomination a été ratifiée par l'assemblée du 23 juin 2008.

Ci-dessous, la totalité des mandats exercés par Michel Picot au cours des 5 derniers exercices :

Société	Mandat	2005	2006	2007	2008	2009
Keyyo	Administrateur	-	-	-	x	x
Advest SA	Président	x	x	x	x	x
Exonhit Therapeutics	membre du Conseil de Surveillance	x	x	x	x	x
Amisco NV	membre du Conseil de Surveillance	-	-	x	x	x
Ornis SA	Administrateur	x	x	x	-	-

x : année d'exercice du mandat

Les mandats exercés en 2009 le sont toujours à la date d'émission de ce document.

- **La société Truffle capital** a été nommée administrateur de la société par cooptation lors du conseil d'administration du 02 décembre 2009 en remplacement de Monsieur Mark Bivens démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

14.2. Pour la SAS Bladiphone :

- **Monsieur Eric Saiz** était Directeur Général de la SAS Bladiphone. Il a démissionné de ses fonctions en date du 11 janvier 2008.

- **Monsieur Philippe Houdouin** cumule les fonctions de Président et de Directeur Général de la SAS Bladiphone depuis le 11 janvier 2008.

15 - Informations sociales :

L'effectif de la société au 31 décembre 2009 était de 58 personnes. Tous les contrats de travail étaient à durée indéterminée.

La quasi totalité des salariés travaillent à temps plein, la durée étant de 35 heures par semaine. La société n'emploie pas de travailleurs handicapés. Keyyo fait appel à des cabinets extérieurs pour des activités très spécialisées comme l'expertise comptable ou l'expertise juridique.

Les salaires et charges sociales s'établissent à 3.530 K€.

L'effectif de la société au 31 décembre 2008 se décompose comme suit :

	<i>Effectif 2009</i>	<i>Effectif 2008</i>	<i>Effectif 2007</i>
Cadres	39	32	26
Employés	19	17	14
Total	58	49	40

Au 31 décembre 2009, la société Bladiphone n'emploie aucun salarié.

16 - Informations environnementales :

Du fait de son activité exclusivement liée aux communications de type électronique, l'influence de l'activité de Keyyo sur l'environnement est particulièrement faible.

17 - Pratiques anticoncurrentielles :

La société n'a pas eu connaissance d'injonction ou de sanction pécuniaire au cours des 12 derniers mois au titre de pratiques anticoncurrentielles prononcées par le Conseil de la Concurrence.

18 - Capital et droit de vote

Les actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote sont les suivants :

	Pourcentage de détention en capital	Pourcentage de droits de vote
TRUFFLE CAPITAL	50,06%	52,61%
Eric SAIZ	15,26%	16,03%
Autocontrôle Keyyo	4,84%	-
MAGELIO CAPITAL	12,00%	12,61%
LA FINANCES	5,12%	5,38%

Aucune action ne donne droit à un vote double.

19 - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

Il est rappelé que la société est directement contrôlée par TRUFFLE CAPITAL à hauteur de 50,06 % de son capital au 31/12/2009.

20 - Programme de rachat d'actions propres :

Il est rappelé que deux programmes de rachat de titres ont déjà été décidés respectivement :

- le 3 mars 2008 conformément à la subdélégation donnée par le conseil d'administration en date du 6 février 2008, ledit conseil ayant lui-même reçu pouvoir de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2007 ;

et,

- le 10 septembre 2008 conformément à la subdélégation donnée par le conseil d'administration en date du 29 juillet 2008, ledit conseil ayant lui-même reçu pouvoir de l'assemblée générale ordinaire du 23 juin 2008.

Le dernier programme a expiré le 23 décembre 2009.

L'assemblée générale du 27 mai 2009, statuant à titre ordinaire, a donné tous pouvoirs, dans sa dixième résolution, au conseil d'administration avec faculté de subdélégation pour faire acheter ses propres actions par la société dans le respect des conditions définies au règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») et du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003.

Afin de poursuivre l'animation des titres de la société sur le marché, le conseil d'administration du 15 janvier 2010 a décidé de mettre en place un nouveau programme de rachat de titres dont les objectifs sont les suivants :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- conserver les actions et de les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;

- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du conseil d'administration appréciera ;

- annuler, le cas échéant, des actions en vue d'accroître la rentabilité des fonds propres et le résultat par action, et/ou de neutraliser l'impact de la dilution des actionnaires en cas d'opérations d'augmentation de capital ; cet objectif étant conditionné par l'adoption par une assemblée qui sera convoquée très prochainement pour autoriser cette annulation ou donner tous pouvoirs au conseil de la faire.

Il est rappelé que le contrat d'animation a été conclu avec GILBERT DUPONT.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

- 50 000 € en espèces ;
- 10 000 titres.

Au titre de ce contrat de liquidité, figuraient au 31 décembre 2009 au compte de liquidité les moyens suivants :

- la somme de 20.767,24 € en espèces ;
- 16.266 actions.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce modifié par l'ordonnance du 30 janvier 2009, il est indiqué dans le présent rapport les éléments suivants :

- *le nombre des actions échangées au cours de l'exercice* : 161.657 actions
- *les cours moyens des achats et des ventes* : cours moyen des achats à 3,42 € et cours moyen des ventes à 3,55 €
- *le montant des frais de négociation* : néant
- *le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice* : 114.536 titres. Il est rappelé que la société détient 16.266 titres au sein d'un contrat de liquidité
- *leur valeur évaluée au cours d'achat* : 464.793,14 € (y compris contrat de liquidité)
- *le nombre des actions utilisées* : néant

- **21 – Plan d'attribution d'actions gratuites :**

La société KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attributions d'actions gratuites :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer 32.000 actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Une attribution de 10.000 actions a été décidée pour le Directeur Général.

La notification aux personnes concernées a été effectuée le 3 mars 2009.

L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification. Les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Le total des actions attribuées ce jour est de 30.000 titres sur les 32.000 actions.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a entériné ce plan qui contient les mêmes caractéristiques que le premier.

Le total des actions attribuées ce jour est de 26.750 titres sur les 100.000 actions.

22 -Approbation des comptes et affectation du résultat :

Nous vous proposons d'approuver les comptes et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2009 s'élevant à la somme de 1.007.887,40 € qui, avec le report à nouveau débiteur de 2.203.319,35 € forme un total de (1.195.431,95) € intégralement au compte de report à nouveau qui s'élèvera alors à la somme de (1.195.431,95) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 2 K€ et qui ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

23 – Résultats des 5 derniers exercices :

Nature des Indications / Périodes	31/12/09	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	864 000	786 139	787 752	787 752	408 464
b) Nombre d'actions émises	2 700 000	2 456 485	2 461 725	2 461 725	1 276 450
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	18 203 840	16 108 484	14 035 170	12 080 680	11 404 918
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 330 450	1 073 751	786 288	-633 433	-189 360
c) Impôt sur les bénéfices	-70 912	-58 207	-147 905	-89 070	-23 564
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 401 362	1 131 958	934 193	-722 503	-165 796
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 007 887	338 125	236 362	- 1 777 304	-725 502
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	0.51	0.49	0.38	- 0.29	- 0.13
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.37	0.137	0.096	- 0.72	- 0.57
c) Dividende versé à chaque action					
Le nombre d'action au 31/12/08 est de 2 456 685					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	58	49	40	36	30
b) Montant de la masse salariale	2 366 990	1 992 372	1 639 890	1 689 652	1 304 590
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 163 114	894 012	732 659	627 736	543 310

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

**9.2. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU 31
DECEMBRE 2009 ET DES UTILISATIONS FAITES – ARTICLE L225-100 ALINEA 7 DU
CODE COMMERCE**

OBJET DE LA DELEGATION	DELEGANT	DELEGATAIRE	ECHEANCE	UTILISATION
Augmentation du capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 10.000.000 euros	Assemblée générale mixte du 27 mai 2009 (12 ^e résolution)	Conseil d'administration et subdélégation au directeur général	27 juillet 2011	Néant
Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires à souscrire en numéraire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires Plafond : 10.000.000 euros	Assemblée générale mixte du 27 mai 2009 (13 ^e résolution)	Conseil d'administration et subdélégation au directeur général	27 juillet 2011	Utilisation faite CA du 29/06/2009
Augmentation du capital social réservée aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce. Plafond : 24.000 euros et création et émission de 75.000 euros	Assemblée générale mixte du 27 mai 2009 (15 ^e résolution)	Conseil d'administration	27 juillet 2011	Néant
Attribution aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés d'options d'achat ou de souscription d'actions. Plafond d'actions qui pourront être acquises par l'exercice des options : 100.000 actions	Assemblée générale mixte du 27 mai 2009 (16 ^e résolution)	Conseil d'administration	27 juillet 2011	Néant
Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés. Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 32.000 actions	Assemblée générale du 30 mai 2007 (13 ^e résolution)	Conseil d'administration	30 juillet 2009	Utilisation faite CA 11/02/2009

<p>Attribution d'actions gratuites aux salariés de la société et/ou aux mandataires sociaux autorisés.</p> <p>Plafond d'actions qui pourront être attribuées : 100.000 actions</p>	<p>Assemblée générale mixte du 27 mai 2009</p> <p>(17^e résolution)</p>	<p>Conseil d'administration</p> <p>et subdélégation au directeur général</p>	<p>27 juillet 2012</p>	<p>Utilisation faite</p> <p>CA 27/05/2009</p>
<p>Rachat de titres</p>	<p>Assemblée générale mixte du 27 mai 2009</p> <p>(10^e résolution)</p>	<p>Conseil d'administration</p> <p>et subdélégation au directeur général</p>	<p>27 novembre 2010</p>	<p>Utilisation faite</p> <p>CA 15/01/2010</p>

Le conseil d'administration

9.3. RAPPORT SPECIAL SUR L'ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL (ARTICLE L225-184 DU CODE DU COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 122-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2009, le nombre des options de souscription d'actions regroupées pouvant être souscrites et qui avaient été consenties par votre Conseil d'administration en date du 27 avril 1998 était de 47.

Le prix de souscription de ces actions regroupées était de 243,84 euros par action. Aucune souscription n'a été réalisée à ce titre avant la date butoir du 26 avril 2005. Ce plan est donc caduc.

Le 15 octobre 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006. La liste des bénéficiaires ayant souscrit gratuitement aux 17.000 BSPCE est la suivante :

Jean-Benoît Charreton	2000
Elisabeth Rijnbeek	1500
Céline Fouquet	1500
Boïco Huynh	1500
Samir Chaïbi	1000
Sophie Ferre	1500
Frédéric Clément	2000
Damien Issartel	2000
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000

Le conseil d'administration a décidé que les bénéficiaires susvisés pourront souscrire les actions attachées aux bons en totalité ou en partie à la condition qu'ils aient exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions et, en tout état de cause, **entre le 1er janvier 2006 et le 30 septembre 2009**.

Par exception, les bénéficiaires perdront le bénéfice de leur droit de souscrire aux actions attachées à leurs bons de souscription en cas de licenciement pour faute grave ou lourde.

A ce jour, seuls les bénéficiaires suivants conservent le droit de souscrire les actions attachées à leurs BSPCE (9.500 actions) :

Céline Fouquet	1500
Boico Huynh	1500
Samir Chaibi	1000
Sophie Ferre	1500
Christophe Sollet	2000
Natalia Pérez Bergua	2000
TOTAL :	9.500

Aucun bénéficiaire n'a levé son option au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

Il est rappelé qu'afin de maintenir les droits des titulaires de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise, le conseil d'administration a décidé le 21 juin 2006 lors de l'augmentation de capital de la société de procéder à un ajustement des conditions de souscription des 17.000 actions attachées aux bons. Les conditions de cet ajustement ont été fixées en application des dispositions de l'article L228-99 alinéa 3 et de l'article L 242-12.1° du décret du 23 mars 1967. Ainsi cet ajustement sert à égaliser, au centième d'action près, la valeur des actions qui seront obtenus en cas d'exercice des droits attachés aux bons après la réalisation de l'augmentation de capital et la valeur des actions qui auraient été obtenues en cas d'exercice de ces droits avant la réalisation de l'augmentation de capital.

La période pendant laquelle les bénéficiaires pouvaient exercer leur droit à souscription d'actions s'est clôturé le 30 septembre 2009 et aucune levée d'option n'a été effectuée. Ce plan d'action est donc au 31/12/2009 caduc.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions de croire, Chers Actionnaires, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le conseil d'administration

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

La société dispose à la fin de l'exercice d'une trésorerie excédentaire proche de 2 M€.

Le groupe a poursuivi ses objectifs d'assainissement de sa situation financière. Le maintien d'une trésorerie positive permet donc fortement de réduire les risques liés à l'insuffisance de liquidité.

Le détail de l'évolution des postes d'actif et de passif susceptible d'avoir un impact sur la trésorerie nette du Groupe est présenté dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 et notamment dans les parties relatives au tableau de variation des capitaux propres consolidés et au tableau des flux de trésorerie.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. LICENCE LIEE A L'ACTIVITE D'OPERATEUR TELEPHONIQUE

Par arrêté en date du 17 juin 1998, Keyyo s'est déclaré opérateur téléphonique auprès de l'ARCEP. A ce titre la société dispose d'une licence L34-1. Cette dernière est sans limitation de durée.

En tant qu'opérateur et fournisseur de services, Keyyo a des droits et des obligations. Le non respect de ces obligations peut entraîner des sanctions de la part de l'ARCEP.

Chaque année, Keyyo doit donc payer une taxe administrative et payer des taxes et redevances en contrepartie de ressources rares telles que les numéros.

11.2. ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au 31 décembre 2009, l'équipe dédiée aux activités de recherche et développement de la société comprenait un ingénieur et huit techniciens.

Les ressources internes et externes importantes consacrées à la recherche et développement au regard de la taille de la société sont la conséquence d'une volonté stratégique. En effet, Keyyo souhaite être en mesure de proposer rapidement des produits différenciant adaptés aux besoins de ses clients. Dans un marché en perpétuelle mutation technologique, la maîtrise technique des services proposés est un avantage concurrentiel certain.

Au cours de l'exercice 2009, la société a poursuivi ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Les premières activations relatives aux coûts salariaux engagés ont été enregistrées au cours de l'exercice 2007 suite à l'amélioration des procédures de contrôle interne et à la mise en place d'un logiciel permettant de suivre le temps passés par projet et par salarié.

Dans le cadre de chaque activation, la direction financière s'assure du respect des critères définis par la réglementation comptable applicable :

- Une faisabilité technique ;
- Une intention d'achever le projet ;
- Une capacité d'utiliser le développement ou de le vendre ;
- Une existence d'un marché ou d'un débouché ;
- La disponibilité actuelle ou future des ressources techniques et financières pour réaliser le projet ;
- La possibilité de mesurer avec fiabilité le coût du développement.

Par ailleurs, le coût identifié de ces projets est ensuite pris en compte dans le cadre de la valorisation du crédit d'impôt recherche dont bénéficie depuis quatre ans la société Keyyo.

Au 31 décembre 2009, les développements activés concernent les projets (« sujets ») suivants :

- Sujet n°1 : Conception d'une architecture temps réel à faible coût, redondante et extensible pour opérateur IP. Ce projet c'est terminé en 2008 ;
- Sujet n°2 : Architecture Sip qui a pour but de déployer les services SIP en volumes ;
- Sujet n°3 : IP CASH V3 qui est un logiciel intégré temps réel de taxation et de visualisation d'état pour la distribution de services de téléphonie IP ;
- Sujet n°4 : Keyyo propose aux entreprises TPE/PME et aux professionnels de bénéficier de nouveaux usages de communications grâce à la voix sur IP tout en ayant l'ambition de développer de nouveaux services convergents. Il s'agit de la vente en ligne de services telecom et de développement d'outils convergents ;
- Sujet n°5 : Développement d'un outil intégré de la gestion technique, commerciale et comptable des clients ;
- Sujet n°6 : mise en haute disponibilité d'une plateforme technique ;
- Sujet n°7 : Le provisionning. C'est la conception de déploiements des services dans les différentes infrastructures techniques, internes ou externes à la société et générique par rapports aux différents types de services, présentant une API (interface de programmation) objet unifiée et auto-décrite qui permet une intégration automatique aux différentes interfaces ;
- Sujet n°8 : Billing : il s'agit de la conception d'un système de facturation en haute disponibilité et extensible par le simple ajout de serveurs standard.
- Sujet n°9 : Kiss : il s'agit de la conception d'un Switch, cœur de notre réseau permettant à Keyyo de devenir encore plus indépendants

Les coûts liés à ces projets ont été activés comme suit :

Sujet	2007	2008	2009
Sujet n°1	80 K€	7 K€	-
Sujet n°2	90 K€	5 K€	20 K€
Sujet n°3	22 K€	3 K€	9 K€
Sujet n°4	70 K€	40 K€	28 K€
Sujet n°5	-	52 K€	78 K€
Sujet n°6	-	28 K€	12 K€
Sujet n°7	-	46 K€	48 K€
Sujet n°8	-	10 K€	29 K€
Sujet n°9	-	-	101 K€
total	261 K€	191 K€	325 K€

Le montant total des frais de recherche et développement activés s'élève donc pour l'année 2009 à 325 K€.

11.3. BREVETS

La société n'est propriétaire d'aucun brevet.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

La stratégie de Keyyo, repose sur les points suivants :

- une composante technologique forte ;
- une spécialisation sur trois segments de marché :
 - o les téléboutiques,
 - o les TPE et PME,
 - o les particuliers.

Une composante technologique forte

L'équipe technique de Keyyo représente plus de 30% de l'effectif total de l'entreprise. Cette équipe composée notamment d'ingénieurs de haut niveau maîtrise les technologies émergentes, ce qui a permis à la société d'être parmi les plus rapides à devenir opérateur IP. Cette composante technologique forte est aujourd'hui une nécessité incontournable pour les opérateurs, ces derniers devant maîtriser non seulement l'univers des Télécom mais également celui de l'informatique et des réseaux.

Les TPE et PME : Une offre de VoIP et de services IP directement commercialisés sur Internet

Avec l'ouverture du site www.phonesystems.net courant 2005 (renommé www.keyyo.fr), la société a pu vérifier que des particuliers et des PME venaient s'y abonner, depuis la France mais également depuis l'étranger (sous réserve de disposer d'une carte bancaire internationale). Ce mode de commercialisation par Internet préfigure l'avenir des télécommunications, basé sur des coûts de gestion de la relation client beaucoup plus faibles et par une palette de services optionnels dont l'IP Centrex est la composante centrale car il permet aux entreprises de s'affranchir de leur standard, tout en bénéficiant de services beaucoup plus riches (messagerie unifiée, téléconférences, etc). Keyyo a décidé de se positionner sur ce marché, principalement tourné vers les PME en France avec le lancement de son offre www.keyyo.fr.

Les particuliers

Avec la nouvelle organisation de ses activités, Keyyo a décidé de proposer de nouvelles offres pour attirer les particuliers afin de gagner des parts de marché sur ce secteur.

Avec sa filiale Bladiphone, la société met en avant cette volonté. Bladiphone développe de nouvelles solutions de téléphonie IP au résident marocain en France et notamment de se faire appeler sur un numéro marocain et d'appeler en illimité vers le Maroc. Le développement de l'activité repose sur la commercialisation via internet de ces offres et la mise en œuvre d'un programme.

Le segment des Call shop présents en France

Keyyo dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France et poursuit son développement en investissant dans de nouvelles offres à fort contenu technologique. Si le marché français des téléboutiques s'approche de la saturation, le marché des télécommunications Nord/Sud continue à croître vigoureusement et à receler de nouvelles opportunités pour Keyyo et notamment dans le domaine de la VoIP.

Principales évolutions de la société Keyyo

Le chiffre d'affaires total 2009 de Keyyo a connu une croissance soutenue (+14.2%). Cela s'explique par une stabilité de l'activité commerciale de la société sur les Call shop en France et une augmentation du chiffre d'affaires issu de l'activité Call Shop en Afrique. En développant son offre Keyyo et les services d'IP Centrex qui y sont attachés, Keyyo se donne les moyens de confirmer une avance technologique sur laquelle appuyer sa croissance ; cette démarche d'anticipation lui a d'ailleurs permis d'être le partenaire choisi par le premier fabricant mondial de terminaux de VoIP pour particuliers et PME, Linksys, filiale de Cisco.

L'impact de l'activité Keyyo.fr débuté en 2007 s'est fait ressentir significativement sur les comptes de 2008 et 2009.

Le positionnement de Keyyo en tant qu' « opérateur de voix sur IP fortement impliqué sur l'axe Nord/Sud » demeure stratégique et représente toujours plus de 50 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le chiffre d'affaires de Keyyo en milliers d'euros par trimestre de 2006 à 2009 s'établit comme suit :

Milliers d'euros	2009	Var	2008	Var	2007	Var	2006
Premier trimestre	4 214	+12%	3 748	+8 %	3 458	+21 %	2 840
Deuxième trimestre	4 505	+12%	4 024	+20 %	3 345	+17 %	2 852
Troisième trimestre	4 716	+19%	3 950	+16 %	3 398	+16 %	2 918
Quatrième trimestre	4 973	+13%	4 386	+14 %	3 834	+10 %	3 471
Total	18 408	+14%	16 108	+15 %	14 035	+16 %	12 081

2006 est une année durant laquelle Keyyo a posé les bases de sa croissance future, toujours à partir d'une avance technologique. En effet, cette avance, matérialisée par la maîtrise de la Voix sur IP (Internet Protocol), lui avait procuré un avantage technologique majeur sur le marché des téléboutiques à l'origine de la forte croissance des années 2003 et 2004. Aujourd'hui, cette technologie est en voie de banalisation, ceci constituant la principale raison de l'interruption constatée de la croissance sur ce marché ; la deuxième raison tient à la saturation sur le marché français, essentiellement en région parisienne.

2007 est une année pendant laquelle, Keyyo a entamé une nouvelle avancée avec la diffusion directe au consommateur final (particuliers et PME) de ses offres de Voix sur IP, via le site keyyo.fr, en partenariat avec Linksys, la filiale Grand Public et PME de Cisco, leader mondial des équipements de Voix sur IP.

Sur ce marché, et en priorité pour les PME, la vente de services IP (dont le principal, l'IP Centrex) est une composante majeure du chiffre d'affaires et de la rentabilité future.

Le potentiel de diffusion directe constitue un gisement de croissance prometteur pour la société.

Ces relais de croissance positionnent Keyyo très favorablement pour bénéficier de la croissance de ces marchés émergents dans les années à venir. Keyyo s'appuie dorénavant sur deux marchés : les clientèles communiquant sur l'axe Nord/Sud d'une part et les particuliers et les PME françaises désireuses d'acheter leurs communications IP sur Internet d'autre part.

2008 est une année qui a vu le chiffre d'affaires de Keyyo business prendre de l'importance. La contribution de cette activité au chiffre d'affaires total est passée de 24 % en 2007 à 34 % en 2008.

2009 a été une année de confirmation concernant le chiffre d'affaires de Keyyo business qui prend encore plus d'importance. La contribution de cette activité au chiffre d'affaires total est passée de 24 % en 2007, 34% en 2008, à 41% en 2009. Ce phénomène devrait s'accroître dans les prochaines années.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Fort de ces résultats, Keyyo anticipe sur l'année 2010 la poursuite de sa croissance qui sera principalement portée par le dynamisme de son activité KEYYO Business.

Keyyo est confiant dans ses perspectives d'évolution et prévoit pour 2010 une croissance d'au moins 10 % de son chiffre d'affaires avec une rentabilité en hausse.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE DIRECTION GENERALE

14.1. DIRECTION DE LA SOCIETE

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001.

Le conseil d'administration du 28 avril 2005, avait décidé de renouveler la séparation de la direction générale et de la présidence de la société pour une durée de trois ans. Cette dissociation des fonctions devait expirer à l'issue de l'assemblée d'approbation des comptes de l'exercice 2008.

Monsieur Philippe Houdouin a été nommé Directeur général de la société par le conseil d'administration du 19 décembre 2006 pour une durée de trois ans qui a expiré à l'issue du conseil d'administration qui a arrêté les comptes de l'exercice 2008. Son mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 7 avril 2009 pour une nouvelle durée de trois ans.

Le 8 janvier 2008, le conseil d'administration a nommé Philippe Houdouin Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Eric Saiz .

A l'issue de la cette décision, Monsieur Philippe Houdouin cumule les fonctions de Directeur Général et de Président Directeur Général. Ledit conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'opter pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général pour une durée de trois ans.

14.2. CONSEIL D ADMINISTRATION

- Eric Saiz :

Mandats au sein de la société :

- Président du conseil depuis le 06/11/2002 et jusqu'au 21/06/2004 ;
- Directeur Général depuis le 21/06/2004 et jusqu'au 19/12/2006 ;
- Président du conseil depuis le 20/09/2006 et jusqu'au 08/01/2008 ;
- Administrateur depuis le 23/06/2008 et jusqu'au CA arrêtant les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Eric Saiz (50 ans) est ingénieur de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur des Ponts et Chaussées, titulaire d'un MBA de l'INSEAD et fondateur de la Société Keyyo en 1994 ; il l'a co-dirigée de 1994 à 1999 puis de 2002 jusqu'au 08 janvier 2008.

Monsieur Eric Saiz a été Directeur général et membre du comité de supervision de la SAS GESK, société qui a été absorbé par la société Keyyo le 23 juin 2008. Il a été également gérant de la SARL Bladiphone. Ces mandats sont aujourd'hui terminés.

- Philippe Houdouin :

Mandats au sein de la société :

- Administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- Directeur Général depuis le 19/12/2006. Son mandat a été renouvelé le 7 avril 2009 pour une nouvelle durée de trois ans soit jusqu'au CA arrêtant les comptes de l'exercice 2011 ;
- Président du CA depuis le 08/01/2008 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera réunie en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe Houdouin (44 ans) est ingénieur de l'Ecole Navale et titulaire d'un Master HEC Entrepreneurs.

Monsieur Philippe Houdouin exerce également les mandats suivants :

- Administrateur de la société Lascom ;
- Directeur général de la société Magelio Capital , actionnaire de la société Keyyo ;
- Président de la société Bladiphone, filiale de la société Keyyo.

- **Bernard Louis Roques :**

Monsieur Bernard Louis Roques est administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Monsieur Bernard Louis Roque exerce également les mandats suivants :

- Administrateur des sociétés Netbooster, GoAdv, Deny-All et de NetMedia Europe ;
- Membre du conseil de Surveillance d'Equitime, de PeoleCube B.V. et MoMac B.V. ;
- Directeur général et administrateur de la société Truffle Capital, actionnaire de la société Keyyo.

- **Mark Bivens :**

Monsieur Mark Bivens est administrateur depuis le 19/05/2006 et jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Monsieur Mark Bivens exerce également les mandats suivants :

- Membre du conseil de surveillance de Mo Mac Wireless Holdings, PeopleCube Holding et NetMédia Europe ;
- Administrateur de la société Equitime SA.

- **Michel Picot :**

Monsieur Michel Picot a été nommé, par cooptation, administrateur de la société par le conseil d'administration du 21 avril 2008 en remplacement de Monsieur Eric SAIZ démissionnaire pour la durée de mandat restant à courir de ce dernier soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera réunie en l'an 2012 statuant sur les comptes de l'exercice 2011. Cette cooptation a été ratifiée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2008.

Monsieur Michel Picot exerce également les mandats suivants :

- Président d'Advest SAS ;
- Membre du comité de surveillance des sociétés Exonhit Therapeutics et Amisco NV

Monsieur Michel Picot exerçait jusqu'en 2004, le mandat de Directeur général Adjoint et membre du conseil d'administration de la société Vivendi Télécom International.

Monsieur Philippe Houdouin peut être contacté au siège social de la société où il exerce son activité, Messieurs Roques et Bivens peuvent être contactés chez Truffle Venture, 25 rue Marboeuf 75008 Paris.

Au cours des 5 dernières années, aucun des membres du conseil d'administration n'a fait l'objet de condamnation pour fraude, de faillite, mise sous séquestre ou liquidation, d'incrimination et/ou sanctions publiques officielles prononcées par les autorités statutaires ou réglementaires, d'empêchement par un tribunal d'exercer un mandat social ou tout autre fonction d'administration d'une société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs.

Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs des administrateurs envers la société Keyyo et leur intérêts privés ou ceux liés à d'autres mandats.

14.3. AUTRES ORGANES DE DIRECTION

Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun autre organe de direction au sein de la société.

15. REMUNERATION ET AVANTAGES VERSES AUX DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

15.1. REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE, DIRECTS OU INDIRECTS POUR CHAQUE DIRIGEANT OU MANDATAIRE SOCIAL

Voir la note 25 du paragraphe 20.1.2.8 Autres informations à la page 90.

Ci-dessous, l'évolution des salaires au cours des 5 dernières années.

<i>Evolution des salaires bruts (k€)</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>	<i>2006</i>	<i>2005</i>	<i>2004</i>
Philippe Houdouin	120	120	72	0		
Eric Saiz	6	49	90	99	96	0

Le comité des rémunérations composé de Messieurs Bernard-Louis ROQUES et Michel PICOT, a été chargé de proposer au conseil d'administration une évolution de la structure et du montant de la rémunération de Monsieur Philippe HOUDOUIN

Sur proposition dudit comité et après délibération du conseil d'administration du 2 décembre 2009, la rémunération de Monsieur Philippe Houdouin, est de 2.000 € brut mensuels à partir du 1^{er} janvier 2010, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a décidé d'allouer 24.000 € de jetons de présence aux administrateurs. Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a décidé de cette répartition.

Au cours de l'exercice 2009, la répartition a été la suivante :

- Eric Saiz : 6.000 €
- Bernard-Louis Roques : 6.000 €
- Michel PICOT : 6.000 €
- TRUFFLE CAPITAL 6.000 €

Mis à part cela, les personnes ci-dessus désignées ne bénéficient d'aucun autre élément de rémunération conditionnel ou différé, avantages en natures directs ou indirects et d'aucun autre engagement de toute nature pris par la société à leur profit, que ceux mentionnés ci-dessus.

Les autres dirigeants ou mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération de la part de la société.

La société Keyyo respecte les recommandations de l'AFEP et du MEDEF concernant la rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées.

15.2. PRET ET GARANTIES ACCORDES EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION

Néant.

15.3. INTERETS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL DE L'EMETTEUR

Au 31 mars 2010, Philippe Houdouin détient indirectement par l'intermédiaire de Magelio Capital 12% du capital de l'émetteur.

15.4. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DE DIRECTION GENERALE

Néant

15.5. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES DIRIGEANTS

Un contrat de prestations de services a été conclu avec la société Magelio Capital, dont Monsieur Philippe Houdouin est Directeur Général. Le montant global facturé sur l'année 2007 de ces prestations hors taxes s'est élevé à 6 137 euros.

A la date de démarrage de ces prestations, Monsieur Houdouin n'était ni actionnaire direct, ni mandataire social de Keyyo. Ce contrat s'est terminé en janvier 2008. Aucune facturation n'a été effectuée au cours de cette année.

En date du 22 décembre 2009, une convention d'assistance a été signée entre Keyyo et la société Magelio Capital, dont Monsieur Philippe Houdouin est Directeur Général. Cette convention débutant en date du 01 janvier 2010, aucune facturation n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION

La fréquence des conseils d'administration a été prévue par un règlement intérieur.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation et au moins trois fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

16.2. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce je vous présente mon rapport dont l'objet est de rendre compte :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (*première partie*) ;
- des éventuelles limitations que le conseil apporte aux pouvoirs du directeur général (*deuxième partie*) ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société (*troisième partie*) ;
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (*quatrième partie*) ;
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux (*cinquième partie*).

1/ GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a- Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration était composé de cinq membres :

- **Monsieur Philippe Houdouin**, cumulant les mandats de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- **Monsieur Bernard Louis Roques** ;
- **Monsieur Michel Picot** ;
- **Monsieur Eric Saiz** ;
- **La société Truffle capital**, représentée par **Monsieur Mark Bivens**.

Les administrateurs sont nommés et renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée de six années. Ils sont indéfiniment rééligibles au terme de leur mandat.

b- Fonctionnement du Conseil d'administration

- Règlement intérieur :

Les administrateurs ont établi un règlement intérieur en date du 4 novembre 2008 modifié le 15 janvier 2010.

Ce règlement intérieur a notamment pour objet de :

- préciser la composition, l'organisation, le rôle et les pouvoirs du conseil d'administration vis-à-vis de l'assemblée générale en complétant certaines dispositions légales et statutaires existantes,
- optimiser l'efficacité des réunions et des débats et notamment en autorisant aux administrateurs à participer aux réunions du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Le recours à ce procédé ne pourra cependant pas être utilisé pour l'établissement des comptes sociaux et consolidé et du rapport de gestion,
- et de manière plus générale, inscrire la conduite de la direction de la société dans le cadre des règles les plus récentes garantissant le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise.

- Procédures de réunion :

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige ou toutes les fois qu'il le juge convenable, au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation et au moins trois fois par an.

c- Informations du Conseil d'administration

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à sa prise de décision en fonction de l'ordre du jour de la réunion. Il peut également demander toute information complémentaire.

Le Conseil d'administration veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Le conseil d'administration a créé un comité des rémunérations le 8 octobre 2009. Il n'existe pas d'autre comité constitué au sein du Conseil d'administration.

2/ LIMITATIONS DES POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Aucune limitation de pouvoirs du Directeur général n'est prévue par les statuts ou n'a été décidée par le Conseil d'administration.

En conséquence, le Directeur général est investi, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

3/ PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

a- Démarche d'appréciation de la qualité du contrôle interne

La société a entrepris une démarche dynamique visant à apprécier la qualité du contrôle interne et son adéquation, à documenter les procédures existantes et à le renforcer. Ce projet comprend notamment les cinq étapes suivantes :

- l'évaluation de l'environnement de contrôle au sein du Groupe,
- la cartographie des risques majeurs du Groupe,
- l'identification des contrôles sur les processus clés de la société impactant tant les opérations que les comptes significatifs inclus dans les états financiers des sociétés du Groupe,
- la documentation, la vérification de la pertinence et de l'efficacité opérationnelle de ces contrôles,
- la mise en place d'actions correctives permettant de remédier aux déficiences constatées le cas échéant.

b- Environnement de contrôle

- **Organisation générale :**

Keyyo est une société implantée sur un seul site à Clichy. Du fait de sa taille relativement modeste, l'organisation de la société reste centralisée autour d'une direction générale, d'une direction financière, d'une direction technique et de départements commerciaux constitués selon l'activité de 1 à 10 personnes.

- **Les acteurs du contrôle interne :**

- *Acteurs internes à la société :*

- Le Conseil d'administration :

Le Conseil d'administration est responsable de la politique de la société en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financière, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

- La Direction Systèmes d'Information (SI) et du Développement :

Le rôle de la direction technique est déterminant dans la mise en place des systèmes d'information et la fiabilité des processus d'analyse des données.

- La Direction Administrative et Financière :

Son rôle et son fonctionnement sont détaillés plus loin dans le présent rapport.

- Le Comité d'étude des rémunérations :

Le Conseil d'administration du 8 octobre 2009 a décidé de mettre en place un comité d'étude en charge de soumettre au conseil des propositions sur les éléments de rémunération et leur mode de calcul du président du conseil d'administration et directeur général. Le conseil a nommé au sein de ce comité Messieurs Bernard Louis ROQUES et Michel PICOT.

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

- *Acteurs externes à la société*

- Commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes, qui certifient la régularité, la sincérité et l'image fidèle des états financiers en fin d'exercice à l'attention des actionnaires, peuvent émettre, dans le cadre de l'audit des comptes, des avis et recommandations sur le contrôle interne. Ils représentent un élément important du dispositif de contrôle interne.

- Autorité des Marchés Financiers (AMF) :

Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

- Expertise sous-traitée :

Keyyo fait largement appel à des experts externes pour l'analyse de ses processus, la préconisation et la mise en place de mesures d'amélioration. Il s'agit en particulier des missions suivantes :

Expertise comptable

Bien que la comptabilité de la société ait été internalisée au cours de l'exercice 2007, le cabinet comptable propose et met en place selon un planning défini de nouvelles procédures comptables visant à améliorer la productivité comptable.

Ce dernier intervient également sur les principales questions techniques, tant comptables que fiscales, sur la révision des comptes lors de l'établissement des comptes semestriels et annuels et sur la préparation du rapport annuel.

Expertise Juridique

Keyyo fait appel à plusieurs cabinets d'avocats selon ses besoins dans les domaines suivants :

- les affaires relevant du droit social et secrétariat juridique (elles sont confiées depuis la création de la société au même cabinet spécialisé),
- la gestion des litiges et la mise en œuvre des procédures judiciaires,
- les questions relatives au droit du travail.

Etablissement de la paie

La paie est entièrement sous-traitée.

• ***Organisation des procédures de contrôle interne :***

Le contrôle interne de la société repose sur la mise en place des systèmes ou procédures suivantes :

- un système d'information intégré et développé en interne,
- le manuel de procédures internes,
- le suivi des performances de chaque unité opérationnelle à travers l'analyse du reporting mensuel,
- la centralisation de l'ensemble des procédures, notamment comptables et financières,
- le respect du principe de séparation des tâches entre les fonctions d'autorisation, de contrôle, d'enregistrement et de paiement,
- l'instauration de procédures de supervision et de délégation afin de permettre une répartition des tâches et des responsabilités.

➤ *Le système d'information :*

Le cœur du système d'information est constitué par l'applicatif de valorisation des appels téléphoniques. Les communications téléphoniques constituent, en effet, la plus grande partie du chiffre d'affaires de la société.

Chaque appel est valorisé en prix d'achat et en prix de vente ce qui autorise un rapprochement ventes/achat et un calcul de marge appel par appel. Notre activité et notre système d'information permettent en effet de telles vérifications complétées par une analyse de marge fine, par produit ou par client.

Ces opérations de rapprochement sont à la base du contrôle de flux. Le système est entièrement intégré, une seule base de données gère les flux d'appels valorisés et les flux relatifs à la comptabilité auxiliaire.

En outre, un outil de datawarehouse a été mis en place, il permet aux responsables opérationnels d'avoir une vision quotidienne de leur activité sous forme d'analyse multi critères.

La sécurité du système d'information est assurée par un système de contrôle des accès par identification avec mot de passe, un système de gestion des droits et une sauvegarde régulière et fréquente des données stockées. Un responsable de la sécurité, spécialiste réseau est en charge de ce système.

➤ *Documentation des procédures de contrôle interne :*

Keyyo a rédigé un manuel des procédures internes, accessible aux collaborateurs concernés et autorisés sur le portail Intranet. Parallèlement, le portail met également en ligne les outils indispensables à l'application des procédures (formulaire, guides utilisateurs, ...).

Les procédures de contrôle interne regroupent :

- les procédures opérationnelles : acceptation d'un client, installation, achat, etc ,
- les procédures fonctionnelles : demandes de congés, notes de frais, demandes d'achats, etc ,
- les procédures comptables et financières : comptabilisation des opérations, réconciliations bancaire, processus de clôture mensuelle, etc.

Les procédures internes font l'objet de révisions régulières en fonction de l'évolution des systèmes et de l'activité. Les processus clés de l'entreprise ont déjà été analysés, cependant plusieurs processus secondaires doivent encore faire l'objet d'une formalisation.

c- Gestion des principaux risques

Cf. Rapport de gestion Point 7.

d- Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

➤ *Les piliers du contrôle interne comptable et financier*

L'élaboration de l'information comptable et financière est en grande partie externalisée.

Les fonctions de saisie et de contrôle sont dissociées.

Toutes les tâches le pouvant sont automatisées et notamment l'élaboration et la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que l'établissement des rapprochements bancaires.

➤ *Les acteurs de la fonction comptable et financière :*

Les prestations comptables externalisées :

Le cabinet comptable est en charge uniquement depuis avril 2007:

- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales,
- de l'établissement des comptes consolidés sous la supervision de la direction financière,
- de la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le service comptable :

Est en charge :

- du contrôle de la comptabilisation des opérations,
- de la clôture mensuelle des états financiers,
- du suivi des règlements et de la trésorerie,
- du suivi des immobilisations.

La direction financière :

Est en charge :

- de l'établissement et du suivi du budget,
- de l'établissement du reporting mensuel,
- du contrôle interne à la fois opérationnel et financier,
- de l'analyse de l'ensemble des processus mis en œuvre dans l'entreprise afin d'identifier les principaux risques ayant un impact financier,
- de l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle afin de proposer les actions correctives nécessaires.

Le recouvrement :

De par son activité, la société dispose d'un service spécifique dédié au recouvrement. De nombreux outils de suivi et de contrôle ont été développés. L'encours de clients est suivi quotidiennement et une limite de crédit est affectée à chaque client.

➤ *Principales procédures de contrôle de l'information comptable et financière :*

Reporting :

Keyyo procède à un reporting mensuel des comptes de la société.

Le processus de reporting repose sur l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants. Un certain nombre de

contrôles de cohérence est effectué notamment le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont ensuite présentés et analysés chaque mois avec le Directeur Général qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

Le système de reporting mensuel fournit les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Il s'agit entre autres des indicateurs suivants :

- Marge brute et marge sur coûts directs,
- Coûts réseau,
- Evolution de la masse salariale.

Keyyo publie son chiffre d'affaires sur une base trimestrielle et son résultat d'exploitation sur une base semestrielle.

De plus, dans le cadre de la directive transparence, les publications trimestrielles sont désormais étendues aux informations suivantes :

- explication des événements importants et opérations qui ont eu lieu durant la période,
- description générale de la situation de l'émetteur et des résultats de l'émetteur et des entités qu'il contrôle,
- chiffre d'affaires par branche d'activité (de façon individuelle et consolidée)

Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires :

Ce processus est entièrement automatisé pour plus de 80% du chiffre d'affaires (appels téléphoniques).

La reconnaissance du chiffre d'affaires se limite donc à des contrôles de cohérence et d'évolution de la marge par activité. En effet le système analyse sur une même table les appels valorisés au prix d'achat tels qu'ils sont payés aux fournisseurs et contrôle automatiquement que ces appels achetés sont bien facturés.

La procédure de facturation est mensuelle, hebdomadaire ou quotidienne selon les clients et les services vendus. Ce cadencement est géré par le système informatique.

Processus de gestion du risque clients :

La gestion du risque clients est assurée en premier lieu par une évaluation du risque avant acceptation du client et en second lieu par une procédure d'analyse quotidienne et de relance automatique et téléphonique adaptée à chaque type de client.

Le délai de règlement moyen est un indicateur suivi très régulièrement.

e- Poursuite des travaux sur 2009

Les travaux menés dans le cadre du contrôle interne ont été poursuivis.

Durant l'année 2009, les principaux travaux ont porté sur l'amélioration du manuel de procédures internes.

Ce travail s'inscrit dans une démarche dynamique d'amélioration constante du fonctionnement de la société.

4/ MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son comptes *au troisième jour ouvré précédant l'assemblée* à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs administrés tenus par CACEIS, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'actionnaire titulaire de titres au porteur devra justifier de sa qualité par le dépôt d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité. A défaut, l'actionnaire ne pourra pas participer physiquement à l'assemblée.

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'article 16 des statuts, l'actionnaire a la faculté de voter par correspondance. La formule de procuration et de vote par correspondance peut être adressée sous forme papier ou par télétransmission, tel qu'indiqué sur l'avis de réunion et l'avis de convocation publiés au BALO. Les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la Société jusqu'à 15 heures (heure de Paris), la veille de l'assemblée générale.

L'actionnaire qui participe à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification conformément à la réglementation en vigueur est réputé présent aux assemblées générales pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et par le nu-propriétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

5/ DES PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

5- 1 – Jetons de présence :

Depuis l'année 2009, les administrateurs perçoivent des jetons de présence, dont le montant total s'est élevé à 24.000 €.

5- 2- Rémunérations du Président et du Directeur général

La rémunération du Président et Directeur général est décidée par le Conseil d'administration.

Elle a été fixée par le conseil d'administration du 19 décembre 2006.

Le conseil d'administration en date du 8 janvier 2008 a décidé en plus d'allouer au Président et Directeur général une indemnité conventionnelle qui lui serait versée en cas de cessation de ses fonctions dès lors que cette cessation interviendrait après le 31 décembre 2008. Le versement de cette indemnité est conditionné cumulativement à des conditions de performance personnelle du Directeur général et à des conditions de performance de la société.

Le comité des rémunérations composé de Messieurs Bernard-Louis ROQUES et Michel PICOT, a été chargé de proposer au conseil d'administration une évolution de la structure et du montant de la rémunération de Monsieur Philippe HOUDOUIN

Sur proposition dudit comité et après délibération du conseil d'administration du 2 décembre 2009, la rémunération de Monsieur Philippe Houdouin est de 2.000 € brut mensuels à partir du 1^{er} janvier 2010, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe Houdouin a renoncé à l'indemnité conventionnelle mentionnée ci-dessus ainsi qu'à toute autre rémunération directe au titre de ses mandats de Président et de Directeur général de la société Keyyo.

Pour être complet, il est précisé qu'au titre d'une convention de prestations de services autorisée par le conseil du 2 décembre 2009, la société Magelio Capital, présidée par Monsieur Philippe HOUDOUIN perçoit une rémunération mensuelle de 19.500 € H.T.

Enfin, Monsieur Philippe HOUDOUIN s'est vu attribuer gratuitement 10.000 actions dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions votée par le conseil d'administration du 11 février 2009.

5- 2- Rémunérations allouées à d'autres mandataires :

Monsieur Eric SAIZ, administrateur, a perçu, au titre de son contrat de travail en qualité de directeur de projet, au cours de l'exercice 2009, une rémunération brute annuelle de 6.399,63 €.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 al 1, le rapport de gestion établi par le Conseil d'administration mentionne les modalités et montants des rémunérations accordés à chacun des mandataires sociaux.

Je vous indique également que la société a vérifié que les principes retenus pour fixer la rémunération des mandataires sociaux étaient conformes au code de gouvernement des entreprises communiqué par l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP).

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 alinéa 9, je vous précise que le rapport de gestion élaboré par le Conseil d'administration mentionnera les informations concernant la structure du capital de la société et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

16.3. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société KEYYO et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration, un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 28 avril 2010

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Etienne de BRYAS
Associé

Olivier GUÉDON
Associé

Sophie DUVAL
Associée gérante

17. SALAIRES

17.1. EFFECTIF ET REMUNERATIONS VERSEES

Evolution de l'effectif en fin de période et du salaire moyen au cours des trois dernières années

<i>Années</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2007</i>
<i>Effectif</i>	<i>58</i>	<i>49</i>	<i>40</i>
<i>Masse salariale (*)</i>	<i>3 531 K€</i>	<i>2 886 K€</i>	<i>2 372 K€</i>
<i>Coût Salarial moyen (*)</i>	<i>61 K€</i>	<i>59 k€</i>	<i>59 k€</i>

(*) Charges sociales comprises

Au 31 mars 2010, l'effectif salarié de l'entreprise s'établit à 62 personnes se décomposant comme suit :

- Personnel opérationnel (technique): 25
- Personnel commercial : 30
- Personnel administratif : 7

Au 31 décembre 2008, la SAS Bladiphone n'avait plus de salarié. Il en est toujours de même au 31 mars 2010.

17.2. INTERESSEMENT DU PERSONNEL

17.2.1. **Contrat d'intéressement du personnel**

Néant.

17.2.2. **Options**

Le 15 octobre 2004, le conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvraient droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle était donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006. Ces bons n'ont pas été exercés à la date du 30 septembre 2009, ce plan est donc devenu caduc.

Le détail du plan d'options est précisé au paragraphe 21.1.2 Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions.

17.2.3. **Plan d'attribution d'actions gratuites :**

KEYYO a mis en place en 2009 deux plans d'attributions d'actions gratuites :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer 32.000 actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Une attribution de 10.000 actions a été décidée pour le Directeur Général.

La notification aux personnes concernées a été effectuée le 3 mars 2009.

L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification. Les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Le total des actions attribuées ce jour est de 30.000 titres sur les 32.000 actions.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a entériné ce plan qui contient les mêmes caractéristiques que le premier.

Le total des actions attribuées ce jour est de 26.750 titres sur les 100.000 actions.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. EVOLUTION DE LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIERES ANNEES

Nom du titulaire	Au 31 décembre 2009		Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2007	
	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital	Nombre d'actions	% capital
GESK (SAS)	0	0,00	-	-	1 085 691	42,76
Eric Saiz	411 934	15,26	366 217	14,91	16 807	0,68
MAGELIO	324 000	12,00	194 161	7,90	14 490	2,8
TRUFFLE VENTURE	1 351 697	50,06	1 290 922	52,55	794 058	32,26
Georges Kammermann	0	0,00	866	0,04	42 447	1,72
Sous total du pacte d'actionnaires 10/01/2006	n/a	n/a	n/a	n/a	1 953 493	80,22
Keyyo - actions d'autocontrôle	130 802	4,84	239 727	9,76	-	-
STARTEC GLOBAL COMMUNICATIONS	52 383	1,94	52 383	2,13	51 537	2,09
WTTISUN SA	-	-	-	-	176 241	7,16
L.A. FINANCES	138 212	5,12	128 239	5,22	128 571	5,22
Bao Pham Ngo	-	-	40 028	1,63	3 244	0,13
Sylvère Baudouin	40 970	1,52	28 470	1,16	3 244	0,13
ADVEST	45 090	1,67	-	-	-	-
Eric Thomas	4 500	0,17	-	-	-	-
Céline Lazard	1 000	0,04	-	-	-	-
Autres actionnaires dans le public	199 412	7,39	135 672	5,52	123 859	5,05
TOTAL	2 700 000	100,00	2 456 685	100,00	2 461 725	100

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

La société TRUFFLE VENTURE (anciennement INVEST IN EUROPE) est une société par actions simplifiée au capital de 1.300.000 euros, dont le siège social est situé à Paris (75008), 5, rue de la Baume et dont le numéro unique d'identification est le 432.942.647 RCS PARIS. Cette société a pour activité la gestion de six FCP (Europe Innovation 2002, Europe Innovation 2003, Europe Innovation 2004, Europe Innovation 2006, Truffle Venture, UFF Innovation 5). Son directeur général est Bernard Louis Roques, administrateur de la société Keyyo.

MAGELIO CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé à Paris (75008), 64 rue de la Boétie et dont le numéro unique d'identification est le 488.154.287 RCS PARIS. MAGELIO CAPITAL a pour activité le conseil en stratégie, management et en investissement notamment dans le domaine des Télécom Média Technologie de l'information. Son directeur général est Monsieur Philippe Houdouin.

L.A. FINANCE, société anonyme au capital de 29.571.360 euros, dont le siège social est situé à Paris (75001) 16 place Vendôme et dont le numéro unique d'identification est le 417.727.149 RCS PARIS. L.A. FINANCE a pour activité la gestion de fonds de placement et entités financières similaires. Le président du Conseil d'Administration est Monsieur LABBE Antoine.

La société Keyyo a absorbé la société GESK le 23 juin 2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. La fusion a fait l'objet d'un document E n°08-060 en date du 23 mai 2008. Il est rappelé que la société GESK détenait, avant l'opération de fusion, directement 42,76 % des titres de la société Keyyo.

Par l'intermédiaire d'une action de concert avec INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL), MAGELIO et Monsieur Eric SAIZ (qui possédaient ensemble 40,32 %), GESK contrôlait le capital de Keyyo à hauteur de 83,08 %.

Cette fusion avait pour objectif de terminer la mise en œuvre des engagements stipulés dans les pactes d'actionnaires des 10 et 16 janvier 2006 conclus entre la société INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL), en tant que représentant de six FCP, Monsieur Philippe HOUDOUIN, la société MAGELIO CAPITAL et Monsieur Eric SAIZ et en présence de la société GESK. Ces pactes avaient fait l'objet d'un

communiqué commun d'INVEST IN EUROPE (TRUFFLE CAPITAL) et de la société Keyyo le 6 mars 2006.

L'unique activité de la société GESK était de porter l'opération de changement de contrôle et de refinancement de Keyyo. Les opérations étant achevées et notamment après le remboursement des ORA effectué en décembre 2007, la société GESK n'avait plus d'utilité, ni économique, ni juridique. Son absorption par la société Keyyo était l'ultime étape prévue aux pactes d'actionnaires susmentionnés.

Tableau récapitulatif de la participation avant et après fusion :

Actionnaires	Nombre d'actions avant fusion	Nombre d'actions après fusion	Pourcentage de détention en capital avant fusion	Pourcentage de détention en capital après fusion
GESK	1.052.691	0	42,76 %	0 %
INVEST IN EUROPE (Truffle Venture)	827.729	1.270.334	33,62 %	51,71 %
Eric SAIZ	16.807	366.217	0,68 %	14,91 %
MAGELIO CAPITAL	148.308	184.161	6,02 %	7,50 %
LA FINANCES	128.571	128.571	5,22 %	5,22 %
Bao PHAM NGOC	3.244	55.627	0,13 %	2,26 %
Silvère BAUDOUIN	3.244	55.570	0,13 %	2,26 %
STARTEC GLOBAL COMMUNICATION	0	52.383	0 %	2,13 %
Bernard Louis ROQUES	1	1	0 %	0 %
Mark BIVENS	1	1	0 %	0 %
PUBLIC	109.284	109.284	4,44 %	4,44 %
AUTO DETENTION	171.845	234.536	6,98 %	9,55 %
TOTAL	2.461.725	2.456.685	100 %	100 %

En date du 22 juillet 2009, une augmentation de capital d'un montant global de 822.404,70 euros (prime d'émission incluse) par apports nouveaux en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription a été intégralement souscrite et libérée. (Décision du conseil d'administration du 29 juin 2009)

Cette opération avait pour but de financer des projets de croissance externe qui permettront à la société KEYYO d'atteindre une taille mieux adaptée à son marché.

Au 31 décembre 2009, le capital de la société KEYYO est donc composé de 2.700.000 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 864.000 euros.

18.2. PACTE D'ACTIONNAIRES

Un pacte d'actionnaires a été signé le 10 juillet 2007 entre la société GESK et la société LA FINANCES (D&I 207C1587 du 26 juillet 2007). Ce pacte prévoit des clauses de non dilution et de sortie conjointe au bénéfice de LA FINANCES. LA FINANCES a déclaré dans ce pacte être favorable au principe de projet de fusion entre GESK et Keyyo. Keyyo a absorbé GESK le 23 juin 2008.

La validité de ce pacte courait jusqu'au 03 août 2009. Il est maintenant caduc.

18.3. CONTROLES DE LA SOCIETE

Le capital de la société Keyyo est détenu majoritairement par un groupe d'investisseurs composé majoritairement par des fonds d'investissement Truffe Venture, par la société Magelio Capital et Monsieur Eric Saiz.

Il n'existe pas d'accord pouvant entraîner le changement de contrôle.

Les pouvoirs de Président et du Directeur Général sont détenus par Monsieur Philippe Houdouin, mais des Conseils d'administration physiques sont obligatoires. Le conseil d'administration doit se réunir au minimum trois fois dans l'année afin de valider les décisions avant ou après la prise de ces dernières.

De plus un règlement du conseil d'administration a été mis en place depuis l'année 2008.

A ce jour il n'y a plus d'administrateur salarié de la société Keyyo et chaque administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Le conseil est composé d'administrateurs indépendants, tel que Monsieur Eric Saiz et Michel Picot qui permet d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

Conformément aux principes de gouvernement d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir le Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur veille, en toutes circonstances, à préserver sa liberté d'analyse, de jugement, de décision et d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

Chacun des administrateurs informera le conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il est impliqué. Le cas échéant, il pourra être convenu que l'administrateur en conflit d'intérêts s'abstienne de participer à la prise de décision sur les sujets concernés.

Chaque administrateur, le directeur général et le directeur général délégué doit informer régulièrement la société de l'évolution de sa situation personnelle, notamment de tout changement ou de la survenance de l'un des éléments suivants le concernant :

- existence et nature des liens familiaux entre chaque administrateur, directeur général et/ou directeur général délégué,
- nom de toutes les sociétés au sein desquelles un administrateur, le directeur général et le directeur général délégué sont ou ont été membres d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associés commandités, à tout moment durant les cinq dernières années,
- condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- empêchement par un tribunal (a) d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur et/ou (b) d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

En 2007, la société Keyyo avait prêté en compte courant à sa filiale Bladiphone la somme de 252 K€ qui a généré un produit financier de 7 K€.

En 2008, le montant du compte courant de Bladiphone s'élevait à la somme de 504 K€ et avait généré un produit financier de 35 K€ dans les comptes sociaux de Keyyo. Une charge équivalente a été enregistrée dans les comptes annuels de Bladiphone.

En 2009, le montant du compte courant de Bladiphone s'élève à la somme de 533 K€ et a généré un produit financier de 57 K€.

Les avances consenties sont rémunérées au taux de 10%.

Une autre convention a été signée entre les deux sociétés permettant à Bladiphone de vendre du matériel et des minutes à Keyyo. Les montants pour l'année 2008 sont respectivement de 32 K€ et de 238 K€. Cette convention s'est terminée en 2008.

En outre, les deux sociétés sont liées par un contrat commercial en marque blanche, qui consiste en la mise à disposition de ressources humaines, de la plateforme technique et la fourniture de matériels et de minutes pour un montant de 229 K€ en 2009.

Ces conventions sont détaillées dans le rapport spécial sur les conventions réglementées des commissaires aux comptes présentés au chapitre 20.2.4 du présent document.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS

Les informations présentées ci-dessous concernent les comptes annuels individuels et consolidés de la société Keyyo au 31 décembre 2009.

Les comptes consolidés semestriels ont été publiés et mis à disposition sur le site interne de la société le 31 août 2009.

20.1. DOCUMENTS CONSOLIDES

20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2009

BILAN CONSOLIDE EN NORMES IFRS

Actif

Milliers d'euros	Notes	31/12/09	31/12/08	31/12/07
Actifs non courants				
Immobilisations Incorporelles nettes	1a	779	652	615
Immobilisations corporelles nettes	1b	945	692	758
Instruments financiers	2	1746		
Actifs financiers nets	3	157	427	308
Autres créances	21			252
Impôts différés actifs	21	40	2	8
Total actifs non courants		3 667	1 773	1 941
Actifs courants				
Stocks et encours nets	4	140	55	73
Créances clients nettes	5	1 728	2 470	2 023
Actifs financiers nets courants	3	364		
Autres créances	6	1200	1073	546
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	1983	1580	2228
Total actifs courants		5 415	5 178	4 870
TOTAL ACTIF		9 082	6 951	6 811

Passif

Capitaux propres				
Capital social		864	786	788
Prime d'émission		3 921	3 177	3 177
Réserves consolidées		-1505	-1881	-1839
Résultat de la période		1 026	373	233
Actions d'autocontrôle		-392	-861	
Total capitaux propres		3 914	1 594	2 359
Passifs non courants				
Dettes financières non courantes	8	21	18	12
Avantages du personnel	9	21	11	6
Impôts différés passifs	20			
Autres passifs	13	38	116	15
Total passifs non courants		80	145	33
Passifs courants				
Dettes financières courantes	8	2	4	70
Provisions	10	120	255	292
Fournisseurs	11	3 473	3 517	3 143
Dettes fiscales et sociales	12	1189	1185	824
Autres passifs	13	304	251	90
Total passifs courants		5 088	5 212	4 419
TOTAL PASSIF		9 082	6 951	6 811

COMPTE DE RESULTAT EN NORMES IFRS

Milliers d'euros	Notes	31/12/09	31/12/08	Variation	%	31/12/07	Variation	%
Chiffre d'affaires	14	18 408	16 124	2 284	14,2	14 015	2 109	15,0
Coût des services et produits consommés	15	-11 252	-10 304	-948	9,2	-9 303	-1 001	10,8
Autres charges externes	16	-2346	-1903	-443	23,3	-1850	-53	2,9
Impôts et taxes		-244	-217	-27	12,4	-153	-64	41,8
Charges de personnel	17	-3 217	-2 697	-520	19,3	-2 136	-561	26,3
Dotations aux amortissements nettes		-591	-464	-127	27,4	-497	33	-6,6
Dotations aux provisions nettes	18	-131	-263	132	-50,2	-164	-99	n/s
Autres produits et charges	19	296	-12	308	n/s	90	-102	n/s
Résultat opérationnel		923	264	659	n/s	2	262	n/s
Dont résultat opérationnel récurrent		750	276	474	n/s	-88	364	n/s
Charges financières nettes	20	60	57	3	5,3	78	-21	n/s
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence								
Résultat des activités poursuivies avant impôts sur les résultats		983	321	662	n/s	80	241	n/s
Impôt sur le résultat	21	43	52	-9		153	-101	
Résultat net des activités poursuivies		1 026	373	653	n/s	233	140	n/s
Résultat net après impôts des activités abandonnées								
Résultat net		1 026	373	653	n/s	233	140	n/s
Résultat net revenant								
- aux actionnaires de la Société		1 026	373		n/s	233		n/s
- aux intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	-
Résultat net par action								
- des activités poursuivies	22	0,38	0,15	-	-	0,09	-	-
- dilué des activités poursuivies	22	0,38	0,15	-	-	0,09	-	-
Résultat net par action de l'ensemble consolidé								
- de l'ensemble consolidé	22	0,38	0,15	-	-	0,09	-	-
- dilué de l'ensemble consolidé	22	0,38	0,15	-	-	0,09	-	-

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Milliers d'euros	Part du groupe						Capitaux - propres - part des minoritaires	Total des capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Capitaux - propres - part du groupe		
<i>Capitaux propres au 31 décembre 2009</i>								
Capitaux propres au 31 décembre 2007	788	3 176		-1 605		2 359		2 359
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2007 corrigé	788	3 176		-1 605		2 359		2 359
Opérations sur capital	-2			-276		-278		-278
Païement fondés sur des actions								
Opérations des titres auto-détenus			-861			-861		-861
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				373		373		373
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	786	3 176	-861	-1 508		1 593		1 593
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2008	786	3 176	-861	-1 508		1 593		1 593
Changement des méthodes comptables								
Capitaux propres au 31 décembre 2008 corrigé	786	3 176	-861	-1 508		1 593		1 593
Opérations sur capital	78	745				823		823
Païement fondés sur des actions								
Opérations des titres auto-détenus			469		3	472		472
Dividendes								
Résultat net de l'exercice				1 026		1 026		1 026
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	864	3 921	-392	-482	3	3 914		3 914
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2009	864	3 921	-392	-482	3	3 914		3 914

TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

Milliers d'euros		31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES				
+ Résultat net revenant aux actionnaires de la société	A	1026	373	233
- Eléments non constitutifs de flux liés à l'activité :	B	517	561	644
- / + Dotations nettes aux amortissements sur Immobilisations		404	667	497
- / + Plus et moins values de cession d'immobilisation		2		5
- / + Dotations aux provisions des actifs courants		323	-23	136
- / + Dotations aux provisions des passifs non-courants		0		
- / + Dotations aux provisions des passifs courants		-124	-33	28
- / + Autres variations *		-88	-50	-22
= Capacité d'autofinancement	A-B	1543	934	877
+ Coût de l'endettement financier net		4	70	
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		0	6	
+ / - Variation du B.F.R. lié à l'activité		522	-2	973
+ / - Variation de périmètre		0	-70	
= Total flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	C	2069	938	1850
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT				
- Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		-972	-435	-607
+ Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles				9
- Acquisitions d'immobilisations financières		-1846		
+ Cessions d'immobilisations financières		440	21	
+ / - Variation des prêts et avances consentis				87
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement		-24	-734	-529
= Total flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	D	-2402	-1148	-1040
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT				
+ Augmentation ou (-) diminution du capital		831	-99	
+ Augmentation d'emprunt				
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)		-3	-68	-97
- Intérêts financiers nets versés (y compris location financement)		-1	-2	
+ / - Variation des comptes courants (hors groupe)		-96	-140	-136
+ / - Variation des avances conditionnées		5		-96
+ / - Variation des autres flux liés aux opérations de financement			-127	
= Total flux de trésorerie liés aux activités de financement	E	736	-436	-329
VARIATION DE TRESORERIE NETTE				
Trésorerie à l'ouverture (D)	F	1 580	2226	1 744
Trésorerie de clôture (E)	G	1 983	1 580	2 226
Variation de trésorerie nette (A+B+C = D-E)		403	-646	482

* les autres variations concernent essentiellement le reclassement des pertes sur créances irrécouvrables en dotations aux provisions des actifs courants

20.1.2. Annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009

20.1.2.1.2. Informations sur l'entreprise

Keyyo est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'administration, régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés commerciales.

Les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Eurolist d'Euronext Paris S.A., sous le code ISIN FR0000185621.

En date du 02 décembre 2009, le Conseil d'administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire en vue d'autoriser le conseil d'administration à transférer la cotation des valeurs mobilières émises par la société sur le marché ALTERNEXT. L'assemblée générale du 21 janvier a autorisé le transfert.

En date du 12 Avril 2010, le conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Keyyo pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ces états seront soumis à l'approbation des actionnaires de Keyyo lors de leur Assemblée générale annuelle, qui se tiendra le 17 juin 2010.

20.1.2.2. Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés annuels du Groupe Keyyo intègrent une co-entreprise, la société Bladiphone créée en janvier 2007, seule société filiale de Keyyo, détenue à hauteur de 42 % de son capital.

Nom de la société	Forme Juridique	% d'intérêts	Méthode de consolidation
KEYYO (société mère) 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SA	100 %	IG
BLADIPHONE 92-98 Bd Victor Hugo 92115 Clichy	SAS	42 %	IP

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel. Elles sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

La société Keyyo ne possède aucune filiale contrôlée majoritairement.

Courant 2009, la société Keyyo a pris une participation dans la société Normaction, cette participation est inférieure à 5 %. Keyyo dispose d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

En parallèle, Keyyo a souscrit auprès de Normaction, à deux emprunts obligataires convertibles en actions pour un montant total de 1,5 M€. En cas de conversion, Keyyo détiendra 20% du capital de la société Normaction.

Ces deux emprunts sont d'une durée de cinq ans avec des intérêts annuels au taux de 8%. Ils sont remboursables avec une prime de non-conversion de 1 euro.

- Premier emprunt : émission de 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à tout moment, à raison d'une action pour une obligation;
- Deuxième emprunt : émission de 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.

Dans le 1^{er} trimestre 2010, Keyyo a racheté le reste des parts sociales de Bladiphone avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010.

Elle détient à présent 100% des parts de sa filiale, qui sera consolidée en 2010 par intégration globale.

20.1.2.3. Base de préparation de l'information financière

20.1.2.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe Keyyo au 31 décembre 2009 ont été établis conformément au référentiel IFRS publié par l'International Accounting Standard Board et tel qu'adopté par l'union Européenne.

20.1.2.3.2 Principes retenus

Les principes retenus pour l'établissement de ces états financiers résultent de l'application :

- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la 1ère application des IFRS au 30 juin 2007 et au 31 décembre 2007 ;
- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Principaux impacts de l'adoption des normes IAS/IFRS

Jusqu'au 31 décembre 2006, la société Keyyo ne détenait aucune participation financière. Le 17 janvier 2007, elle est entrée au capital de la société Bladiphone, conjointement avec un autre partenaire.

Les comptes semestriels du 30 juin 2007 ont donc été les premiers comptes IFRS publiés par le Groupe Keyyo.

La norme IFRS 1 prévoit l'application rétrospective des nouvelles normes au bilan d'ouverture comme principe général de retraitement. Les exceptions à ce principe général prévues par la norme de première application n'ont pas eu d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe Keyyo.

Par ailleurs, certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et des passifs, le Groupe Keyyo a ainsi choisi :

- de conserver la méthode de comptabilisation des stocks (FIFO) ;
- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture.

En application du règlement européen n°1606 / 2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales (IFRS) et conformément à la norme IFRS 1 « première application des normes IFRS », les comptes consolidés semestriels du groupe Keyyo ont été présentés avec un comparatif au titre de la période close le 31 décembre 2006 établie selon le même référentiel.

Dans le cadre de la publication des états financiers comparatifs pour l'exercice 2006, Keyyo a préparé des informations financières 2006 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant l'impact chiffré du passage aux IFRS sur :

- les capitaux propres à la date de transition, soit le 1er janvier 2006 ;
- la situation financière au 31 décembre 2006 et la performance de l'exercice 2006.

Les principaux impacts de l'adoption des normes IAS/IFRS au 30 juin 2007 sont détaillés dans les notes annexes aux comptes semestriels établis au 30 juin 2007 et aux comptes annuels établis au 31 décembre 2007.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices depuis le 1er janvier 2009

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1er janvier 2009 et parues au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes suivantes :

- L'ensemble des normes amendées dans le cadre de l'amélioration des IFRS publié le 24 janvier 2009 au Journal Officiel de l'Union Européenne
- IAS 1 révisée « Présentation des Etats Financiers »
- IAS 19 amendée et IFRIC 14 « Avantages du personnel », sans impact sur les comptes
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », sans impact sur les comptes

- IAS 32 amendée et IAS 1 « Instruments financiers – classification des puttable instruments », sans impact sur les comptes
- IAS 40 amendée « Immeubles de placement en cours de construction ou d'aménagement », sans impact sur les comptes
- IFRS 2 « Amendements relatifs aux conditions d'acquisitions et aux annulations », sans impact sur les comptes
- Amendement IFRS 1 / IAS 27 : coût d'un investissement dans une filiale, une co-entreprise et une joint-venture, sans impact sur les comptes
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : la présentation sectorielle historique sur laquelle le Management de la société fonde ses décisions ne répond pas pleinement aux caractéristiques de IFRS 8. Des développements sont en cours pour permettre d'application complète de cette norme aussitôt que possible.
- IFRIC 13 « Programme de fidélisation des clients », sans impact sur les comptes
- IAS 39 amendée « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », sans impact sur les comptes consolidés
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 « Réexamen de dérivés incorporés », sans impact sur les comptes consolidés
- Amendements IFRS 7 « Informations communiquées au titre des instruments financiers », sans impact sur les comptes consolidés.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et d'application obligatoire aux exercices depuis le 1er janvier 2010

- Amendement à IFRS 2 - Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2010 ;
- Amendement à IAS 32 – Classement des émissions de droits, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er février 2010 ;

Améliorations des IFRS - Recueil d'amendements aux IFRS, applicable aux exercices ouverts à partir du 1er janvier 2010, sauf IAS 32 applicable au 1er février 2010.

20.1.2.3.3 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses déterminées par la Direction pour le calcul de la valeur des actifs, passifs, charges et produits de l'exercice. Le Groupe révisé ses estimations régulièrement, il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent sensiblement de ces estimations.

20.1.2.3.4 Principes de présentation

Bilan

Eléments courants et éléments non courants

La norme IAS 1 impose de présenter le bilan en fonction de l'exigibilité des actifs et des passifs. Ceux-ci seront donc classés en éléments courants et non courants, correspondant d'une manière générale aux échéances inférieures ou supérieures à un an.

Compte de résultat

La norme IFRS 1 offre par ailleurs la possibilité d'organiser librement la structure du compte de résultat entre les ventes et le résultat financier, de présenter par nature ou par fonction les différents résultats.

Le résultat opérationnel correspond au résultat net avant prise en compte :

- du résultat financier (coût de l'endettement financier net augmenté ou diminué des autres produits et charges financières) ;

- des impôts courants et différés ;
- du résultat des activités faisant l'objet d'un abandon.

Principe général de présentation des comptes

Keyyo a choisi de présenter le compte de résultat par nature.

Les notions de résultat d'exploitation et de résultat exceptionnel ne sont pas reprises par les normes IFRS.

Afin d'améliorer la transparence nécessaire à l'appréciation de son activité et en conformité avec les recommandations du Conseil National de la Comptabilité et l'Autorité des Marchés Financiers, le Groupe Keyyo a isolé les éléments non récurrents significatifs au sein de son résultat opérationnel dans le poste « autres produits et charges, non récurrents ».

Tous les comptes, transactions réciproques et résultats internes sont éliminés à hauteur du pourcentage d'intérêt du groupe dans la co-entreprise.

20.1.2.4. Principes, règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées selon la méthode du coût amorti diminué d'éventuelles pertes de valeur.

Il n'existe aucun écart d'acquisition sur la période considérée.

Les frais de recherche sont passés en charges de l'exercice. Les frais de développement qui répondent à tous les critères d'activation édictés par la norme IAS 38 « immobilisations incorporelles » sont enregistrés en immobilisations incorporelles, à savoir :

- intention du Groupe ainsi que sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- l'actif incorporel générera des avantages économiques futurs ;
- le coût de cet actif incorporel peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Frais de recherche et de développement	3 ans
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 « résultat net de l'exercice, erreurs fondamentales et changements de méthodes comptables » et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition ou d'entrée dans le Groupe sous déduction des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur. En application d'IAS 16, le coût de l'immobilisation comprend tous les frais accessoires d'achats.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilité reconnues :

Nature des biens immobilisés	Durée
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations et agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, Informatique, Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Les durées d'amortissement sont revues annuellement lors de chaque clôture comptable. Tout changement de durée est traité comme un changement d'estimation appliqué de manière prospective conformément à la norme IAS 8 et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Les contrats de location (IAS 17)

En application d'IAS 17, les immobilisations corporelles financées au moyen de contrat de location-financement sont présentées à l'actif pour leur valeur de marché. La dette correspondante est inscrite en dettes financières.

Tous les contrats qui au regard de cette norme ne transfèrent pas la majorité des risques, les avantages au preneur ou la propriété des éléments loués, sont considérés comme des contrats de location simple, les redevances versées au cours de l'exercice restent comptabilisées en charges.

Il n'y a pas au sein du Groupe de contrat de location « caché » tel que défini par IFRIC 4.

Les autres contrats sont comptabilisés comme des acquisitions de pleine propriété à crédit et font l'objet d'un amortissement sur leur durée d'utilisation, conformément aux méthodes décrites dans la note relative aux immobilisations corporelles.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles (IAS 36)

Le Groupe s'assure que la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles n'est pas inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité.

Conformément à IAS 36 « dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou indices laissent penser à un risque de perte de valeur, le Groupe pratique en complément des amortissements un test de dépréciation complémentaire basé sur la valeur de marché ou le cas échéant sur la valeur d'utilité de l'immobilisation incorporelle concernée.

Actifs financiers (IAS 39)

Les actifs financiers non courants comprennent essentiellement les dépôts de garanties versés aux propriétaires biens mobiliers et immobiliers loués, et les garanties versées aux clients. Conformément à l'IAS 39 « instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les actifs financiers sont évalués à leur valeur de marché. Lorsque l'évaluation à la juste valeur conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est durable.

Stocks et en-cours (IAS 2)

Les stocks de marchandises sont évalués au plus bas du coût d'acquisition déterminé selon la méthode FIFO et de leur valeur nette de réalisation.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée en fonction de la valeur de réalisation des éléments stockés. La rotation du stock est rapide, le risque de perte de valeur est ainsi faible.

Créances et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants (créances sociales et fiscales, charges constatées d'avance, produit à recevoir) sont comptabilisées initialement pour leur montant brut correspondant à leur juste valeur, puis ultérieurement à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation.

La dépréciation des créances et des autres actifs courants est basée sur une analyse individuelle des risques de non recouvrement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comprend :

- les instruments et placements financiers, très liquides et présentant un risque de variation de valeur très limité. Ils sont évalués à la juste valeur, par contrepartie du résultat ;
- les comptes bancaires créditeurs (les découverts bancaires figurent au passif du bilan) ;
- les comptes de caisse.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au cours de clôture.

Actions propres (IAS 32)

Selon l'IAS 32 « instruments financiers » : Si une entité rachète ses propres instruments de capitaux propres, ceux-ci doivent être déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte ne doit être comptabilisé dans le résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres de l'entité.

De telles actions propres peuvent être acquises et détenues par l'entité ou par d'autres membres du groupe consolidé. La contrepartie versée ou reçue doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Au 31 décembre 2008, la société détenait un total de 249 727 titres d'autocontrôle dont 15 191 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008. Les actions propres ont été retraitées en moins des capitaux propres par application de l'IAS 32.

Au 31 décembre 2009, la société détient un total de 130 802 titres d'autocontrôle dont 16 266 titres relatif au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008. Les actions propres ont été retraitées en moins des capitaux propres par application de l'IAS 32.

Rémunération en actions (IFRS 2)

Selon les principes comptables Français, aucune charge n'est constatée lors de l'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises. Au contraire, la norme IFRS 2 « paiement fondé sur des actions » prévoit l'enregistrement d'une charge en contrepartie des services obtenus dans le cadre des plans de souscription d'actions (et assimilés) accordés aux salariés.

Compte tenu d'un prix d'exercice fixé pour les bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (« BSPCE »), il n'a été procédé à aucun retraitement IFRS portant sur la valeur de ces bons.

Dettes financières

Les emprunts sont évalués initialement à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission de l'emprunt, puis à leur coût amorti. Les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La part à moins d'un an est présentée en dette courante conformément à l'IAS 1.

Avantages au personnel (IAS 19)

La provision constituée au titre des avantages au personnel concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite qui sont légalement dues aux salariés en France.

Le calcul se fait conformément à la norme IAS 19, selon la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de services en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de services ultérieurs.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèse d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

La charge de l'exercice correspondant à la variation du coût des services rendus est constatée en charge de personnel, le coût de l'actualisation est comptabilisé en charge financière.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 5.5%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- taux de turnover : 10%
- Age de départ à la retraite : 60 ans

De plus, les gains et pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles, sont comptabilisés en résultat de l'exercice.

Autres avantages accordés aux salariés

Les dépenses engagées au titre du DIF « droit individuel de formation » constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement mais mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes des salariés.

L'autre avantage à long terme pouvant être accordé par le Groupe Keyyo concerne les médailles du travail. Cet avantage n'a pas été estimé du fait de l'âge moyen du personnel salarié.

Provisions (IAS 37)

Conformément à la norme IAS 37 - Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels, le Groupe comptabilise une provision lorsque, à la date de clôture de l'exercice, il a une obligation (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour le Groupe par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et lorsque le montant de la perte ou du passif peut être évalué avec fiabilité.

Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni évaluable avec fiabilité, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans ses engagements.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir les coûts probables que les procès ou litiges en cours, dont le fait générateur existait à la date de clôture, pourraient occasionner.

Impôts différés (IAS 12)

Les impôts différés résultent des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Conformément à l'IAS 12 « impôts sur le résultat », ils sont comptabilisés selon la méthode du report variable, sur la base des taux d'imposition futurs adoptés en fin d'exercice. Le taux actuellement utilisé est le taux de droit commun de 33 1/3 %.

Les actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables et différences temporelles ne sont inscrits à l'actif que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporelles.

Au 31 décembre 2009, le Groupe Keyyo bénéficie d'un déficit reportable de 11 274 K€ (11 097 K€ afférent à Keyyo et 177 K€ à Bladiphone). L'actif d'impôt afférent au déficit de Keyyo n'a pas été comptabilisé. Sa consommation se fera au fur et à mesure des bénéfices futurs imposables.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est revue à la clôture de chaque exercice et le cas, échéant, réévaluée ou réduite pour tenir compte des perspectives de bénéfice imposable permettant l'utilisation des actifs d'impôts différés.

La contribution économique territoriale (CET) pour les sociétés, a été introduite par la Loi de finances 2010 réformant la Taxe Professionnelle (TP). Elle est composée de deux éléments, la Contribution foncière des entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Keyyo a considéré que la CFE et la CVAE étaient des charges opérationnelles comme l'était auparavant la taxe professionnelle et non des charges d'impôt. Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2009, la CET n'a donc aucun impact.

Crédit d'impôt recherche (IAS 20)

Le crédit d'impôt recherche est une incitation fiscale assimilable à une subvention. Il rentre donc dans le champ d'application de la norme IAS 20.

Selon cette norme, il convient de procéder à une allocation du crédit d'impôt recherche selon que les dépenses de recherche sont comptabilisées à l'actif (Inscription en immobilisations incorporelles selon IAS 38) ou comptabilisées en résultat.

Keyyo immobilise ses frais de recherche et développement selon la norme IAS 38.

Par ailleurs, elle ne doit pas d'impôt sur les sociétés grâce au report important des déficits antérieurs.

Le crédit d'impôt doit donc être différé dans le temps sur la durée d'amortissement des frais de recherche et développement qui ont généré ce crédit d'impôt.

Le montant du crédit d'impôt de 2009 est de 71 K€, la quote-part de produit comptabilisée en 2009 est de 5 K€ et le reste sera différé sur les années 2010 et 2011.

Résultat par action

Le Groupe Keyyo présente un résultat de base par action et un résultat par action dilué.

Le résultat net par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat net dilué par action est calculé en retenant la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture. Du fait de l'absence d'instrument dilutif autre que les BSPCE, sans valeur sur la période considérée, ces deux modalités de présentation du résultat par action aboutissent à un résultat par action identique.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu et présenté conformément à la norme IAS 18 « produits des activités ordinaires » :

- les revenus liés aux consommations de temps de connexion sont constatés en produit au titre de la période où elles ont eu lieu ;
- les revenus liés aux abonnements et forfaits sont pris en compte au cours de la période à laquelle ils se rapportent ;
- la vente d'équipement est comptabilisée en chiffre d'affaires lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés à l'acheteur ;
- les revenus liés aux minutes téléphoniques prépayées sont pris en compte au fur et à mesure de la consommation réelle de ces minutes consommées par les clients. Des retraitements sont réalisés pour prendre en compte le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'utilisation de ces minutes (générant des coûts de trafic correspondant) ;
- les revenus des services à revenus et à coûts partagés (numéros à tarification spéciale) sont présentés nets de reversements aux prestataires de ces services lorsque ce dernier a la responsabilité du service et détermine la tarification de l'abonné.

Dépenses publicitaires engagées pour le compte de tiers

Les frais de publicité, de promotion, de communication et de développement des marques sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses publicitaires engagées au bénéfice de fournisseurs de minutes dans le cadre d'opérations de coopérations publicitaires permettent au Groupe Keyyo de bénéficier d'un prix d'acquisition de minutes inférieur. En normes IFRS, ces dépenses publicitaires sont reclassées dans le poste « coût des services et produits consommés ».

Coûts des services et produits consommés

Les coûts des services consommés comprennent le coût d'achat des minutes vendues, le coût d'achat des matériels vendus, ainsi que le coût des réseaux de distributions indirects et des frais de réseaux & d'hébergement.

Transactions avec les parties liées (IAS 24)

Les transactions entre Keyyo et Bladiphone, qui sont des entités liées, ont été éliminées en consolidation à hauteur du pourcentage d'intérêt du groupe dans la co-entreprise.

20.1.2.5. Informations sectorielles

Secteur s'activité

Le premier niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur d'activité. Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs d'activité.

Pour l'année 2007, le Groupe était organisé autour de trois secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- Keyyo ;
- Ethnique ;
- Opérateurs grands comptes.

Le secteur d'activité « Keyyo » consistait en une offre destinée aux petites entreprises leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. L'activité « Keyyo » regroupait ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers et aux PME, il s'agissait essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP.

Le secteur d'activité « Ethnique » consistait en la fourniture aux communautés ethniques présentes en France, des services suivants :

- solutions de téléphonie sur IP pour le marché des téléboutiques ;
- numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consistait essentiellement en la vente de minutes en gros sur le réseau de la télésurveillance ou à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe Phone Systems & Network au Maroc.

Avec le changement de dénomination sociale et l'activité de Bladiphone, le groupe a donc décidé de réorganiser en 2008 ces secteurs d'activité de la manière suivante.

Le Groupe Keyyo est organisé autour de quatre secteurs d'activité, gérés distinctement et dont les prestations offertes diffèrent :

- Keyyo Business ;
- Keyyo Home ;
- Keyyo Call shop ;
- Opérateurs grands comptes.

Cette information sectorielle provient des tableaux de bord et indicateurs examinés régulièrement par la direction pour évaluer la performance du Groupe.

Le secteur d'activité « Keyyo Business » consiste en une offre destinée aux PME et TPE leur permettant de se passer du central téléphonique classique pour un service IP Centrex complet. Ce secteur comprend également le réseau de la télésurveillance et autre numéros spéciaux pour les entreprises

L'activité « Keyyo Home » regroupe ainsi la vente directe de services d'accès aux particuliers, il s'agit essentiellement de services de présélection et d'accès en VoIP ainsi que de numéros spéciaux permettant des appels à moindre coût chez les particuliers.

Le secteur d'activité « Keyyo Call Shop » consiste en la fourniture aux téléboutiques présentes en France et à l'étranger de solutions de téléphonie sur IP. Keyyo dispose du plus important réseau de téléboutiques IP en France.

Le secteur d'activité « Opérateur grands comptes » consiste essentiellement en la vente de minutes en marque Blanche ou d'activité de liaisons louées ou de call center à l'étranger et notamment par l'intermédiaire de la société Meditel, partenaire du Groupe Keyyo au Maroc.

Secteurs géographiques

Le deuxième niveau d'analyse défini par le Groupe est le secteur géographique. Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents de ceux relatifs aux autres secteurs géographiques.

Le Groupe Keyyo est organisé autour de deux secteurs géographiques :

- Europe ;
- Afrique.

Résultat sectoriel :

Le résultat sectoriel n'est pas présenté dans les notes au bilan présentées dans l'annexe aux comptes consolidés, le coût engendré pour établir cette information étant disproportionné par rapport à l'objectif de cette information.

A la date d'arrêté des comptes, le Groupe estime que l'application de la norme IFRS 8 n'a pas d'impact sur la dépréciation d'actifs.

20.1.2.6. Notes sur le bilan actif et passif

Note 1a : Immobilisations incorporelles

Milliers d'euros		Fonds de commerce, droits au bail.	Marques, logiciels et brevets	Autres immobilisations incorporelles	Total
VALEURS BRUTES					
	31-déc-07	230	289	469	988
Acquisitions			4	223	227
Cessions					0
	31-déc-08	230	293	692	1 215
Acquisitions			2	346	348
Cessions					0
	31-déc-09	230	295	1 038	1 563
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	31-déc-07	0	230	144	374
Dotations			27	162	189
Cessions					0
	31-déc-08	0	257	306	563
Dotations			9	212	221
Cessions					0
	31-déc-09	0	266	518	784
VALEURS NETTES					
	31-déc-07	230	59	325	614
	31-déc-08	230	36	386	652
	31-déc-09	230	29	520	779

Frais de recherche et développement

Depuis 2004, Keyyo immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

Au cours de l'exercice 2006, les efforts de recherche et développement ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet Keyyo. Ces développements ont été activés dans les comptes sociaux pour un montant de 69 K€. Ces frais correspondaient essentiellement à des factures de prestataires externes. Le projet Keyyo est terminé depuis début 2007 et il commence à générer du chiffre d'affaires.

L'exercice 2007 qui avait fait l'objet d'amélioration des procédures de contrôle interne suite à la mise en place d'un détail de suivi des temps par projet au cours de la période, avait permis à la société d'activer, les coûts internes relatifs aux temps passés des salariés chargés de ces développements.

Depuis ces efforts se sont poursuivis en recherche et développement, et les montants s'élèvent respectivement pour les années 2007, 2008 et 2009 à 261 K€, 191 K€ et 325 K€.

en K€	2009	2008	2007
Archi SIP (IP CENTREX)	20	5	90
Conception d'une architecture redondante (back office)	-	8	80
IP CASH	9	3	22
Keyyo,	28	40	69
Extranet	79	51	-
Déploiement plateforme technique	12	28	-
Provisionnement	47	46	-
Billing	29	10	-
Kiss	101	-	-
Total	325	191	261

Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail (37 K€ et 69 K€) concernant des téléboutiques et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy pour 125 K€.

Note 1b : Immobilisations corporelles

Milliers d'euros		Matériels et outillages industriels	Installations et agencements	Matériel de bureau, informatique et Callbox	Autres	Total
VALEURS BRUTES						
	31-déc-07	258	836	594	39	1727
Acquisitions		143	4	59	3	209
Cessions		-65		-1		-66
	31-déc-08	336	840	652	42	1870
Acquisitions		523	11	82	7	623
Cessions						0
	31-déc-09	859	851	734	49	2493
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS						
	31-déc-07	188	263	509	9	969
Dotations		51	160	60	4	275
Cessions		-65		-1		-66
	31-déc-08	174	423	568	13	1178
Dotations		138	151	76	5	370
Cessions						0
	31-déc-09	312	574	644	18	1548
VALEURS NETTES						
	31-déc-07	70	573	85	30	758
	31-déc-08	162	417	84	29	692
	31-déc-09	547	277	90	31	945

Note 2 : Instruments financiers

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Part non courante - Titres de participations	219		
Part non courante - Obligations convertibles	1 527		
Part courante - Titres de participations			
Part courante - Obligations convertibles			
Total actifs financiers	1 746	-	-

Keyyo détient au 31 décembre 2009 141 223 actions de la société Normaction, pour une valeur nette de 219 K€. Cette participation est inférieure à 5 %. Keyyo dispose d'un siège au conseil d'administration de Normaction.

Keyyo a souscrit auprès de Normaction, à deux emprunts obligataires convertibles en actions pour un montant total de 1,5 M€. En cas de conversion, Keyyo détiendra 20% du capital de la société Normaction. Ces deux emprunts sont d'une durée de cinq ans avec des intérêts annuels au taux de 8%. Ils sont remboursables avec une prime de non-conversion de 1 euro.

- Premier emprunt : émission de 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à tout moment, à raison d'une action pour une obligation;
- Deuxième emprunt : émission de 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.

Note 3 : Actifs financiers

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Part non courante - dépôts et cautionnements	157	133	158
Part non courante - Titres de participations		2	
Part non courante - créances nettes rattachées à des participations	-	292	150
Part courante - dépôts et cautionnements			
Part courante - autres créances immobilisées	55		
Part courante - créances nettes rattachées à des participations	309	-	-
Total actifs financiers	521	427	308
Part non courante	157	427	308
Part courante	364	-	-

Les dépôts et cautionnements concernent principalement les dépôts versés lors de la souscription de lignes auprès des opérateurs de téléphonie. La créance nette rattachée à des participations correspond à un prêt en compte courant à la société Bladiphone. Cette créance est devenue courante car elle a été en grande partie remboursée sur le premier semestre 2010.

Note 4 : Stocks et en-cours

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Stock de matériel Callbox	26	15	14
Stock de matériel Keyyo	112	37	26
Stock divers	1	3	33
Total Stock et en-cours	139	55	73

Note 5 : Créances Clients et comptes rattachés

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients bruts	1 820	2 532	1 894
Provision pour dépréciation	- 765	- 632	- 458
Créances clients nets	1 055	1 900	1 436
Clients – factures à établir	785	599	616
Clients - avoirs à établir	- 112	- 29	- 29
Total	1 728	2 470	2 023

Le poste client diminue fortement entre 2008 et 2009, cela est dû principalement à une compensation de 710 K€ qui n'a pu être effectuée avant la date de clôture l'année précédente. Malgré la forte augmentation de chiffre d'affaires, le poste client reste stable par la mise en place d'une procédure de recouvrement mieux adaptée.

Note 6 : Actifs courants

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs- Avoirs à recevoir	43	16	17
Créances sociales	15	14	13
Créances fiscales	643	935	419
Autres créances diverses	358	-	2
Charges constatées d'avance	141	108	95
Total	1 200	1 073	546

Les autres créances correspondent principalement à une indemnité qui a été perçue par Bladiphone en mars 2010.

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie et équivalent trésorerie	686	327	445
Sicav	1 297	1 253	1 783
Total	1 983	1 580	2 228

Note 8 : Dettes financières

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautions reçus	21	18	8
Crédit à moyen terme		-	-
Découverts bancaires	2		2
Location financement		4	72
Dettes financières totales	23	22	82
Part à moins d'un an	23	22	78
Part à plus d'un an			4
- dont entre 1 et 5 ans			4
- dont à plus de 5 ans			

Les contrats de location financement concernent principalement :

- des matériels industriels et informatiques acquis pour les besoins opérationnels du groupe,
- des matériels informatiques à destination des téléboutiques.

La totalité des contrats de crédit bail sont arrivés à échéance au cours de l'exercice 2009.

Note 9 : Avantages au personnel

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeur des engagements	21	11	6
<i>Coût des services</i>			
Coût de l'actualisation			

Etant donné que la moyenne d'âge de l'effectif de la société est peu élevée et que l'ancienneté des salariés est en moyenne de moins de quatre ans, le montant de la provision pour départ à la retraite est peu élevé et n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Note 10 : Provisions – Part courante

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Provision pour impôt		-	-
Litiges sociaux		6	50
Litiges commerciaux	29	183	208
Autres litiges	91	66	34
<i>Nouvelles provisions</i>	35	62	48
<i>Provisions utilisées</i>	- 14	- 50	- 20
<i>Provisions reprises sans être utilisées</i>	- 155	- 50	
Total Provisions	120	255	292

En 2008, une provision concernant un litige prud'hommal a été reprise pour 50 K€, sans que la provision n'est été utilisée. Les litiges commerciaux ont diminué pour 25 K€ avec une provision utilisée. Les autres litiges ont augmentés de 31 K€ pour l'année 2008.

En 2009, la société a été condamné pour un litige commercial à payer 20 K€ alors que ce litige avait été provisionné pour 175 K€. Une reprise de provision de 155 K€ a été effectuée. Un nouveau litige a été provisionné pour un montant de 9 K€.

Note 11 : Dettes fournisseurs

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs d'exploitation	1 936	2 097	1 959
Fournisseurs d'immobilisation			-
Fournisseurs – factures non parvenues	1 537	1 420	1 184
Total fournisseurs	3 473	3 517	3 143

Note 12 : Dettes fiscales et sociales

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sociales	699	500	360
Dettes fiscales	490	685	464
Total dettes fiscales et sociales	1 189	1 185	824

La diminution des dettes fiscales de 195 K€ correspond principalement à de la TVA.

L'augmentation des dettes sociales de 199 K€ correspond principalement à l'augmentation des dettes dues aux organismes sociaux à la clôture du fait de l'augmentation de la masse salariale et à deux litiges sociaux comptabilisés à la clôture qui ont été réglés en janvier 2010.

Note 13 : Autres passifs à court terme

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Comptes courants d'associés	38	116	15
Dettes sur acquisition immo.financière		-	4
Créditeurs divers	29	81	5
Avances conditionnées		-	-
Produits constatés d'avance	275	170	81
Total autres passifs	342	367	105
Dont passif non courant	38	116	15

En 2008, le compte courant d'associé comprenait la dette aux anciens associés de Gesk à hauteur de 100 K€. Cette dette a été remboursée sur l'exercice 2009.

En 2009, les produits constatés d'avance comprennent la partie du crédit d'impôt recherche qui est différé pour 65 K€.

20.1.2.7. Notes sur le compte de résultat

Note 14 : Chiffre d'affaires

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Vente de prestations Keyyo Home	1 852	1 647	1 552
Vente de prestations Keyyo Business	7 569	5 562	3 431
Ventes de prestations Keyyo Call shop	7 912	8 075	7 997
Ventes de prestations Opérateurs & grands comptes	1 075	840	1 035
Total	18 408	16 124	14 015

En 2008, le groupe Keyyo a segmenté son activité en quatre secteurs d'activités contre 3 auparavant.. Un tableau de passage entre la nouvelle et l'ancienne répartition pour l'année 2007 est présenté en note 23.

Note 15 : Coûts des services et produits consommés

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Coût d'achat des minutes vendues	8 684	8 021	7 477
Coût d'achat des matériels vendus	275	216	93
Coût des réseaux de distribution indirects	1 899	1 793	1 491
Frais de réseaux et d'hébergement	394	274	242
Total des coûts des services et produits consommés	11 252	10 304	9 303

Note 16 : Autres charges externes

Les autres charges externes comprennent essentiellement :

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dépenses marketing	- 502	- 374	- 520
Sous-traitance	- 24	- 14	- 196
Locations	- 257	- 247	- 184
Entretien et maintenance	- 147	- 51	- 48
Assurances	- 43	- 30	- 47
Personnel détaché	- 528	- 417	- 120
Honoraires	- 330	- 359	- 356
Frais de déplacement	- 182	- 142	- 128
Frais postaux et de télécommunication	- 85	- 78	- 77
Total des principaux postes	- 2 098	- 1 712	- 1 676

Les dépenses de marketing et les dépenses de personnel détaché (honoraires de centre d'appel) ont été augmentées pour permettre le développement de notre chiffre d'affaires.

Note 17 : Charges de personnel

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges de personnel	- 3 581	- 2 888	- 2 397
Charges de personnel immobilisées	325	191	261
Total variations de provisions	- 3 256	- 2 697	- 2 136

L'activation des coûts internes des salariés concernés par les projets de développement, diminue le coût global des charges de personnel.

Note 18 : Dotations aux provisions nettes

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Variation des provisions sur clients et autres actifs circulants nette des pertes sur créances irrécouvrables	- 255	- 295	- 142
Variation des provisions sur litiges commerciaux	124	32	- 22
Total variations de provisions	- 131	- 263	- 164

La variation des litiges commerciaux correspond essentiellement à la reprise de provision sur le litige Pyrio où nous avons été condamné à payer 20 K€ alors que nous avons provisionné 175 K€.

Note 19 : Autres produits et charges non récurrents

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Plus ou moins value de cession d'immobilisations		-	- 7
Indemnité commerciale récurrente	176	-	-
Indemnité commerciale non récurrente	212	-	150
Indemnité sociale non récurrente	- 39	-	-
Redevances	- 53	- 41	- 40
Divers produits et charges	-	29	- 13
Total autres produits et charges	296	- 12	90
Dont produits et charges non récurrents	173	- 12	90

L'indemnité commerciale d'un montant de 150 K€ pour l'année 2007 correspond à une transaction avec un fournisseur suite au dysfonctionnement d'un matériel acquis.

L'indemnité commerciale d'un montant de 388 K€ pour l'année 2009 correspond à une transaction au profit de la filiale Bladiphone pour un litige avec son partenaire principal.

Note 20 : Charges financières nettes

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Charges d'intérêts bancaires	-	-	-
Revenus/Charges d'intrêts de compte courant	27	- 3	- 1
Intérêts sur retraitement de location financement	- 1	- 2	- 7
Provision sur titres immobilisés	- 26	-	-
Revenus nets sur créances immobilisées	66	21	4
Revenus des valeurs mobilières	1	49	82
Divers produits et charges	- 7	- 8	-
Total des charges financières nettes	60	57	78

Note 21 : Impôt sur le résultat et impôts différés

Milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Crédit d'impôt recherche	5	58	148
Impôts différés	38	- 6	5
Total impôts sur les sociétés	43	52	153

Preuve d'Impôt :

Taux applicable en France	33,33%
Résultat courant + résultat exceptionnel	1 026
Impôt théorique	- 328
Impôt comptabilisé	43
Ecart	371
Incidence des :	
- déficits antérieurs non activés et imputés sur la période	416
- déficits antérieurs activés et non imputés	-
- différences temporaires	-
- crédits d'impôt comptabilisés au cours de la période	5
- incidence des réintégrations et déductions définitives	- 50
Total	371

Note 22 : Résultat par action

Résultat net par action en euro	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
- des activités poursuivies	0,38	0,15	0,09
- dilué des activités poursuivies	0,38	0,15	0,09
Résultat net par action de l'ensemble consolidé			
- de l'ensemble consolidé	0,38	0,15	0,09
- dilué de l'ensemble consolidé	0,38	0,15	0,09

Le nombre de titres composant le capital social de la société Keyyo au 31 décembre 2009 s'élève à 2 700 000.

20.1.2.8. Autres informations

Note 23 : Information sectorielle

Le tableau ci-dessous montre la répartition du chiffre d'affaires pour l'année 2007 selon les 3 anciens secteurs d'activités et les quatre nouvelles activités.

Année 2007 ancienne		Année 2007 nouvelle	
Keyyo	4 019	Keyyo Home	1 532
Ethnique	8 961	Keyyo Business	3 431
Opérateurs grands comptes	1 035	Keyyo Call Shop	7 997
		op &GC	1 055
Total	14 015	Total	14 015

Premier niveau d'information sectorielle - secteurs d'activités

Milliers d'euros	Keyyo Home	Keyyo Business	Keyyo Call Shop	op &GC	non alloué	Total
31 DECEMBRE 2007						
Eléments du compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 532	3 432	7 997	1 055		14 015
Actifs sectoriels						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			22		1 351	1 373
Stocks	13	13	13	34		73
Créances commerciales brutes *	52	117	1 440	872	0	2 481
31 DECEMBRE 2008						
Eléments du compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 646	5 562	8 075	841		16 124
Actifs sectoriels						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			36		1 308	1 344
Stocks	21	19	15	0		55
Créances commerciales nettes *	229	1 057	762	422		2 470
31 DECEMBRE 2009						
Eléments du compte de résultat						
Chiffre d'affaires	1 852	7 569	7 912	1 075		18 408
Actifs sectoriels						
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles			49		1 675	1 724
Stocks	58	56	26	0		140
Créances commerciales nettes *	-116	391	1 121	332		1 728

Deuxième niveau d'information sectorielle - secteurs géographiques

Milliers d'euros	Europe	Afrique	Autres	Total
31 DECEMBRE 2007				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	12 565	1 450		14 015
Actifs sectoriels				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 373			1 373
Stocks	73			73
Créances commerciales brutes *	2 131	350	-	2 481
31 DECEMBRE 2008				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	14 448	1 676		16 124
Actifs sectoriels				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 344			1 344
Stocks	55			55
Créances commerciales nettes *	2 091	379	-	2 470
31 DECEMBRE 2009				
Eléments du compte de résultat				
Chiffre d'affaires	16 629	1 779		18 408
Actifs sectoriels				
Immobilisations nettes incorporelles et corporelles	1 724			1 724
Stocks	140			140
Créances commerciales nettes *	1 427	301	-	1 728

*les outils de la société ne permettaient pas de communiquer une information sectorielle nette pour les créances commerciales pour l'année 2007.

Note 24 : Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Lors de la création de la société Bladiphone, Keyyo a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de Keyyo qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder à Keyyo ou à toute personne qui se substituerait à Keyyo, toutes les parts en sa possession.

Au cours du 1^{er} trimestre 2010, Keyyo a acquis la totalité des titres de la société Bladiphone avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 pour une valeur de 400 K€.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation cumulé au 31 décembre 2009 est de 2 655 heures. Aucune de ces heures n'a donné lieu à demande de formation.

Note 25 : Rémunération des dirigeants

Le procès verbal du conseil d'administration du 08 janvier 2008 de la société Keyyo a fixé la rémunération de M. Houdouin, en sa qualité président et de directeur général, à 10 K€ mensuel brut. Le conseil d'administration a décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe HOUDOUIN chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe HOUDOUIN, ne recevra donc aucun variable pour l'année 2009.

La rémunération allouée aux dirigeants de la société Keyyo s'élève pour l'exercice 2009 à 120 K€. Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants de Bladiphone pour leur mandat social.

En date du 02 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

En date du 08 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté une indemnité conventionnelle de départ au profit de Monsieur Philippe HOUDOUIN, uniquement pour une cessation de ses fonctions ultérieure au 31 décembre 2008. L'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 a adopté cette résolution. Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA en date du 21 août 2007 à ses performances au regard de celles de la société.

Lors du conseil d'administration du 2 décembre 2009, Monsieur le président a précisé au conseil qu'il renonçait au principe d'une indemnité conventionnelle de départ, telle que votée au conseil d'administration du 8 janvier 2008 et à toute autre rémunération directe au titre de ses mandats de Président ou de Directeur général de la société à compter du 1er janvier 2010.

A cette même date, le conseil d'administration a autorisé une convention de prestations de services qui permettrait à MAGELIO CAPITAL d'apporter son savoir-faire en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications pour un montant de 19 500 € mensuel. MAGELIO CAPITAL est une société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de Keyyo, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général. Cette prestation a débuté à partir du 1er janvier 2010 et est conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a également décidé de la répartition des jetons de présence alloués lors de l'assemblée générale mixte du même jour. La somme de 24.000 euros est donc répartie entre les administrateurs, à l'exception de Monsieur Philippe Houdouin. La somme de 12.000 euros a été répartie également entre les administrateurs.

Aucun autre engagement n'a été contracté au profit des dirigeants.

Note 26 : Honoraires des commissaires aux comptes consolidés

HONORAIRES CO-COMMISSARIAT AUX COMPTES EN K€																
Audit	2009					2008					2007					
	CAS	%	MBV	%	total	CAS	%	MBV	%	total	%	CAS	%	MBV	%	total
Commissariat aux comptes, certification,					-					-						-
examen des comptes individuels et consolidés	36		33		69	36		32		68		31		31		62
Missions accessoires					-					-						-
Sous-total	36	52%	33	48%	69	36	53%	32	47%	68	100%	31	50%	31	50%	62
Autres prestations	3		1		4	34		2		36						-
Juridiques, fiscal, social					-					-						-
Technologies de l'information					-					-						-
Audit interne					-					-						-
Sous-total	3	-	1	-	4	34	-	2	-	36						-
TOTAL	39	53%	34	47%	73	70	67%	34	33%	104	100%	31	50%	31	50%	62

En 2008, les honoraires relatifs aux autres prestations concernent essentiellement l'opération de fusion absorption de Gesk.

Note 27 : Faits marquants de l'exercice

- L'exercice clos au 31 décembre 2009 a été marqué par la continuation de l'accroissement des projets de recherche et développement pour élargir l'offre de Keyyo.
- La société Keyyo a mis en place deux plans d'attributions d'actions gratuites :

- Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer 32.000 actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Une attribution de 10.000 actions a été décidée pour le Directeur Général.

La notification aux personnes concernées a été effectuée le 3 mars 2009.

L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification. Les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.

Le total des actions attribuées ce jour est de 30.000 titres sur les 32.000 actions.

- Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites plafonné à 100.000 titres.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a entériné ce plan qui contient les mêmes caractéristiques que le premier.

Le total des actions attribuées ce jour est de 26.750 titres sur les 100.000 actions.

- En date du 22 juillet 2009, une augmentation de capital de la société Keyyo d'un montant global de 822.404,70 euros (prime d'émission incluse) par apports nouveaux en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription a été intégralement souscrite et libérée. (décision du conseil d'administration du 29 juin 2009)

Cette opération avait pour but de financer des projets de croissance externe qui permettront à la société KEYYO d'atteindre une taille mieux adaptée à son marché.

Désormais, le capital de la société KEYYO est donc composé de 2.700.000 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 864.000 euros.

- Un litige commercial, provisionné dans les comptes à hauteur de 175 K€ au 31 décembre 2008, s'est dénoué au cours du premier semestre 2009, donnant lieu une reprise de provision pour 155 K€ permettant d'ajuster le montant de la provision à la décision de la Cour d'Appel statuant sur ce litige.

- Keyyo a conclu un partenariat stratégique industriel et financier avec la société Normaction qui s'articule de la manière suivante :
 - Commercial : L'accord permet à la société Normaction d'étendre son réseau de fournisseurs télécoms, en intégrant à son offre les solutions de téléphonie sur IP d'entreprise développées par Keyyo. Ce partenariat donne la possibilité à Keyyo de s'appuyer sur le réseau de vente de Normaction et permet à Keyyo de proposer au parc de clients existants de Normaction (12.000 clients) son catalogue d'offres éprouvées et multiples à destination des entreprises.
 - Financier : Keyyo a souscrit à une augmentation du capital de Normaction le 18 juin 2009. Cette participation est inférieure à 5%

Le 17 juillet 2009, Keyyo a souscrit à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€ réalisée en deux emprunts, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société Normaction. Ces emprunts sont d'une durée de cinq ans, rémunérés au taux de 8% et remboursables avec une prime de non-conversion de 1 euro. Caractéristiques des deux emprunts :

- 1/ une émission de 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à tout moment, à raison d'une action pour une obligation ;
 - 2/ une émission de 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions Normaction à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.
- En date du 8 octobre 2009, le conseil a autorisé la cession des actions détenues en autocontrôle à un prix minimum de 3.58 euros selon le programme de rachat communiqué à l'AMF. Cette cession a été modifiée dans le conseil du 08 octobre 2010.
Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité d'autoriser, à toutes fins utiles, les sociétés MAGELIO représentée par Philippe Houdouin et ADVEST, représentée par Michel Picot à acquérir des actions en auto-détention.
En date du 22 novembre 2009, la société ADVEST a acquis 22 500 titres au prix de 3.60 l'unité.
La société MAGELIO a acquis 57 500 titres au prix de 3.60 € en date du 23 novembre 2009 et 30 000 titres en date du 24 décembre 2009.

- Le conseil d'administration du 2 décembre 2009 a décidé de soumettre au vote d'une prochaine assemblée générale extraordinaire une délégation de compétence à conférer à notre conseil à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit exclusif de la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire majoritaire et directeur général.
Cette émission permettra de renforcer la participation de MAGELIO CAPITAL au capital de KEYYO.
- Ce même conseil a validé la démission de Mark Bivens de son mandat d'administrateur et a autorisé la cooptation de la TRUFFLE CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros dont le siège social est à Paris (75008), 5 rue de la Baume et dont le numéro d'immatriculation est le 432.942.674 RCS PARIS, représentée par Monsieur Mark BIVENS, demeurant 48, rue d'Argout à Paris (75002) désigné en qualité de représentant permanent, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Mark BIVENS, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société qui statuera en l'an 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Un litige commercial est né en septembre 2009 entre Bladiphone et son partenaire principal. Ce litige a abouti à une transaction en faveur de Bladiphone signée le 24 décembre 2009. L'indemnité comptabilisée dans les comptes consolidés en autres produits s'élève à 388 K€.

Note 28 : Evénements importants survenus depuis la date de clôture

- Le Conseil d'administration du 15 janvier 2010, a décidé de donner une délégation de pouvoir au président pour établir un nouveau programme de rachat de titres de la société ;
- L'Assemblée générale Extraordinaire du 21 janvier 2010 a été tenue afin
 - D'Autoriser le conseil d'administration de demander l'admission aux négociations des instruments financiers de la société sur le marché réglementé d'Alternext de Nyse - Euronext;
 - De ratifier la cooptation de la société TRUFFLE CAPITAL en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Mark BIVENS ;
 - De donner une délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée conformément à l'article L225-138 du Code de commerce.
 - D'Autoriser le conseil d'administration à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail.
- Au cours du premier trimestre 2010, la société KEYYO a racheté 58% des parts sociales de Bladiphone. Elle détient à présent la totalité du capital de la société. La société sera intégrée globalement dans les comptes consolidés de la société KEYYO pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

20.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- des comptes consolidés de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 2.3.2 Principes retenus » de l'annexe concernant les nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.4 « principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables retenues pour comptabiliser à l'actif du bilan, les frais de développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue et de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 28 avril 2010

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHESE

Etienne de BRYAS
Associé

Sophie DUVAL
Associée gérante

Olivier GUÉDON
Associé

20.2. DOCUMENTS SOCIAUX

20.2.1. Comptes annuels au 31 décembre 2009

BILAN

En Keuros	31.12.09			31.12.08	31.12.07
ACTIF	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net	Net
Recherche et développement	1 038	519	519	385	325
Concessions, brevets, droits similaires	313	283	30	37	64
Fonds commercial	230		230	230	230
Installations techniques, matériel et outillage industriels	734	202	532	121	5
Autres immobilisations corporelles	1 490	1 092	398	530	696
Autres participations	261	42	219	-	-
Créances rattachées à des participations	533	145	388	168	120
Autres titres immobilisés	1 585	3	1 582	2	
Prêts	12	8	4	-	12
Autres immobilisations financières	152		152	994	146
TOTAL (I)	6 348	2 294	4 054	2 467	1 598
Matières premières, approvisionnements (4)	138		138	53	40
Avances et acomptes versés sur commandes (5)	33		33	5	15
Clients et comptes rattachés (5)	2 601	765	1 836	2 482	2 063
. Personnel (5)	4		4	-	-
. Organismes sociaux (5)	11		11	14	12
. Etat, impôts sur les bénéfices (5)	162		162	376	286
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (5)	448		448	548	372
. Autres (5)	41	7	34	11	5
Valeurs mobilières de placement	1 761	4	1 757	1 253	1 783
Disponibilités	669		669	320	435
Charges constatées d'avance (5) (6)	141		141	107	93
TOTAL (II)	6 009	776	5 233	5 169	5 104
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
Ecart de conversion actif					
TOTAL ACTIF	12 357	3 070	9 287	7 636	6 702

PASSIF En Keuros	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 864.000 Euros) (7)	864	786	788
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	3 921	3 176	3 176
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	66	66	66
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	3	3	3
Autres réserves	603	603	603
Report à nouveau	-2 203	-2 541	-2 503
RESULTAT EXERCICE	1 008	338	237
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	4 262	2 431	2 370
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques (8)	120	248	292
Provisions pour charges	21	11	6
TOTAL (III)	141	259	298
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires (9)	2	2	2
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers (9)	21	18	8
. Associés, comptes courants de filiales (9)		100	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (10)	3 256	3 424	3 075
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel (10)	398	208	146
. Organismes sociaux (10)	368	291	211
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires (10)	349	573	377
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés (10)	140	113	92
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8	8
Autres dettes (10)	141	38	34
Produits constatés d'avance (10)	209	171	81
TOTAL (IV)	4 884	4 946	4 034
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	9 287	7 636	6 702

COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	31.12.2009			31.12.2008			31.12.07		
	France	Export.	Total	Total	Variation	%	Total	Variation	%
Ventes de Marchandises	329	6	335	253	82	32,4	267	-14	-5,2
Production vendue services	16 096	1 773	17 869	15 855	2 014	12,7	13768	2 087	15
Chiffres d'affaires Nets (11)	16 425	1 779	18 204	16 108	2 096	13,0	14 035	2 073	15
						n/s			n/s
Production immobilisée (11)			381	230	151	65,7	291	-61	-21
Subventions d'exploitation reçues			17	9	8	88,9	15	-6	-40
Reprise sur amort., provisions, transfert de charges (11)			322	228	94	41,2	106	122	n/s
Autres produits			3	20	-17	-85	12	8	66,7
Total des produits d'exploitation			18 927	16 595	2332	14,1	14 459	2 136	14,8
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			415	250	165	66	112	138	n/s
Variation de stock de marchandises			-86	-13	-73	561,5	9	-22	n/s
Achats de matières premières et autres appr.			8 925	8 297	628	7,6	7 720	577	7,5
Variation de stock matières premières et autres appr.			1		1	n/s	-1	1	-100
Autres achats et charges externes (12)			4 105	3 579	526	14,7	3 320	259	7,8
Impôts, taxes et versements assimilés			243	217	26	12	152	65	42,8
Salaires et traitements (13)			2 367	1 992	375	18,8	1 640	352	21,5
Charges sociales (13)			1163	894	269	30,1	732	162	22,1
Dotations aux amortissements sur immobilisations			566	452	114	25,2	393	59	15
Dotations aux provisions sur immobilisations					0	n/s		0	n/s
Dotations aux provisions sur actif circulant			285	302	-17	-5,6	177	125	70,6
Dotations aux provisions pour risques et charges			45	61	-16	-26,2	48	13	27,1
Autres charges			196	165	31	18,8	129	36	27,9
Total des charges d'exploitation			18 225	16 196	2 029	12,5	14 431	1 765	12,2
RESULTAT D'EXPLOITATION			702	399	303	75,9	28	371	1325
Produits financiers de participations			11		11	n/s		0	
Produits des autres valeurs mobilières			55		55	n/s		0	
Autres intérêts et produits assimilés			57	35	22	62,9	15	20	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges			218		218	n/s		0	n/s
Différences positives de change					0	n/s		0	n/s
Produits nets sur cessions VMP			12	50	-38	-76	73	-23	-31,5
Total des produits financiers			353	85	268	315,3	88	-3	-3,4
Dotations financières aux amortissements et provisions			30	204	-174	-85,3	154	50	32,5
Intérêts et charges assimilés			29	2	27	1350		2	n/s
Différences négatives de change					0	n/s		0	n/s
Charges nettes sur cessions VMP			12		12	n/s		0	n/s
Total des charges financières			71	206	-135	-65,5	154	52	33,8
FINANCIER (14)			282	-121	403	-333,1	-66	-55	83,3
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			984	278	706	254	-38	316	n/s
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			1	2	-1	-50	150	-148	-98,7
Produits exceptionnels sur opérations en capital			440	41	399	973,2	9	32	n/s
Reprises sur provisions et transferts de charges					0	n/s		0	n/s
Total des produits exceptionnels (15)			441	43	398	925,6	159	-116	-73
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			46	40	6	15	1	39	n/s
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			442		442	n/s	13	-13	-100
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions					0	n/s	18	-18	-100
Total des charges exceptionnelles (16)			488	40	448	1120	32	8	25
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-47	3	-50	-1666,7	127	-124	-97,6
Participation des salariés					0	n/s		0	n/s
Impôts sur les bénéfices			-71	-58	-13	22,4	-148	90	-60,8
Total des Produits			19 721	16 723	2998	17,9	14 706	2 017	13,7
Total des charges			18 713	16 384	2329	14,2	14 469	1 915	13,2
RESULTAT NET			1 008	339	669	197,3	237	102	43
Dont Crédit-bail mobilier			-	68			89		
Dont Crédit-bail immobilier									

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	1008	339	237
Dotations amortissements et provisions sur immobilisations	566	656	564
Reprises provisions dépréciation immobilisations	-187	0	0
Dotations aux amort. & prov. De l'actif circulant	285	302	104
Reprise Provision & Amortissement de l'actif circulant	-153	-128	0
Plus ou moins Value nette des immobilisations cédées	2	0	5
Dotation/Reprise provision risques et charges	-118	-39	28
_Variation de stock	-86	-13	8
Capacité d'autofinancement	1 317	1 117	946
Transfert de charges au compte de charges à répartir	0	0	0
Variation du Besoin en Fonds de roulement lié à l'activité	777	-17	939
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 094	1 100	1 885
Prix de cession des immobilisations cédées	440	0	9
Acquisitions d'immobilisations	-2872	-397	-615
Réductions d'immobilisations financières	497	21	87
Subvention d'investissement	0	0	0
Variation des autres flux liés aux opérations d'investissement		-868	-529
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	-1 935	-1 244	-1 048
Mouvement lié à des opérations sur le capital	823	-277	0
Augmentation des dettes financières	4	121	0
Avance Conditionnée			-96
Réduction des dettes financières	-100	-98	-11
Variation des comptes courants	-29	-245	-259
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	698	-499	-366
Variation de la trésorerie	857	-643	471
Trésorerie à l'ouverture	1 573	2 216	1 745
Trésorerie à la clôture	2 430	1 573	2 216

20.2.2. Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2009

20.2.2.1. Préambule, règles et méthodes comptables

20.2.2.1.1 Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2009 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2008 avait une durée de 12 mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 286 925 €
Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 007 887 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

20.2.2.1.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

20.2.2.1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors frais de recherche et développement)

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées suivantes :

Nature des biens immobilisés	Durée
Concessions, brevets, licences, logiciels	1 à 15 ans
Matériel et outillage	1 à 5 ans
Installations agencements divers	5 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	2 à 5 ans
Mobilier	5 ans

Lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée.

Conformément aux règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, la société a procédé à une analyse des immobilisations par composants.

En raison de la nature des immobilisations corporelles détenues, aucune n'a été jugée décomposable.

20.2.2.1.2.2 Frais de recherche et développement

Les coûts de développement sont immobilisés lorsque le projet répond à l'ensemble des critères d'activation suivants :

- le projet a de sérieuses chances de réussite,
- l'entreprise démontre son intention et sa capacité financière et technique d'achever le projet pour l'utiliser ou le vendre,
- les dépenses attribuables au projet au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable,
- le projet générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront à l'entreprise.

Les dépenses de recherche sont préalablement comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées ; les dépenses encourues après l'achèvement du projet sont comptabilisées en charges sauf si elles permettent de générer des avantages économiques futurs supplémentaires.

Les développements activés dans les comptes sociaux sont amortis sur une durée de 3 ans.

20.2.2.1.2.3 Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et font l'objet d'une provision quand leur valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur d'achat y compris les frais accessoires d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une part de la quote-part de détention dans les capitaux propres sociaux ajustés le cas échéant des plus-ou moins-values estimées et d'autre part des perspectives de rentabilité. Le cas échéant, les engagements complémentaires de KEYYO envers sa filiale font l'objet, en plus de la dépréciation des titres de participation, de provisions pour dépréciation des créances envers la filiale ou de provisions pour risques et charges.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle (« actions propres ») représentent les titres de la société détenus par elle-même.

Conformément aux dispositions de l'avis n°98-D du 17 décembre 1998 du comité d'urgence, confirmées par l'avis n°2002-D du 18 décembre 2002, lorsque tout ou partie des titres n'est pas dès l'origine affectée explicitement à l'attribution aux salariés ou destinée à régulariser les cours, ces titres sont inscrits en immobilisations financières.

20.2.2.1.2.4 Stocks

Ils sont évalués au coût de revient. Quand leur valeur vénale est inférieure au coût de revient, une provision est constituée.

20.2.2.1.2.5 Créances clients

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées au cas par cas sur la base de critères liés à l'ancienneté.

20.2.2.1.2.6 Provision pour indemnité de départ à la retraite

A la date de leur départ en retraite, les salariés de la société bénéficient d'une indemnité de départ en retraite déterminée selon la convention collective en fonction notamment de l'ancienneté acquise dans la société et du salaire à la date du départ. Ces indemnités de départ en retraite font l'objet de la constitution d'une provision calculée selon la méthode actuarielle dite « des unités projetées », qui consiste à probabiliser et actualiser les droits attribués à chaque salarié.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés évalués sur la base d'hypothèses d'évaluation des salaires, d'âge et de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la bases des taux d'intérêts des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements de retraite sont les suivants :

- taux d'actualisation : 5.5%
- taux de revalorisation des salaires : 2.5 %
- Age de départ à la retraite : 60 ans
- Table de mortalité : TH00-02 et TF00-002
- Taux de turnover : 10%

Les écarts actuariels sont constatés dans l'exercice de leur survenance.

20.2.2.2 Note sur le bilan actif

20.2.2.2.1 Immobilisations

20.2.2.2.1.1 Immobilisations brutes

Actif immobilisé (K€)	31-déc-08	Acquisitions	Cession ou Rebut	31-déc-09
Recherche & Développement (a)	692	346		1 038
Concessions, brevets, licences	311	2		313
Fonds commercial (b)	230			230
Total immobilisations incorporelles (renvoi (1))	1 233	348	-	1 581
Agencements, constructions sol autrui				-
Matériel et outillage	210	524		734
Installations, agencements divers	840	11		851
Matériel de transport	2			2
Matériel de bureau, informatique et Callbox	507	81		588
Mobilier	41	8		49
Avances et acomptes				-
Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	1 600	624	-	2 224
				-
Titres de participations (c)	15	295	49	261
Créances sur BLADIPHONE	504	177	148	533
Autres titres immobilisés (e)	5	1 580		1 585
Prêts	8	4		12
Dépôts – garanties diverses	159	21	28	152
Titres d'autocntrôle (d)	861		861	-
Total Immobilisations financières (renvoi (3))	1 552	2 077	1 086	2 543
TOTAL	4 385	3 049	1 086	6 348

(a) Frais de recherche et développement

Depuis 2004, KEYYO immobilise les frais de recherche et développement engagés pour les projets de développement mis en œuvre.

Au cours des exercices 2007 et 2008, les efforts de recherche et développement ont porté principalement sur les services IP Centrex du projet KEYYO. Ces développements ont été activés dans les comptes sociaux pour un montant de 261 K€ en 2007 et de 191 K€ en 2008.

Au cours de l'exercice 2009, la société a continué ses efforts de recherche et développement pour développer les produits existants. Compte tenu de l'amélioration des procédures de contrôle interne suite à la mise en place d'un détail de suivi des temps par projet au cours de l'année 2008, la société a activé les coûts internes relatifs aux temps passés des salariés chargés de ces développements. Le montant des frais de recherche activé sur l'exercice 2009 s'élève à 346 K€.

(b) Fonds commercial

Le fonds commercial correspond à l'acquisition en 2003 de deux droits au bail (37 K€ et 69 K€) concernant des téléboutiques et à l'acquisition en 2006, d'un fonds de commerce à Clichy pour 125 K€.

(c) Titres de participation

Au 31 décembre 2009, les titres de participation comprennent essentiellement les titres de capital détenus sur la société Bladiphone à hauteur de 15 K€ et sur la société NORMACTION pour 245 K€.

(d) Titres d'autocontrôle

Au 31 décembre 2008, la société détenait un total de 234 536 titres d'autocontrôle dont 10 000 titres relatifs au contrat de liquidité ouvert au cours de l'exercice 2008 pour une valeur de 35 705 €.

Sur l'exercice 2009, il a été cédé 92 536 actions propres (hors contrat de liquidité) pour un montant global de 333 K€ dégageant une plus-value de 3 K€. Le solde des titres, soit 132 000 actions, a été reclassé en valeurs mobilières en 2009 suite à la décision prise par le conseil d'administration du 11 février 2009 d'attribuer aux salariés des actions gratuites. 56 750 actions ont été formellement attribuées aux salariés, le solde demeurant non encore attribué.

Au 31 décembre 2009, la société KEYYO détient un total de 130 802 titres d'autocontrôle pour une valeur de 464 793 € dont 16 266 titres relatifs au contrat de liquidité pour une valeur 55 847 €.

Le conseil d'administration du 15 janvier 2010 a donné tous les pouvoirs à Philippe Houdouin pour définir les modalités d'un nouveau programme de rachat. Ce nouveau programme de rachat a été effectué en janvier 2010 avec des objectifs sensiblement identiques au précédent.

e) Obligations convertibles en actions

KEYYO a souscrit à une émission obligataire convertible d'un montant de 1,5 M€, lui permettant de détenir, en cas de conversion, 20% du capital de la société NORMACTION. D'une durée de cinq ans au taux de 8% remboursable avec une prime de non-conversion de 1 euro, cette émission obligataire a été réalisée en deux emprunts :

- 1/ une émission de 307.500 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions NORMACTION à tout moment, à raison d'une action pour une obligation ;
- 2/ une émission de 377.432 obligations de 2,19 euros de nominal convertibles en actions NORMACTION à compter du 15 avril 2010, à raison d'une action pour une obligation.

20.2.2.1.2 Amortissements et provisions d'actif (Keuros)

Amortissements et provisions (K€)	31-déc-08	Augmentation	Diminution	31-déc-09
Recherche & Développement	307	212		519
Concessions brevets licences	274	9		283
Fonds commercial	-			-
1) Total Immobilisations incorporelles (renvoi (1))	581	221	-	802
Matériel et outillage	89	114		203
Installations agencements divers	424	150		574
Matériel de transport	-	-		-
Matériel de bureau, informatique et Callbox	423	75		498
Mobilier	13	6		19
2) Total Immobilisations corporelles (renvoi (2))	949	345	-	1 294
Autres participations	15	27		42
Créances rattachées à des participations	336		191	145
Autres titres immobilisés	3			3
Prêts	8			8
Dépôts et cautionnements	27		27	-
3) Total Immobilisations financières (renvoi (3))	389	27	218	198
TOTAL	1 919	593	218	2 294

A la clôture de l'exercice 2006, un dépôt avait été provisionné à 100 % pour un montant de 27 K€. Cette provision a été reprise en 2009 suite à la perte définitive du dépôt.

La provision sur les autres participations concerne la filiale Bladiphone à hauteur de 15 K€ et de 27 K€ pour la participation dans NORMACTION.

Un prêt de 15 K€ avait été effectué en janvier 2007 afin d'aider l'installation d'un client. Au 31 décembre 2009, seulement la moitié de ce prêt a été remboursé alors ce dernier aurait dû être remboursé dans sa totalité. Une provision de 8 K€ a donc été constituée.

Suite au résultat de la filiale Bladiphone et au remboursement d'une partie du compte courant sur l'exercice 2010, une reprise de provision de la créance a été effectuée à hauteur de 191 k€.

Aucune dotation ou reprise exceptionnelle n'a été enregistrée sur la période.

20.2.2.2.1.3 Détail des immobilisations et amortissements/dépréciations en fin de période (renvoi (1) à (3))

Nature des biens immobilisés (K€)	Montant	Prov. / Amor.	Valeur nette	Durée
Recherche & Développement	1 038	519	519	3 ans
Concessions, brevets, licences	313	283	30	1 à 15 ans
Fonds commercial	230	-	230	Néant
Matériel et outillage	734	203	531	1 à 5 ans
Installations, agencements divers	851	574	277	5 à 10 ans
Matériel de transport	2	-	2	4 ans
Matériel de bureau, informatique et Callbox	588	498	90	2 à 5 ans
Mobilier	49	19	30	5 ans
Autres immobilisations financières	2 543	198	2 345	Néant
TOTAL	6 348	2 294	4 054	

20.2.2.2.2 Stocks (renvoi (4))

Les stocks sont évalués au coût de revient et sont constitués de matériels destinés aux installations de voix sur IP et de matériels KEYYO.

20.2.2.2.3 Etat des créances (renvoi (5))

Actif circulant et charges constatées d'avance (K€)	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances et acomptes versés sur commandes	33	33	-
Clients	2 601	2 601	-
Personnel	4	4	-
Crédit d'impôt recherche	71	71	-
Crédit d'impôt – retenue à la source	91	91	-
Sécurité sociale – IJSS	11	11	-
Taxe sur la valeur ajoutée	448	448	-
Autres	41	41	-
Charges constatées d'avance	141	141	-
TOTAL	3 441	3 441	-

Un crédit d'impôt recherche a été constitué pour les années 2006 à 2008 dont les montants sont respectivement de 104 K€, de 148 K€ et de 58 K€. Le remboursement de ce crédit d'impôt a été perçu en 2009 pour un montant total de 310 K€.

Le crédit d'impôt de l'année 2009 s'élève à 71 K €. Le remboursement va être demandé au cours de l'année 2010.

20.2.2.2.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (K€)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Clients et comptes rattachés	791	608	617
Autres créances	11	14	17
Etat produit à recevoir	1	-	-
TOTAL	803	622	634

20.2.2.2.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement (K€)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Actions propres / Contrat liquidité	56		
Actions Réservées aux salariés	409		
Sicavs	1 296	1 253	1 783
TOTAL	1 761	1 253	1 783

Les actions propres s'élevaient au 31 décembre 2008 à 861 K€. Elles étaient comptabilisées en autres immobilisations financières. Une partie a été attribuée aux salariés pour 409 K€.

20.2.2.2.6 Charges constatées d'avance (renvoi (6))

Produits à recevoir (K€)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Loyer et charges locatives	30	44	32
Locations mobilières et crédit bail	11	10	12
Assurances	8	33	9
Autres	92	20	40
TOTAL	141	107	93

20.2.2.2.7 Provision

Provisions pour dépréciation (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations Financières	389	27	218	198
Clients	632	285	152	765
Autres	7			7
Valeur mobilière de Placement		4		4
TOTAL	1 028	316	370	974

20.2.2.2.8 Capital social (renvoi (7))

Capital social (K€)	Capital	Primes Emission	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total Capitaux
31-déc-07	788	3 176	672	-	2 502	2 371
Affectation résultat 2007				237	- 237	
Augmentation de Capital	315	1 522				1 837
Diminution de Capital - Frais fusion	317 -	1 696	-	173	-	2 186
Résultat de l'exercice 2008		174	-	103		71
					338	338
31-déc-08	786	3 176	672	-	2 541	2 431
Affectation résultat 2008				338	- 338	-
Augmentation de Capital	78	745				823
Résultat de l'exercice 2009					1 008	1 008
31-déc-09	864	3 921	672	-	2 203	4 262

Le capital social s'élève au 31 décembre 2009 à 864 000,00 €. Il est composé de 2 700 000 actions de 0,32 € de nominal.

Capital potentiel (options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés) :

Au 31/12/09, 9 500 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) émis par le conseil d'administration en décembre 2004, et attribués gratuitement à 6 salariés selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004, ouvrent droit à la souscription de 9 500 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle est de 0,35 %.

En euros	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net	1 007 887	338 125	236 362
<i>Nombre actuel d'actions :</i>	<i>2 700 000</i>	<i>2 456 685</i>	<i>2 461 725</i>
Résultat net par action	0,37	0,14	0,10
<i>Nombres potentiel d'actions :</i>	<i>2 709 500</i>	<i>2 466 185</i>	<i>2 471 225</i>
Résultat net dilué par action	0,37	0,14	0,10

20.2.2.2.9 Provisions pour risques et charges (renvoi (8))

Nature des provisions (K€)	A l'ouverture	Augmentation	Reprise		A la clôture
			utilisée	non utilisée	
Provision pour IDR	11	10			21
Autres provision (retenue source)	65	26			91
Provision pour litiges prud'homaux					-
Provision pour litiges commerciaux	183	9	8	155	29
TOTAL	259	45	8	155	141

La provision pour IDR correspond à l'indemnité de départ en retraite des salariés. Elle augmente de 10 K€ sur l'exercice.

La provision pour retenue à la source correspond au crédit d'impôt obtenu sur les prestations effectuées au Maroc. Ce dernier n'est ni remboursable, ni restituable. Le solde au 31 décembre 2009 est de 91 K€.

Sur l'exercice 2006, un litige commercial est apparu, il a été provisionné à hauteur de 200 K€. Le montant provisionné au début de l'exercice était de 175 K€. En 2009, KEYYO a été condamnée à régler la somme

de 20 K€. Une reprise de 155 K€ a été effectuée sur l'exercice. Il reste donc à la clôture 20 K€ en provision sur ce litige.

Un autre litige commercial a été provisionné à hauteur de 9 K€ au cours de l'exercice 2009.

Un litige apparu en 2007, provisionné pour 8 K€ s'est dénoué sur l'exercice. Une reprise de provision correspondante a été effectuée.

20.2.2.2.10 Etat des dettes (renvoi (9) et (10))

Dettes financières (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt	-	-	-	-
Compte bancaire	-	-	-	-
Cautions reçues	21	21	-	-
Concours bancaires	2	2	-	-
Compte d'associés	-	-	-	-
TOTAL	23	23	-	-

Dettes courantes (K€)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes Fournisseurs	3 256	3 256	-	-
Dettes sociales	766	766	-	-
Dettes fiscales	489	489	-	-
Autres dettes	141	141	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	209	209	-	-
TOTAL	4 861	4 861	-	-

20.2.2.2.11 Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (K€)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Emprunts & dettes établissements de crédit	2	2	2
Fournisseurs	1 530	1 414	1 163
Dettes fiscales & sociales	654	437	309
Autres dettes	-	-	-
TOTAL	2 186	1 853	1 474

20.2.2.2.12 Produits constatés d'avance (renvoi (10))

Produits constatés d'avance (K€)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
KEYYO Home	12	-	-
KEYYO BUSINESS	88	7	-
KEYYO Call Shop	97	60	2
OPERATEURS	12	103	79
TOTAL	209	170	81

20.2.2.3 Note sur le compte de résultat

20.2.2.3.1 Ventilation du chiffre d'affaires (renvoi (11))

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (K€)	Montant HT 2009	Montant HT 2008	Montant HT 2007
KEYYO Home	1 561	1 576	1 552
KEYYO Business	7 569	5 561	3 432
KEYYO Call Shop	7 912	8 075	7 996
OPERATEURS	1 162	896	1 055
TOTAL	18 204	16 108	14 035

Depuis 2008, une nouvelle méthode de ventilation, de sectorisation a été instaurée. Cette ventilation a été appliquée à l'année 2007.

20.2.2.3.2 Production immobilisée (renvoi (11))

Le poste de production immobilisée se compose de :

- 56 K€ de frais d'installation des Téléboutiques immobilisés,
- 325 K€ de frais de développement immobilisés.

20.2.2.3.3 Reprises sur amortissements, aux dépréciations et provisions et transferts de charges (renvoi (11))

Le poste reprises et provisions, transfert de charges ce compose de :

- 153 K€ de reprise sur provision client,
- 163 K€ de reprise sur provision pour risque concernant des litiges dénoués.

20.2.2.3.4 Autres achats et charges externes (renvoi (12))

Ce poste augmente de 526 K€, soit 14.70 %. Les principales variations sont les suivantes :

- Augmentation des reversements et commissions nets pour 109 K€,
Les reversements augmentent de 34 K€, cette augmentation concerne principalement les reversements liés aux téléboutiques situées en Afrique.
Les commissions augmentent de 102 K€, cette augmentation concerne plus particulièrement les distributeurs de la division « KEYYO entreprises ».
- Augmentation des dépenses de marketing nettes de 136 K€,
La société KEYYO a relancé ses efforts en matières de marketing au cours de l'exercice 2009, notamment par l'intermédiaire de spots publicitaires sur les média télévision et radio. La société a également maintenu sa présence sur les salons cette année, notamment celui d'IT Partners en février et d'IP Convergence en octobre.
- Augmentation des frais de personnel extérieur nets pour 115 K€,
Les frais de personnel extérieur concernent essentiellement le coût des deux centres d'appels d'Abbeville et de Casablanca. Pour les besoins de l'accroissement de son activité, KEYYO a demandé du personnel supplémentaire auprès de ces prestataires. L'augmentation sur l'année a été de 94 K€. De plus, la société a dû externaliser momentanément l'accueil de la société, ce qui a généré une charge de 22 k€ sur l'année 2009.

- Augmentation des frais de maintenance pour 96 K€, Cette augmentation s'explique principalement par la révision du contrat de maintenance d'Alcatel qui a augmenté ses tarifs de manière significative en passant ce dernier de 20 K€ pour l'exercice 2008 à 120 K€ pour l'exercice 2009.

20.2.2.3.5 Salaires et charges sociales (renvoi (13))

Ils s'établissent à 3 530 K€. Les effectifs de la société au 31 décembre se décomposent comme suit :

Effectif de la société	2009	2008	2007
Cadres	39	32	26
Employés	19	17	14
Total	58	49	40

20.2.2.3.6 Résultat financier (renvoi (14))

En 2008, le résultat financier dégagé est de -121 K€, il correspond principalement à des produits de cessions de VMP pour 50 K€, à des intérêts financiers pour 35 K€ sur une avance en compte courant à la filiale BLADIPHONE et aux provisions sur titres et créances sur participations pour un montant de 206 K€.

Pour 2009, le résultat financier dégagé est de 282 K€, il correspond principalement à la variation de provision qui s'élève à 191 K€ sur la filiale Bladiphone sur l'exercice. Le solde correspond à des revenus de titres de participation pour 11 K€, à des revenus sur titres immobilisés pour 55 K€, à des revenus de créances pour 57 K€ à un résultat net sur des cessions de VMP quasi nul diminués de provisions sur titres pour 30 K€.

20.2.2.3.7 Produits exceptionnels (renvoi (15))

Les produits exceptionnels s'élèvent à 440 K€, constitués de la vente de titres de participation.

20.2.2.3.8 Charges exceptionnelles (renvoi (16))

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 488 K€. Elles correspondent à la sortie des titres immobilisés à hauteur de 441 K€, et 45 K€ lié à deux litiges.

20.2.2.3.9 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat (K€)	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	702	71	773
Résultat financier	282		282
Résultat exceptionnel	-47		-47
TOTAL	937	71	1 008

Le montant d'impôt société correspond au produit du crédit d'impôt recherche de l'année 2009.

20.2.2.3.10 Accroissements et allégements de la dette future d'impôts

Accroissements et allégements (K€)	Montant	Impôts	
		taux :	33,33%
Accroissements	0		0
Provisions réglementées	0		0
Subventions à réintégrer au résultat	0		0
Allégements	11 136		3 712
Provisions non déductibles l'année de dotation	39		13
Total des déficits exploit. reportables	11 097		3 699
Total des moins-values à long terme	0		0
TOTAL	11 136		3 712

20.2.2.4 AUTRES INFORMATIONS

20.2.2.4.1 Filiales et participations

La société a créé en janvier 2007, une filiale de droit français détenue à 42 % dénommée Bladiphone SAS, le solde du capital appartenant à Monsieur Karim BOUKAA, homme d'affaires marocain. Bladiphone SAS est dirigée par un directeur général qui est nommé par KEYYO après consultation du comité de supervision. Cette société a vocation à commercialiser des offres de téléphonie grand public destinées aux communautés du Maghreb vivant en France. L'activité de cette société a démarré en décembre 2007 et s'est poursuivi sur l'année 2008 et 2009.

20.2.2.4.2 Parties liées

La société KEYYO détient une créance immobilisée envers sa filiale Bladiphone de 533 K€ pour 2009 contre 504 K€ en 2008. Cette créance a généré des produits financiers de 57 K€ sur 2009. Cette créance devrait être remboursée sur l'année 2010.

20.2.2.4.3 Rémunération des dirigeants

Le procès verbal du conseil d'administration du 08 janvier 2008 a fixé la rémunération de M. Houdouin, en sa qualité président et de directeur général, à 10 K€ mensuel brut. Le conseil d'administration a décidé également qu'en sus de cette rémunération, un bonus variable sera attribué à Philippe HOUDOUIN chaque année en fonction des résultats de l'exercice. A ce jour, aucune méthode de calcul n'a été déterminée, Philippe HOUDOUIN, ne recevra donc aucun variable pour l'année 2009.

Le Conseil d'Administration du 7 avril 2009 a décidé de renouveler le mandat de Directeur Général de Monsieur Philippe Houdouin, pour une nouvelle durée de trois ans qui expirera à l'issue du Conseil d'Administration réuni pour arrêter les comptes de l'exercice clos au 31/12/2011.

Monsieur Philippe HOUDOUIN a perçu au cours de l'exercice 2009 une rémunération brute de 120 K€.

En date du 08 janvier 2008, le Conseil d'Administration a voté une indemnité conventionnelle de départ au profit de Monsieur Philippe HOUDOUIN, uniquement pour une cessation de ses fonctions ultérieure au 31 décembre 2008. L'assemblée générale mixte du 23 juin 2008 a adopté cette résolution. Cette indemnité est liée conformément aux dispositions de la loi TEPA en date du 21 août 2007 à ses performances au regard de celles de la société.

En date du 02 décembre 2009, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de verser à Monsieur Philippe HOUDOUIN à compter du 1er janvier 2010 une rémunération de 2 000 euros bruts mensuels en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Lors de ce même Conseil, Monsieur le président précise au conseil qu'il renonce au principe d'une indemnité conventionnelle de départ, telle que votée au conseil d'administration du 8 janvier 2008 et à toute autre rémunération directe au titre de ses mandats de Président ou de Directeur général de la société à compter du 1er janvier 2010.

En date du 02 décembre 2009, le conseil d'administration a également autorisé une convention de prestations de services qui permettrait à MAGELIO CAPITAL d'apporter son savoir-faire en matière de stratégie, management et financements dans le domaine des télécommunications pour un montant de 19 500 € mensuel. MAGELIO CAPITAL est une société actionnaire à hauteur de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire et directeur général. Cette prestation débiterait à partir du 01 janvier 2010 et serait conclue pour une durée indéterminée, résiliable avec un préavis de douze mois en cas de dénonciation de la convention.

Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a également décidé de la répartition des jetons de présence alloués lors de l'assemblée générale mixte du même jour. La somme de 24.000 euros est donc répartie entre les administrateurs, à l'exception de Monsieur Philippe Houdouin. La somme de 12.000 euros sera répartie également entre les administrateurs, le reste sera alloué aux administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du conseil.

20.2.2.4.4 Informations relatives au crédit bail

Tous les contrats relatifs au crédit bail se sont terminés sur l'exercice 2009. Aucun nouveau contrat n'a été signé.

Tableaux financiers relatifs aux immobilisations en crédits baux en cours (en K€)

Postes du bilan	Coût d'entrée (1)			Dotations aux amortissements						Valeur nette		
				De l'exercice (2)			Cumulées (2)					
	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Terrains												
Constructions												
Install. Matériel												
Autres immob. Corp. en Crédit bail	261	261	261	3	66	86	261	258	192	-	4	70
Immobilisations en cours												
Totaux	261	261	508	3	66	86	261	258	192	-	4	70

(1) Valeur de ces biens au moment de la signature des contrats.

(2) Dotation de l'exercice et dotations cumulées qui auraient été enregistrées pour ces biens s'ils avaient été acquis, avec mention du mode d'amortissement retenu.

Tableaux financiers relatifs aux engagements de crédits baux en cours (en K€)

<i>Redevances payées</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Total</i> <i>31.12.09</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Total</i> <i>31.12.08</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Total</i> <i>31.12.07</i>
Cumuls des exercices antérieurs	278	278	210	210	120	120
Montants de l'exercice	4	4	68	68	89	89
Sous-total	282	282	278	278	209	209
		-		-		-
<i>Redevances restant dues</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>
A 1 an au plus	-	-	4	4	68	68
Entre 1 et 5 ans	-	-	-	-	3	3
A plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	4	4	71	71
		-		-		-
<i>Valeur résiduelle</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>
A 1 an au plus	-	-	4	4	2	2
Entre 1 et 5 ans	-	-	-	-	-	-
A plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-
Sous-total	-	-	4	4	2	2
		0		0		0
<i>Coût total du crédit-bail</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>	<i>Mat. infor.</i>	<i>Mat. infor.</i> <i>0</i>
TOTAL	282	282	286	286	282	282

20.2.2.4.5 Engagements hors bilan

Engagements hors bilan reçus

Lors de la création de la société Bladiphone, KEYYO a souscrit au capital de cette société à hauteur de 42 %. Selon l'article 10.3 des statuts de cette co-entreprise, le co-associé de KEYYO qui détient 58% s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à céder et à transporter à KEYYO ou à toute personne qui se substituerait à KEYYO, toutes les parts en sa possession.

Au cours du premier trimestre 2010, la société KEYYO a racheté les parts de monsieur Karim BOUKAA. Il n'y a donc plus d'engagement hors bilan reçu à partir de la fin du premier trimestre 2010.

Engagements hors bilan donnés

Le volume d'heures de formation (DIF) cumulé au 31 décembre 2009 est de 2 655 heures. Aucune de ces heures n'a donné lieu à demande de formation.

20.2.2.4.6 Tableau des filiales et participation au 31 décembre 2009 (en €)

Sociétés	Nombre de titres détenus	Capital social	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et Avances consentis par Sté (brut) (**)	Montant des cautions fournies par la société	Chiffre d'affaires de l'exercice clos 12 mois	Résultat de l'exercice clos 12 mois	Dividendes enregistrés au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
BLADIPHONE											
92-98 Bd V. Hugo 92115 Clichy	1 554	37 000	-873 041	42,00%	15 540	0	532 907	0	694 001	612 204	0
TOTAL	1 554	37 000	-873 041		15 540	0	532 907	0	694 001	612 204	0

20.2.2.4.7 Faits marquants de l'exercice

- L'exercice clos au 31 décembre 2009 a été marqué par la continuation de l'accroissement des projets de recherche et développement pour élargir l'offre de KEYYO.
- La société KEYYO a mis en place deux plans d'attributions d'actions gratuites :
 - Premier plan : Le Conseil d'Administration du 11 février 2009 a décidé d'attribuer 32.000 actions gratuites aux cadres de direction ainsi qu'aux mandataires sociaux, dans le respect de la délégation accordée par l'assemblée générale de la société du 30 mai 2007. Une attribution de 10.000 actions a été décidée pour le Directeur Général.
La notification aux personnes concernées a été effectuée le 3 mars 2009.
L'attribution des actions ne sera définitive qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) à compter de la date de notification. Les actions devront être conservées pendant une période de deux ans suivant la date d'attribution définitive.
Le total des actions attribuées ce jour est de 30.000 titres sur les 32.000 actions.
 - Deuxième plan : L'assemblée générale mixte du 27 mai 2009 a autorisé le conseil d'administration à mettre en place un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites plafonné à 100.000 titres.
Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a entériné ce plan qui contient les mêmes caractéristiques que le premier.
Le total des actions attribuées ce jour est de 26.750 titres sur les 100.000 actions.
- Dans le cadre de l'aide au développement de sa filiale, une convention de mise à disposition de compte courant avait été conclue avec Bladiphone pour une somme de 300.000 euros remboursable au 31 mars 2009.
Le conseil d'administration du 27 mai 2009 a décidé d'établir un avenant à cette convention pour élever à 800.000 l'encours maximum d'avance en compte courant. Le remboursement de cette avance peut intervenir à première demande de la société KEYYO et au plus tard le 31 décembre 2012.
- Le conseil d'administration du 29 juin 2009 a décidé d'autoriser la souscription des obligations convertibles (OC) de la société NORMACTION.
- En date du 22 juillet 2009, une augmentation de capital d'un montant global de 822.404,70 euros (prime d'émission incluse) par apports nouveaux en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription a été intégralement souscrite et libérée. (décision du conseil d'administration du 29 juin 2009)

Cette opération avait pour but de financer des projets de croissance externe qui permettront à la société KEYYO d'atteindre une taille mieux adaptée à son marché.

Désormais, le capital de la société KEYYO est donc composé de 2.700.000 actions de 0,32 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 864.000 euros.

- Un litige commercial, provisionné dans les comptes à hauteur de 175 K€ au 31 décembre 2008, s'est dénoué au cours du premier semestre 2009, donnant lieu une reprise de provision pour 155 K€ permettant d'ajuster le montant de la provision à la décision de la Cour d'Appel statuant sur ce litige.
- KEYYO a conclu un partenariat stratégique industriel et financier avec la société NORMACTION qui s'articule de la manière suivante :

- Commercial : L'accord permet à la société NORMACTION d'étendre son réseau de fournisseurs télécoms, en intégrant à son offre les solutions de téléphonie sur IP d'entreprise développées par KEYYO. Ce partenariat donne la possibilité à KEYYO de s'appuyer sur le réseau de vente de NORMACTION et permet à KEYYO de proposer au parc de clients existants de NORMACTION (12.000 clients) son catalogue d'offres éprouvées et multiples à destination des entreprises.
- Financier : KEYYO a souscrit à une augmentation du capital de NORMACTION le 18 juin 2009. Cette participation est inférieure à 5%

Par ailleurs, KEYYO a souscrit à une émission obligataire convertible. (cf § 2.2.1.1 e)

- Gouvernance : En accord avec Risc Group, les actionnaires historiques et le management de NORMACTION, KEYYO dispose d'un siège au Conseil d'administration de NORMACTION.
- En date du 8 octobre 2009, le conseil a autorisé la cession des actions détenues en autocontrôle à un prix minimum de 3.58 euros selon le programme de rachat communiqué à l'AMF. Cette cession a été modifiée dans le conseil du 08 octobre 2009.
Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'autoriser, à toutes fins utiles, les sociétés MAGELIO représentée par Philippe Houdouin et ADVEST, représentée par Michel Picot à acquérir des actions en auto-détention.
En date du 22 novembre 2009, la société ADVEST a acquis 22 500 titres au prix de 3.60 l'unité.
La société MAGELIO a acquis 57 500 titres au prix de 3.60 € en date du 23 novembre 2009 et 30 000 titres en date du 24 décembre 2009.
 - Le conseil d'administration a décidé de soumettre au vote d'une prochaine assemblée générale extraordinaire une délégation de compétence à conférer à notre conseil à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit exclusif de la société MAGELIO CAPITAL, société actionnaire de plus de 10% du capital de KEYYO, dont Monsieur Philippe HOUDOUIN est actionnaire majoritaire et directeur général. Cette émission permettra de renforcer la participation de MAGELIO CAPITAL au capital de KEYYO.
 - Ce même conseil a validé la démission de Mark Bivens de son mandat d'administrateur et a autorisé la cooptation de la TRUFFLE CAPITAL, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros dont le siège social est à Paris (75008), 5 rue de la Baume et dont le numéro d'immatriculation est le 432.942.674 RCS PARIS, représentée par Monsieur Mark BIVENS, demeurant 48, rue d'Argout à Paris (75002) désigné en qualité de représentant permanent, pour la durée du mandat restant à courir de Monsieur Mark BIVENS, soit pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société qui statuera en l'an 2012 sur les comptes de l'exercice écoulé.

20.2.2.4.8 Evénements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice écoulé

- Le Conseil d'administration du 15 janvier 2010, a décidé de donner une délégation de pouvoir au président pour établir un nouveau programme de rachat de titres de la société ;
- L'Assemblée générale Extraordinaire du 21 janvier 2010 a été tenue afin
 - D'Autoriser le conseil d'administration de demander l'admission aux négociations des instruments financiers de la société sur le marché réglementé d'Alternext de Nyse - Euronext;
 - De ratifier la cooptation de la société TRUFFLE CAPITAL en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Mark BIVENS ;
 - De donner une délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée conformément à l'article L225-138 du Code de commerce.
- Au cours du premier trimestre 2010, la société KEYYO a racheté 58% des parts sociales de sa filiale Bladiphone. Elle détient à présent la totalité du capital de la société. La société sera intégrée globalement dans les comptes consolidés de la société KEYYO pour l'exercice clos au 31 décembre 2010.

20.2.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société KEYYO, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- le paragraphe 2.1.2.2. de l'annexe aux comptes annuels intitulé « Frais de recherche et développement » indique la méthode de comptabilisation à l'actif des frais de recherche et développement. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue pour activer ces frais et de sa correcte application ;
- le paragraphe 2.1.2.3. de l'annexe aux comptes annuels intitulé « immobilisations financières » expose les règles relatives à la valorisation des titres de participation. Nous avons vérifié le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue et sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 28 avril 2010

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Etienne de BRYAS
Associé

Sophie DUVAL
Associée gérante

Olivier GUÉDON
Associé

20.2.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance avec la société MAGELIO CAPITAL

Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO et Directeur Général de la société MAGELIO CAPITAL.

Modalités :

Dans sa séance du 2 décembre 2009, le conseil d'administration a autorisé la signature d'une convention, par laquelle la société MAGELIO CAPITAL fournira à la société KEYYO, l'assistance et les services requis dans les domaines suivants :

- recherche et montage de dossiers de financement ;

- conseils préalables aux décisions d'investissement ;
- développement d'opérations de croissance externe ;
- montage d'opérations et participation aux négociations d'acquisitions et/ou de rapprochement ;
- conseils en stratégie financière de cotation en bourse et en relations avec les actionnaires actuels et futurs.

La rémunération mensuelle de MAGELIO CAPITAL au titre de cette convention s'élève à 19 500 € hors taxes. Cette convention a été signée le 22 décembre 2009 pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ainsi, aucun montant n'a été comptabilisé en charges au titre de cette convention dans les comptes de la société KEYYO sur l'exercice 2009.

Convention d'avance en compte courant

Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

Modalités :

Lors de sa réunion du 18 octobre 2007, le conseil d'administration a autorisé la mise à disposition par la société KEYYO à sa filiale d'une somme de 300 000 € à verser au plus tard le 31 mars 2008 en fonction de ses besoins. 162 K€ d'avances non autorisées préalablement au cours de l'exercice 2008, avaient également été versées au titre de la présente convention.

L'avance est productive d'un intérêt calculé au taux annuel de 10 % à compter du jour de chaque versement. Ces intérêts sont calculés trimestriellement sur le montant de la somme versée multiplié par le nombre de jours d'utilisation et divisé par 360 jours. Les intérêts appréciés à chaque trimestre sont capitalisés de manière à générer des intérêts dans les mêmes conditions que le capital initial.

Le remboursement intégral des avances en compte courant et des intérêts correspondants, devait avoir lieu entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009, mais aucun remboursement n'a été effectué avant le 31 mars 2009.

Ainsi, le conseil d'administration du 27 mai 2009 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de compte courant qui a été conclu le 4 juin 2009.

Cet avenant autorise la mise à disposition par la société KEYYO à la société BLADIPHONE, des sommes nécessaires au financement des besoins opérationnels de cette dernière, dans la limite des capacités financières de KEYYO et d'un montant maximum de 800 000 euros. Le remboursement intégral ou partiel des sommes devant intervenir à première demande de KEYYO après un préavis de six semaines et au plus tard le 31 décembre 2012.

Le solde des avances en comptes courant s'élève à 532 907 € au 31 décembre 2009. Cette somme comprend :

- des avances effectuées au titre de la présente convention : 588 744 € dont 120 000 € versés sur 2009 ;

- des intérêts capitalisés sur ces avances : 91 933 € dont 56 679 € de produits comptabilisés sur 2009 ;
- des remboursements effectués sur l'exercice 2009 à hauteur de 147 770 €.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Contrat de fournitures de services

Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

Modalités :

Lors de sa réunion du 29 août 2007, le conseil d'administration a autorisé une convention par laquelle la société KEYYO fournit à la société BLADIPHONE :

- une prestation technique consistant en l'exploitation technique de la plateforme SIP ;
- une prestation de back office de la plateforme SIP consistant en la gestion des systèmes d'information utilisés par la société BLADIPHONE ;
- des minutes nécessaires à l'acheminement de son trafic sortant ;
- des services support ;
- un service de mise à disposition de numéros.

La convention est signée pour une durée initiale de 24 mois et est renouvelé automatiquement par tacite reconduction pour des durées successives de 24 mois à défaut de dénonciation par l'une des parties avec un préavis de 12 mois.

Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé un produit de 228 774 € dans ses comptes clos le 31 décembre 2009.

Engagement de versement d'une indemnité de fin de mandat au profit de Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO

Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO.

Modalités :

Dans sa séance du 8 janvier 2008, le conseil d'administration de votre société a autorisé l'engagement suivant :

Au cas où il serait mis fin à ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe Houdouin percevrait une indemnité de fin de mandat, dès lors que cette cessation de fonction interviendrait après le 31

décembre 2008. Le montant de l'indemnité susceptible d'être versé sera compris entre 12 fois la dernière rémunération brute mensuelle et 6 fois le plafond de la sécurité sociale selon la formule suivante : moyenne des cours de l'action des 50 derniers jours de bourse multiplié par 12 fois la rémunération brute mensuelle divisée par 6.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat est subordonné à la réalisation de deux critères de performance.

Le premier critère est basé sur l'évolution du cours de l'action de KEYYO dont la moyenne sur les 50 derniers jours de bourse précédent le départ du Directeur Général devra être supérieur à 6 euros.

Le deuxième critère, dont la réalisation sera appréciée sur les deux derniers exercices précédant la cessation de mandat, est le maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Lors de la réunion du conseil d'administration du 2 décembre 2009, Philippe Houdouin a renoncé au principe de cette indemnité conventionnelle de départ à compter du 1^{er} janvier 2010.

Convention d'achat de minutes et de matériel

Mandataire social intéressé :

Monsieur Philippe Houdouin, Président - Directeur Général de la société KEYYO, et Président - Directeur Général de la société BLADIPHONE.

Modalités :

Le 10 janvier 2008, une convention par laquelle la société KEYYO achète des minutes et du matériel à la société BLADIPHONE a été signée entre les deux sociétés. Cette convention prévoit que la vente des minutes s'effectuera à leur prix d'achat majoré de 1,70% et la vente de matériel à prix coûtant.

Cette convention a été conclue pour une durée initiale de 12 mois.

Au titre de cette convention, aucune charge n'a été comptabilisée dans les comptes clos au 31 décembre 2009.

Paris, le 28 avril 2010

Les commissaires aux comptes

MBV & ASSOCIES

CONSEIL AUDIT & SYNTHÈSE

Etienne de BRYAS
Associé

Olivier GUÉDON
Associé

Sophie DUVAL
Associée gérante

20.3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.3.1. Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2008

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2008 (comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les annexes) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont présentés dans le document de référence enregistré le 29/04/2009 sous le n° D.09-330.

20.3.2. Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2007 (comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les annexes) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont présentés dans le document de référence enregistré le 7/05/2008 sous le n° D.08-372.

20.3.3. Comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2006

Les comptes annuels et consolidés au 31 décembre 2006 (comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les annexes) ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sont présentés dans le document de référence enregistré le 14/05/2007 sous le n° D.07-453.

Ces documents sont disponibles au siège de la société 92-98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy, ainsi que sur le site Keyyo.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CAPITAL

21.1.1. Capital social

Au 31 décembre 2008, le montant du capital, était de 786 139,20 euros. Il était divisé en 2 456 685 actions au nominal de 32 cents d'euros chacune. Une augmentation de capital a été effectuée le 22 juillet 2009.

Le montant du capital, au 31 décembre 2009 est de 864 000,00 euros. Il est divisé en 2 700 000 actions au nominal de 32 cents d'euros chacune.

Ces actions, toutes de même catégorie, sont intégralement souscrites, entièrement libérées et librement négociables.

Au 31 mars 2010, le capital de la société Keyyo est détenu majoritairement par des fonds d'investissement Truffle Venture représentant 50,06 % du capital et 52.61% des droits de vote.

21.1.2. Capital potentiel : plan d'options de souscription d'actions

21.1.2.1. Options de souscription d'actions au profit de certains dirigeants et salariés

Le 15 octobre 2004, le Conseil d'administration a attribué gratuitement à 10 salariés 17.000 BSPCE (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprises) selon l'autorisation votée à l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2004. Ces bons ouvrent droit à la souscription de 17.000 actions nouvelles au prix de 5 euros chacune. La dilution potentielle était donc de 0,67 % après l'augmentation de capital du 6 septembre 2006.

Le conseil d'administration a décidé que les bénéficiaires susvisés pourront souscrire les actions attachées aux bons en totalité ou en partie à la condition qu'ils aient exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions et, en tout état de cause, entre le 1^{er} janvier 2006 et le 30 septembre 2009.

Par exception, les bénéficiaires perdront le bénéfice de leur droit de souscrire aux actions attachées à leurs bons de souscription en cas de licenciement pour faute grave ou lourde.

Aucun bénéficiaire n'a levé son option au 30/09/2009, date limite de souscription.

Ce plan d'action est donc au 31/12/2009 caduc.

21.1.2.2. Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions (BSPCE)

Date de l'assemblée	21 juin 2004
Nombre maximum d'options pouvant être attribuées	50.000
Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites par exercice des options attribuées	50.000
Augmentation de capital maximum	16.000 euros
Date du conseil d'administration ayant consenti des options de souscription d'actions	15 octobre 2004 : 17.000 options consenties
Bénéficiaires salariés	10
Bénéficiaires mandataires sociaux	0
Prix d'exercice des options	5 euros
Délai d'exercice des options attribuées	du 1 janvier 2006 au 30 septembre 2009
Nombre d'actions souscrites	0
Dispositions particulières	Les bénéficiaires devront avoir exercé leur activité dans la société depuis au moins trois ans au jour de la souscription des actions

21.1.2.3. Plan d'Épargne Entreprise

Néant

21.1.3. Autres titres donnant accès au capital

Néant

21.1.4. Plan d'option d'achat d'actions

Les plans d'option d'achat d'actions sont décrits dans le rapport de gestion présenté à la page 34 au point 20.

21.1.5. Evolution du capital social depuis la création de la société

Date de réalisation	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime globale d'émission/d'apport	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions	Valeur nominale des actions
	<i>Constitution</i>	1.000	100.000F		100.000F	1.000	100,00F
11/12/1997	<i>Augmentation de capital - en numéraire</i>	9.132	913.200F	1.283.200F	1.013.200F	10.132	100,00F
	<i>en nature</i>	33.234	3.323.400F		4.336.600F	43.366	100,00F
	<i>Division du nominal par 10</i>				4.336.600F	433.660	10,00F
17/02/1998	<i>Augmentation de capital par apport en numéraire</i>	22.800	228.000F	2.471.976F	4.564.600F	456.460	10,00F
9/04/1998	<i>Division du nominal par 2</i>				4.564.600F	912.920	5,00F
27/04/1998	<i>Augmentation de capital par apport en numéraire</i>	400.000	2.000.000F	38.000.000F	6.564.600F	1.312.920	5,00F
21/12/2000	<i>Augmentation de capital par incorporation d'une créance de la société ST-ARTEC GLOBAL COMMUNICATION CORPORATION et Versements en numéraire</i>	729.400	554.344€	5.499.676€	1.552.163,20€	2.042.320	0,76€
30/09/2002	<i>Réduction du capital social de la société par diminution de la valeur nominale des actions</i>		(1.511.316,80€)		40.846,40€	2.042.320	0,02€
11/10/2002	<i>Augmentation du capital par la création et émission avec droit préférentiel de souscription d'actions</i>	18.380.880	367.617,60€		408.464€	20.423.200	0,02€
15/11/2002	<i>Regroupement des actions (16 pour une)</i>				408.464€	1.276.450	0,32€
06/09/2006	<i>Augmentation du capital par la création et émission avec droit préférentiel de souscription d'actions</i>	1.185.275	379.288€	3.176.537€	787.752 €	2.461.725	0,32€
22/06/2008	<i>Augmentation du capital par le fusion avec GESK</i>	984.960	315.187,20€				
	<i>Réduction du capital</i>	-990.000	(316.800,00€)		786.139,20€	2.456.685	0,32€
22/07/2009	<i>Augmentation de capital</i>	243.315	77.860,80€	744.543,90€	864.000,00€	2.700.000	0,32€

21.1.6. Nantissement des actions

Néant

21.2. OBJET SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 2 DES STATUTS

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- La vente de tous produits ou services de télécommunication et de bureautique ainsi que la mise en place et l'animation de tous réseaux ou circuits de vente qui en permettront la diffusion ;
 - La conception, le développement, la mise aux normes, la fabrication de matériels ou de logiciels de télécommunication et de bureautique ;
 - La fourniture de prestations d'installation, d'assistance technique et de formation ;
 - La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
 - L'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
 - La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription, ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliances, ou d'associations en participation ou autrement;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus spécifié.

21.3. EXERCICE SOCIAL SUIVANT L'ARTICLE 17 DES STATUTS

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

21.4. REPARTITION STATUTAIRE DES BENEFICES SUIVANT L'ARTICLE 19 DES STATUTS

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, en numéraire ou en actions.

21.5. ASSEMBLEES GENERALES SUIVANT LES ARTICLES 15 ET 16 DES STATUTS

Tenue des assemblées générales

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par l'administrateur le plus ancien en fonction, présent à cette assemblée. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles. Toutefois pour faciliter la tenue des assemblées, cinq jours au moins avant la date de chaque assemblée, pour y être admis, tout actionnaire d'action nominatives devra être inscrit dans les comptes de la société et tout actionnaire titulaire de titres au porteur devra justifier de sa qualité par le dépôt d'un certificat établi par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire et constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions inscrites dans ce compte.

Lorsque les actions sont grevées d'usufruit, le droit de vote est exercé par l'usufruitier dans les assemblées ordinaires et par le nu-propiétaire dans les assemblées extraordinaires ou spéciales.

Chaque action donne droit à une voix au moins aux assemblées d'actionnaires. Pendant le délai de deux ans expirant le 15 novembre 2004 permettant aux actionnaires le regroupement de leurs actions, toute action non regroupée donnera droit à une voix toutes actions regroupées à seize (16) voix, soit un nombre de voix proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Pouvoirs des assemblées générales

Les assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Vote aux assemblées générales

L'assemblée générale extraordinaire du 27 novembre 2001 a mis ses statuts en conformité avec les dispositions nouvelles issues de la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 et a notamment permis aux actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou moyens de télécommunication d'être réputés présents aux assemblées pour le calcul du quorum et de la majorité.

21.6. CLAUSES STATUTAIRES PARTICULIERES

Titres au porteur identifiables

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code de commerce, la société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenus par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

Seuils statutaires

Les statuts de la société ne prévoient pas d'obligation de déclaration de franchissement de seuils autre que les seuils légaux.

Droits de vote double

L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 1999 a décidé de supprimer, avec effet immédiat, la disposition statutaire prévoyant l'attribution d'un droit de vote double. Au jour de cette décision, aucune action dans le public ne bénéficiait de ce droit.

21.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Aucun dividende n'a été distribué depuis la création de l'entreprise. La société ne prévoit pas le versement de dividendes dans les 3 années à venir.

21.8. PROCEDURES EN COURS

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

21.9. HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Voir l'annexe des comptes consolidés en page 72 du présent document à la note 26.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Keyyo n'a pas conclu de contrat significatif autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Au cours de l'exercice 2008, afin de procéder à la fusion avec GESK, la société Keyyo a fait appel à un expert indépendant qui a évalué le titre à 4,51€.

Toutes ces informations sont disponibles dans le document E 08-060 déposé en date auprès de l'AMF et plus particulièrement à l'annexe 6 page 104.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, informations financières historiques et rapports, procès verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés sur support physique au siège social.

Calendrier des dates de parution des chiffres et comptes de la société pour l'exercice en cours :

Le 11 mai 2010 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2010
Le 03 août 2010 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2010
Le 31 août 2010 après Bourse :	Publication des résultats semestriels 2010
Le 02 novembre 2010 après Bourse :	Publication du Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2010

25. INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS

Keyyo détient une participation de 42 % dans la société Bladiphone SAS, depuis le mois de janvier 2007, tel que cela est mentionné dans le tableau des filiales et participations de son annexe aux comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Depuis le 28 février 2010, Keyyo détient 100 % de la société Bladiphone.